Parlement européen
2024-2029

Commission des affaires économiques et monétaires

2025/2136(INI)

19.1.2026

AMENDEMENTS
1 - 285

Projet de rapport
Evelyn Regner
(PE779.660v01-00)

Union bancaire – rapport annuel 2025
(2025/2136(INI))

AM_Com_NonLegReport

Amendement 1
Markus Ferber, Michalis Hadjipantela

Proposition de résolution
Visa 12

Proposition de résolution	*Amendement*
– vu le rapport de sa commission des affaires économiques et monétaires du 23 avril 2024 sur la proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil modifiant le règlement (UE) nº 806/2014 afin d'établir un système européen d'assurance des dépôts (SEAD),	***supprimé***

Or. en

Amendement 2
Angelika Winzig

Proposition de résolution
Visa 12

Proposition de résolution	*Amendement*
– vu le rapport de sa commission des affaires économiques et monétaires du 23 avril 2024 sur la proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil modifiant le règlement (UE) nº 806/2014 afin d'établir un système européen d'assurance des dépôts (SEAD),	***supprimé***

Or. en

Amendement 3
Markus Ferber, Michalis Hadjipantela

Proposition de résolution
Visa 14

Proposition de résolution	*Amendement*
– vu le rapport des cinq présidents du 22 juin 2015 intitulé «Compléter l'Union économique et monétaire européenne»,	***supprimé***

Or. en

Amendement 4
Markus Ferber, Michalis Hadjipantela

Proposition de résolution
Visa 21

Proposition de résolution	*Amendement*
– vu l'étude de la BCE concernant des sujets spécifiques nº 328, de 2023, intitulée «The Road to Paris: stress testing the transition towards a net-zero economy» (La voie vers Paris: test de résistance de la transition vers une économie «zéro net»),	***supprimé***

Or. en

Amendement 5
Michalis Hadjipantela

Proposition de résolution
Visa 21

Proposition de résolution	*Amendement*
– vu l'étude de la BCE concernant des sujets spécifiques nº 328, de 2023, intitulée «The Road to Paris: stress testing the transition towards a net-zero economy» (La voie vers Paris: test de résistance de la transition vers une économie «zéro net»),	***supprimé***

Or. en

Amendement 6
Virginijus Sinkevičius
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Visa 21 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	– vu l'étude de la BCE concernant des sujets spécifiques nº 376, de 2025, intitulée «Capital requirements: a pillar or a burden for bank competitiveness?» («Exigences de fonds propres: un pilier ou un fardeau pour la compétitivité des banques?»),

Or. en

Amendement 7
Jussi Saramo, Manon Aubry

Proposition de résolution
Visa 25 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	– vu le rapport du Comité de Bâle sur le contrôle bancaire du 10 juillet 2025 intitulé «Banks interconnections with non-bank financial intermediaries» («Interconnexions entre les banques et les intermédiaires financiers non bancaires»),

Or. en

Amendement 8
Virginijus Sinkevičius
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Visa 30 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	– vu le rapport de l'Autorité européenne des assurances et des pensions professionnelles du 7 novembre 2024 sur le traitement discrétionnaire des risques en matière de durabilité,

Or. en

Amendement 9
Markus Ferber, Michalis Hadjipantela

Proposition de résolution
Visa 34 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	– vu le rapport de la BCE de décembre 2025 sur la simplification du cadre européen de réglementation, de surveillance et de déclaration prudentielles,

Or. en

Amendement 10
Markus Ferber, Michalis Hadjipantela

Proposition de résolution
Visa 34 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	– vu le rapport de l'Autorité bancaire européenne (ABE) du 1er octobre 2025 sur l'efficacité du cadre de réglementation et de surveillance,

Or. en

Amendement 11

Isabel Benjumea Benjumea, Fernando Navarrete Rojas

Proposition de résolution
Considérant A

Proposition de résolution	*Amendement*
A. considérant que l'union bancaire vise à préserver la stabilité bancaire, à éviter les renflouements financés par les contribuables, à renforcer la résilience, à permettre une résolution ordonnée, à réduire la fragmentation du marché et à améliorer la compétitivité, l'activité transfrontière et l'accès au financement***, tandis que le problème des banques «trop grandes pour faire faillite» n'est toujours pas résolu***;	A. considérant que l'union bancaire vise à préserver la stabilité ***du système financier, à assurer une gestion ordonnée de la crise*** bancaire, à éviter les renflouements financés par les contribuables, à renforcer la résilience, à permettre une résolution ordonnée, à réduire la fragmentation du marché et à améliorer la compétitivité, l'activité transfrontière et l'accès au financement;

Or. es

Amendement 12
Marlena Maląg
au nom du groupe ECR

Proposition de résolution
Considérant A

Proposition de résolution	*Amendement*
A. considérant que l'union bancaire vise à préserver la stabilité bancaire, à éviter les renflouements financés par les contribuables, à renforcer la résilience, à permettre une résolution ordonnée, à réduire la fragmentation du marché et à améliorer la compétitivité, l'activité transfrontière et l'accès au financement***, tandis que le problème des banques «trop grandes pour faire faillite» n'est toujours pas résolu***;	A. considérant que l'union bancaire vise à préserver la stabilité bancaire, ***à briser le cercle vicieux entre l'État et les banques et*** à éviter les renflouements financés par les contribuables, à renforcer la résilience, à permettre une résolution ordonnée, à réduire la fragmentation du marché et à améliorer la compétitivité, l'activité transfrontière et l'accès au financement;

Or. en

Amendement 13

Markus Ferber, Michalis Hadjipantela

Proposition de résolution
Considérant A

Proposition de résolution	*Amendement*
A. considérant que l'union bancaire vise à préserver la stabilité bancaire, à éviter les renflouements financés par les contribuables, à renforcer la résilience, à permettre une résolution ordonnée, à réduire la fragmentation du marché et à améliorer la compétitivité, l'activité transfrontière et l'accès au financement***, tandis que le problème des banques «trop grandes pour faire faillite» n'est toujours pas résolu***;	A. considérant que l'union bancaire vise à préserver la stabilité bancaire, à éviter les renflouements financés par les contribuables, à renforcer la résilience, à permettre une résolution ordonnée, à réduire la fragmentation du marché et à améliorer la compétitivité, l'activité transfrontière et l'accès au financement;

Or. en

Amendement 14
Gilles Boyer, Stéphanie Yon-Courtin

Proposition de résolution
Considérant A

Proposition de résolution	*Amendement*
A. considérant que l'union bancaire vise à préserver la stabilité bancaire, à éviter les renflouements financés par les contribuables, à renforcer la résilience, à permettre une résolution ordonnée, à réduire la fragmentation du marché et à améliorer la compétitivité, l'activité transfrontière et l'accès au financement, tandis que le ***problème des banques «trop grandes pour faire faillite» n'est toujours pas résolu***;	A. considérant que l'union bancaire vise à préserver la stabilité bancaire, à éviter les renflouements financés par les contribuables, à renforcer la résilience, à permettre une résolution ordonnée, à réduire la fragmentation du marché et à améliorer la compétitivité, l'activité transfrontière et l'accès au financement, tandis que le ***paysage bancaire de l'Union européenne est diversifié, occupé par différentes structures bancaires offrant une large gamme de services aux citoyens européens et aux entreprises européennes***;

Or. en

Amendement 15
Auke Zijlstra, Mireia Borrás Pabón, Sebastian Tynkkynen, Roman Haider

Proposition de résolution
Considérant A

Proposition de résolution	*Amendement*
A. considérant que l'union bancaire vise à préserver la stabilité bancaire, à éviter les renflouements financés par les contribuables, à renforcer la résilience, à permettre une résolution ordonnée, à réduire la fragmentation du marché et à améliorer la compétitivité, l'activité transfrontière et l'accès au financement, tandis que le ***problème des*** banques «trop grandes pour faire faillite» ***n'est toujours pas résolu***;	A. considérant que l'union bancaire vise à préserver la stabilité bancaire, à éviter les renflouements financés par les contribuables, à renforcer la résilience, à permettre une résolution ordonnée, à réduire la fragmentation du marché et à améliorer la compétitivité, l'activité transfrontière et l'accès au financement, tandis que le ***maintien d'une dynamique de*** banques «trop grandes pour faire faillite» ***continue de fausser les incitations du marché et augmente les garanties souveraines implicites***; ***qu'un renforcement de la discipline de marché est à prioriser par rapport à une intensification de l'empilement réglementaire;***

Or. en

Amendement 16
Michalis Hadjipantela

Proposition de résolution
Considérant A

Proposition de résolution	*Amendement*
A. considérant que l'union bancaire vise à préserver la stabilité bancaire, à éviter les renflouements financés par les contribuables, à renforcer la résilience, à permettre une résolution ordonnée, à réduire la fragmentation du marché et à améliorer la compétitivité, l'activité transfrontière et l'accès au financement, tandis que le problème des banques «trop grandes pour faire faillite» n'est toujours pas résolu;	A. considérant que l'union bancaire vise à préserver la stabilité bancaire, à éviter les renflouements financés par les contribuables, à renforcer la résilience, à permettre une résolution ordonnée, à réduire la fragmentation du marché et à améliorer la compétitivité, l'activité transfrontière et l'accès au financement, ***réduisant ainsi les coûts pour les clients des banques,*** tandis que le problème des banques «trop grandes pour faire faillite»

n’est toujours pas résolu;

Or. en

Amendement 17
Virginijus Sinkevičius
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Considérant A

Proposition de résolution	*Amendement*
A. considérant que l’union bancaire vise à préserver la stabilité bancaire, à éviter les renflouements financés par les contribuables, à renforcer la résilience, à permettre une résolution ordonnée, à réduire la fragmentation du marché et à améliorer la compétitivité, l’activité transfrontière et l’accès au financement, tandis que le problème des banques «trop grandes pour faire faillite» n’est toujours pas résolu;	A. considérant que l’union bancaire vise à préserver la stabilité bancaire, à éviter les renflouements financés par les contribuables, à renforcer la résilience, à permettre une résolution ordonnée, à réduire la fragmentation du marché***, à renforcer la protection des déposants*** et à améliorer la compétitivité, l’activité transfrontière et l’accès au financement, tandis que le problème des banques «trop grandes pour faire faillite» n’est toujours pas résolu;

Or. en

Amendement 18
Isabel Benjumea Benjumea, Fernando Navarrete Rojas

Proposition de résolution
Considérant A bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	A bis. considérant que les objectifs de l’union bancaire sont les suivants: i) soutenir la solidité des banques pour résister aux futures crises financières, ii) assurer la résolution des banques défaillantes en évitant d’utiliser l’argent des contribuables avec une incidence minimale sur l’économie réelle et iii) réduire la fragmentation du marché en

établissant des règles harmonisées pour le secteur financier;

Or. es

Amendement 19
Markus Ferber, Michalis Hadjipantela

Proposition de résolution
Considérant A bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	A bis. considérant qu'un secteur bancaire fort et diversifié est essentiel à la croissance économique, au financement des petites et moyennes entreprises (PME) et des jeunes pousses et à la transition vers une économie verte et numérique;

Or. en

Amendement 20
Angelika Winzig

Proposition de résolution
Considérant B

Proposition de résolution	*Amendement*
B. considérant que l'union bancaire, composée du mécanisme de surveillance unique (MSU) et du mécanisme de résolution unique (MRU), ***adapte*** la surveillance à la gestion des crises***, mais reste incomplète sans un SEAD pleinement mis en œuvre***;	B. considérant que l'union bancaire, composée du mécanisme de surveillance unique (MSU) et du mécanisme de résolution unique (MRU), ***a permis de renforcer la stabilité financière et d'améliorer l'adaptation de*** la surveillance à la gestion des crises;

Or. en

Amendement 21
Engin Eroglu

Proposition de résolution
Considérant B

Proposition de résolution	*Amendement*
B. considérant que l'union bancaire, composée du mécanisme de surveillance unique (MSU) ***et*** du mécanisme de résolution unique (MRU), adapte la surveillance à la gestion des crises***, mais reste incomplète sans un SEAD pleinement mis en œuvre***;	B. considérant que l'union bancaire, composée du mécanisme de surveillance unique (MSU)***,*** du mécanisme de résolution unique (MRU) ***et de règles harmonisées en matière de garantie des dépôts***, adapte la surveillance à la gestion des crises;

Or. en

Amendement 22
Ralf Seekatz

Proposition de résolution
Considérant B

Proposition de résolution	*Amendement*
B. considérant que l'union bancaire, composée du mécanisme de surveillance unique (MSU) et du mécanisme de résolution unique (MRU), adapte la surveillance à la gestion des crises***, mais reste incomplète sans un SEAD pleinement mis en œuvre***;	B. considérant que l'union bancaire, composée du mécanisme de surveillance unique (MSU) et du mécanisme de résolution unique (MRU), adapte la surveillance à la gestion des crises***; que les systèmes nationaux de garantie des dépôts ont été mis en place avec succès et ont prouvé leur fonctionnalité dans plusieurs cas***; ***qu'une nouvelle proposition de la Commission visant à établir un système européen d'assurance des dépôts devrait mieux tenir compte des caractéristiques nationales spécifiques, afin de préserver le bon fonctionnement des systèmes pour les petites banques qui existent déjà dans certains États membres, tout en garantissant des conditions de concurrence équitables dans l'ensemble de l'union bancaire;***

Or. en

Amendement 23
Markus Ferber, Michalis Hadjipantela

Proposition de résolution
Considérant B

Proposition de résolution	*Amendement*
B. considérant que l'union bancaire, composée du mécanisme de surveillance unique (MSU) et du mécanisme de résolution unique (MRU), adapte la surveillance à la gestion des crises***, *mais reste incomplète sans un SEAD pleinement mis en œuvre***;	B. considérant que l'union bancaire, composée du mécanisme de surveillance unique (MSU) et du mécanisme de résolution unique (MRU), adapte la surveillance à la gestion des crises ***et garantit un niveau élevé de protection des dépôts sur la base de normes minimales européennes communes***;

Or. en

Amendement 24
Marlena Maląg
au nom du groupe ECR

Proposition de résolution
Considérant B

Proposition de résolution	*Amendement*
B. considérant que l'union bancaire, composée du mécanisme de surveillance unique (MSU) et du mécanisme de résolution unique (MRU), adapte la surveillance à la gestion des crises***, *mais reste incomplète sans un SEAD pleinement mis en œuvre***;	B. considérant que l'union bancaire, composée ***actuellement*** du mécanisme de surveillance unique (MSU) et du mécanisme de résolution unique (MRU), adapte la surveillance à la gestion des crises;

Or. en

Amendement 25
Michalis Hadjipantela

Proposition de résolution
Considérant B

Proposition de résolution	*Amendement*
B. considérant que l'union bancaire, composée du mécanisme de surveillance unique (MSU) et du mécanisme de résolution unique (MRU), adapte la surveillance à la gestion des crises***, mais reste incomplète sans un SEAD pleinement mis en œuvre***;	B. considérant que l'union bancaire, composée du mécanisme de surveillance unique (MSU) et du mécanisme de résolution unique (MRU), adapte la surveillance à la gestion des crises;

Or. en

Amendement 26
Auke Zijlstra, Tomáš Kubín, Sebastian Tynkkynen, Roman Haider, Jaroslava Pokorná Jermanová

Proposition de résolution
Considérant B

Proposition de résolution	*Amendement*
B. considérant que l'union bancaire, composée du mécanisme de surveillance unique (MSU) et du mécanisme de résolution unique (MRU), adapte la surveillance à la gestion des crises, mais reste incomplète sans ***un SEAD pleinement mis en œuvre***;	B. considérant que l'union bancaire, composée du mécanisme de surveillance unique (MSU) et du mécanisme de résolution unique (MRU), adapte la surveillance à la gestion des crises, mais reste ***structurellement*** incomplète ***et inefficace; que la mutualisation des risques*** sans ***responsabilité du marché fausse la neutralité concurrentielle et expose les États membres responsables sur le plan budgétaire à des passifs éventuels indus***;

Or. en

Amendement 27
Herbert Dorfmann, Marco Falcone

Proposition de résolution
Considérant B

Proposition de résolution	*Amendement*
B. considérant que l'union bancaire,	B. considérant que l'union bancaire,

composée du mécanisme de surveillance unique (MSU) et du mécanisme de résolution unique (MRU), adapte la surveillance à la gestion des crises, mais reste incomplète sans un SEAD pleinement ***mis en œuvre***;

composée du mécanisme de surveillance unique (MSU) et du mécanisme de résolution unique (MRU), adapte la surveillance à la gestion des crises, mais reste incomplète sans un SEAD ***tenant*** pleinement ***compte des spécificités nationales***;

Or. en

Amendement 28
Fernando Navarrete Rojas, Isabel Benjumea Benjumea

Proposition de résolution
Considérant B

Proposition de résolution	*Amendement*
B. considérant que l'union bancaire, composée du mécanisme de surveillance unique (MSU) et du mécanisme de résolution unique (MRU), adapte la surveillance à la gestion des crises, mais reste incomplète sans un SEAD pleinement mis en œuvre;	B. considérant que l'union bancaire, composée du mécanisme de surveillance unique (MSU) et du mécanisme de résolution unique (MRU), adapte la surveillance à la gestion des crises, mais reste incomplète sans un SEAD pleinement mis en œuvre ***et le filet de sécurité commun du Fonds de résolution unique (FRU), qui dépend de la ratification du traité révisé instituant le mécanisme européen de stabilité***;

Or. en

Amendement 29
Regina Doherty

Proposition de résolution
Considérant B

Proposition de résolution	*Amendement*
B. considérant que l'union bancaire, composée du mécanisme de surveillance unique (MSU) et du mécanisme de résolution unique (MRU), adapte la surveillance à la gestion des crises, mais	B. considérant que l'union bancaire, composée du mécanisme de surveillance unique (MSU) et du mécanisme de résolution unique (MRU), ***avec le corpus réglementaire unique pour fondement,***

reste incomplète sans un SEAD pleinement mis en œuvre;	adapte la surveillance à la gestion des crises, mais reste incomplète sans un SEAD pleinement mis en œuvre;

Or. en

Amendement 30
Regina Doherty

Proposition de résolution
Considérant B bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	B bis. considérant que l'achèvement de l'union bancaire constituerait une évolution positive pour les citoyens et l'économie de l'Union, en permettant un renforcement de la stabilité du système bancaire, une réduction du risque systémique, une plus grande concurrence, davantage de choix pour les consommateurs, des possibilités supplémentaires de services bancaires transfrontières et une amélioration de l'accès aux services financiers de détail, un accroissement des investissements économiques, un meilleur accès au financement pour les ménages et les entreprises, ainsi qu'une réduction des coûts pour les clients des banques;

Or. en

Amendement 31
Fernando Navarrete Rojas, Isabel Benjumea Benjumea

Proposition de résolution
Considérant B bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	B bis. considérant que la BCE encourage l'achèvement de l'union bancaire afin de favoriser l'intégration transfrontière et de

permettre une allocation plus efficace des fonds propres en tant que conditions nécessaires pour éliminer le désavantage concurrentiel actuel auquel les banques de l'Union sont confrontées en raison d'une taille insuffisante, et qu'elle recommande également la simplification du cadre européen de réglementation, de surveillance et de déclaration prudentielles;

Or. en

Amendement 32
Jussi Saramo, Manon Aubry

Proposition de résolution
Considérant B bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	B bis. considérant que les intermédiaires financiers non bancaires (IFNB, ou «banques parallèles») demeurent exclus de l'architecture de l'union bancaire, ce qui rend le secteur bancaire de l'Union vulnérable aux risques découlant des liens toujours plus étroits entre les IFNB et le secteur bancaire;

Or. en

Amendement 33
Regina Doherty

Proposition de résolution
Considérant B ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	B ter. considérant qu'un secteur bancaire stable, résilient, dynamique et compétitif est essentiel à la croissance économique, à l'aide apportée aux petites et moyennes entreprises, à l'amélioration

des possibilités d'accession à la propriété, à l'innovation, à l'investissement et à l'élargissement des perspectives économiques pour tous;

Or. en

Amendement 34
Fernando Navarrete Rojas, Isabel Benjumea Benjumea

Proposition de résolution
Considérant B ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	B ter. considérant que, selon la documentation relative aux zones monétaires optimales, une union bancaire complète est essentielle pour éviter les effets asymétriques des chocs dans l'ensemble de l'Union et renforcer la stabilité et la résilience financières et économiques;

Or. en

Amendement 35
Markus Ferber, Michalis Hadjipantela

Proposition de résolution
Considérant C

Proposition de résolution	*Amendement*
C. considérant que l'Union devrait mettre pleinement en œuvre les normes de Bâle III sans plus tarder;	***supprimé***

Or. en

Amendement 36
Gilles Boyer, Stéphanie Yon-Courtin

Proposition de résolution
Considérant C

Proposition de résolution	*Amendement*
C. considérant que l'Union ***devrait mettre pleinement en œuvre les normes de*** Bâle III ***sans plus tarder***;	C. considérant que ***la stabilité financière est une condition préalable à une politique monétaire efficace et à un système financier résilient et que*** l'Union ***a déjà accepté de mettre en œuvre le dispositif*** Bâle III***; qu'il est par ailleurs indispensable de garantir un juste équilibre entre la stabilité financière, le respect des cadres internationaux et des conditions de concurrence équitables au niveau international afin que les banques européennes puissent être sur un pied d'égalité avec les banques d'autres pays et territoires***;

Or. en

Amendement 37
Marlena Maląg
au nom du groupe ECR

Proposition de résolution
Considérant C

Proposition de résolution	*Amendement*
C. considérant que ***l'Union devrait mettre pleinement en œuvre les normes*** de Bâle III ***sans plus tarder***;	C. considérant que ***les règles*** de Bâle III ***devraient être adaptées aux spécificités du secteur bancaire européen, en tenant compte du critère de proportionnalité et de la simplification pour les petites banques, conformément aux résultats du groupe de travail de haut niveau de la Banque centrale européenne sur la simplification, soutenu par le conseil des gouverneurs de la BCE***;

Or. en

Amendement 38

Isabel Benjumea Benjumea

Proposition de résolution
Considérant C

Proposition de résolution	*Amendement*
C. considérant que l'Union devrait mettre ***pleinement*** en œuvre les normes de Bâle III ***sans plus tarder***;	C. considérant que l'Union devrait mettre en œuvre ***de manière cohérente*** les normes de Bâle III ***tout en garantissant une mise en œuvre proportionnée, progressive et adaptée aux spécificités du système financier européen, sans préjudice de la compétitivité du système bancaire de l'Union***;

Or. es

Amendement 39
Ralf Seekatz

Proposition de résolution
Considérant C

Proposition de résolution	*Amendement*
C. considérant que l'Union devrait mettre ***pleinement*** en œuvre les normes de Bâle III sans plus tarder;	C. considérant que l'Union devrait mettre en œuvre les normes de Bâle III sans plus tarder ***de manière à préserver la compétitivité internationale du secteur bancaire européen et à garantir des conditions de concurrence équitables au niveau mondial***;

Or. en

Amendement 40
Michalis Hadjipantela

Proposition de résolution
Considérant C

Proposition de résolution	*Amendement*
C. considérant que l'Union devrait	C. considérant que l'Union devrait

mettre pleinement en œuvre les normes de Bâle III sans ***plus tarder***;	mettre pleinement en œuvre les normes de Bâle III sans ***nuire à la compétitivité internationale du secteur bancaire***;

Or. en

Amendement 41
Fernando Navarrete Rojas, Isabel Benjumea Benjumea

Proposition de résolution
Considérant C

Proposition de résolution	*Amendement*
C. considérant que l'Union devrait mettre pleinement en œuvre les normes de Bâle III sans plus tarder;	C. *considérant* ***que l'Union applique les normes de Bâle III à toutes les banques, indépendamment de leur taille et de leur champ d'action;*** que l'Union devrait mettre pleinement en œuvre les normes de Bâle III ***pour les seules banques européennes actives à l'échelle internationale et*** sans plus tarder;

Or. en

Amendement 42
Marco Falcone, Fulvio Martusciello, Herbert Dorfmann

Proposition de résolution
Considérant C

Proposition de résolution	*Amendement*
C. considérant que l'Union devrait mettre pleinement en œuvre les normes de Bâle III sans plus tarder;	C. considérant que l'Union devrait mettre pleinement en œuvre les normes de Bâle III sans plus tarder***, tout en tenant compte de l'importance de conditions de concurrence équitables au niveau mondial et du rôle crucial des banques de l'Union dans le financement de l'économie, y compris des ménages et des PME, et en garantissant la compétitivité du système***;

Or. it

Amendement 43
Virginijus Sinkevičius
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Considérant C

Proposition de résolution	*Amendement*
C. considérant que l'Union devrait mettre pleinement en œuvre les normes de Bâle III sans plus tarder;	C. considérant que l'Union devrait mettre pleinement en œuvre les normes de Bâle III sans plus tarder***, y compris le cadre de gestion des risques de marché***;

Or. en

Amendement 44
Auke Zijlstra, Sebastian Tynkkynen

Proposition de résolution
Considérant C

Proposition de résolution	*Amendement*
C. considérant que l'Union devrait mettre pleinement en œuvre les normes de Bâle III sans plus tarder;	C. considérant que l'Union devrait mettre pleinement en œuvre les normes de Bâle III sans plus tarder; ***que les reports répétés de l'Union et les écarts par rapport aux normes internationales de Bâle, y compris le report à 2026 des règles relatives au risque de marché, créent un arbitrage réglementaire et des désavantages concurrentiels pour les banques de l'Union sur les marchés de gros mondiaux; que cette mise en œuvre inégale fausse les conditions de concurrence et accroît le risque systémique en raison de l'inefficacité de l'allocation du capital-risque;***

Or. en

Amendement 45

Regina Doherty

Proposition de résolution
Considérant C bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	C bis. considérant que l'agression russe contre l'Ukraine et ses conséquences économiques et sociales ont et auront des répercussions directes et indirectes sur le secteur bancaire de l'Union; que les banques de l'Union jouent un rôle clé dans l'actuelle application et le respect des sanctions imposées par l'Union à la Russie en réaction à l'invasion;

Or. en

Amendement 46
Regina Doherty

Proposition de résolution
Considérant C ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	C ter. considérant que, si la transformation numérique de la finance ouvre des perspectives très larges pour le secteur bancaire et a apporté d'importantes avancées technologiques dans le secteur bancaire de l'Union grâce à de meilleures performances dans la fourniture des services bancaires et à une plus grande volonté d'innovation et de partage de données, elle n'est pas exempte de problèmes, notamment en ce qui concerne les cyberrisques, la confidentialité des données, les risques pour la réputation, les risques liés au blanchiment de capitaux et les préoccupations en matière de protection des consommateurs;

Or. en

Amendement 47
Regina Doherty

Proposition de résolution
Considérant C quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	C quater. considérant que l'un des principaux objectifs de l'union bancaire est que les contribuables n'aient pas à prendre en charge le coût des mesures correctives en cas de faillite d'une banque;

Or. en

Amendement 48
Markus Ferber, Michalis Hadjipantela

Proposition de résolution
Considérant D

Proposition de résolution	*Amendement*
D. considérant que le changement climatique, les risques environnementaux et la transition vers une économie à faible intensité de carbone doivent être pris en considération dans l'évaluation des risques pesant sur les bilans des banques;	***supprimé***

Or. en

Amendement 49
Fernando Navarrete Rojas, Isabel Benjumea Benjumea

Proposition de résolution
Considérant D

Proposition de résolution	*Amendement*
D. considérant que le changement climatique, les risques environnementaux	***supprimé***

et la transition vers une économie à faible intensité de carbone doivent être pris en considération dans l'évaluation des risques pesant sur les bilans des banques;

Or. en

Amendement 50
Marco Falcone, Fulvio Martusciello, Herbert Dorfmann

Proposition de résolution
Considérant D

Proposition de résolution	*Amendement*
D. considérant que le changement climatique, les risques environnementaux et la transition vers une économie à faible intensité de carbone doivent être pris en considération dans l'évaluation des risques pesant sur les bilans des banques;	***supprimé***

Or. it

Amendement 51
Marlena Maląg
au nom du groupe ECR

Proposition de résolution
Considérant D

Proposition de résolution	*Amendement*
D. considérant que le changement climatique, les risques environnementaux et la transition vers une économie à faible intensité de carbone doivent être pris en considération dans l'évaluation des risques pesant sur les bilans des banques;	***supprimé***

Or. en

Amendement 52

Auke Zijlstra, Mireia Borrás Pabón, Tomáš Kubín, Sebastian Tynkkynen, Roman Haider, Jaroslava Pokorná Jermanová, Enikő Győri, Pierre Pimpie, Paolo Borchia

Proposition de résolution
Considérant D

Proposition de résolution	*Amendement*
D. considérant ***que le changement climatique, les risques*** environnementaux ***et la transition vers une économie à faible intensité de carbone doivent être pris en considération dans l'évaluation des risques pesant sur les bilans des banques***;	D. considérant ***qu'il est urgent de ne pas subordonner les indicateurs de risque traditionnels à des objectifs*** environnementaux ***à caractère politique susceptibles d'alourdir les exigences de fonds propres et de restreindre l'offre de crédit là où elle est la plus productive***;

Or. en

Amendement 53
Michalis Hadjipantela

Proposition de résolution
Considérant D

Proposition de résolution	*Amendement*
D. considérant que le changement climatique, les risques environnementaux et la transition vers une économie à faible intensité de carbone ***doivent*** être pris en considération dans l'évaluation des risques pesant sur les bilans des banques;	D. considérant que le changement climatique, les risques environnementaux et la transition vers une économie à faible intensité de carbone ***peuvent*** être pris en considération dans l'évaluation des risques pesant sur les bilans des banques***, à condition qu'ils aient une incidence sur la stabilité financière***;

Or. en

Amendement 54
Virginijus Sinkevičius
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Considérant D

Proposition de résolution	*Amendement*
D. considérant que le changement climatique, les risques environnementaux et la transition vers une économie ***à faible intensité de carbone*** doivent être pris en considération dans l'évaluation des risques pesant sur les bilans des banques;	D. considérant que le changement climatique, les risques environnementaux et la transition vers une économie ***«zéro net»*** doivent être pris en considération dans l'évaluation des risques pesant sur les bilans des banques;

Or. en

Amendement 55
Marlena Maląg
au nom du groupe ECR

Proposition de résolution
Considérant E

Proposition de résolution	*Amendement*
E. considérant ***qu'un*** euro numérique ***pourrait améliorer l'efficacité des paiements de l'Union, la résilience, l'inclusion financière, l'innovation, la confiance du public et le rôle international de l'euro***;	E. considérant ***que le projet pour un*** euro numérique ***présente des défis et des menaces potentielles pour la liquidité et la stabilité du secteur bancaire de l'Union***;

Or. en

Amendement 56
Auke Zijlstra, Sebastian Tynkkynen, Pierre Pimpie

Proposition de résolution
Considérant E

Proposition de résolution	*Amendement*
E. considérant qu'un euro numérique pourrait améliorer l'efficacité des paiements de l'Union***,*** la résilience, ***l'inclusion*** financière***, l'innovation, la confiance du public et le rôle international de l'euro***;	E. considérant qu'un euro numérique ***hors ligne et de gros*** pourrait améliorer l'efficacité des paiements de l'Union ***et*** la résilience, ***mais pourrait également affaiblir considérablement les bases de dépôts des banques commerciales et nuire à la stabilité*** financière ***en encourageant la fuite vers les dépôts de banque centrale,***

en particulier en période de tensions; qu'une telle évolution pourrait réduire la capacité des banques à prêter aux ménages et aux PME, en augmentant la dépendance à l'égard des mécanismes de financement monétaire centralisés plutôt qu'à l'égard d'un financement diversifié sur le marché;

Or. en

Amendement 57
Marco Falcone, Fulvio Martusciello, Herbert Dorfmann

Proposition de résolution
Considérant E

Proposition de résolution	*Amendement*
E. considérant qu'un euro numérique ***pourrait améliorer*** l'efficacité des paiements de l'Union, la résilience, l'inclusion financière, l'innovation, la confiance du public et le rôle international de l'euro;	E. considérant qu'un euro numérique ***améliorera*** l'efficacité des paiements de l'Union, ***la compétitivité,*** la résilience, l'inclusion financière, l'innovation, la confiance du public et le rôle international de l'euro;

Or. it

Amendement 58
Virginijus Sinkevičius
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Considérant E

Proposition de résolution	*Amendement*
E. considérant qu'un euro numérique ***pourrait améliorer*** l'efficacité des paiements de l'Union, la résilience, l'inclusion financière, l'innovation, la confiance du public et le rôle international de l'euro;	E. considérant qu'un euro numérique ***améliorerait*** l'efficacité des paiements de l'Union, la résilience, l'inclusion financière, l'innovation, la confiance du public et le rôle international de l'euro;

Or. en

Amendement 59
Fernando Navarrete Rojas, Isabel Benjumea Benjumea

Proposition de résolution
Considérant E

Proposition de résolution	*Amendement*
E. considérant ***qu'un euro numérique*** pourrait améliorer l'efficacité des paiements de l'Union, la résilience, l'inclusion financière, l'innovation, la confiance du public et le rôle international de l'euro;	E. considérant ***qu'une solution souveraine paneuropéenne de paiement de détail*** pourrait améliorer l'efficacité des paiements de l'Union, ***la souveraineté,*** la résilience, l'inclusion financière, l'innovation, la confiance du public et le rôle international de l'euro; ***qu'une solution qui intègre pleinement les acteurs du marché favoriserait l'innovation continue, la confiance et la stabilité financière grâce à des marchés plus profonds et plus liquides;***

Or. en

Amendement 60
Gilles Boyer, Stéphanie Yon-Courtin

Proposition de résolution
Considérant E

Proposition de résolution	*Amendement*
E. considérant qu'un euro numérique pourrait améliorer l'efficacité des paiements de l'Union, la résilience, l'inclusion financière, l'innovation, la confiance du public et le rôle international de l'euro;	E. considérant qu'un euro numérique ***de détail*** pourrait améliorer l'efficacité des paiements de l'Union, la résilience, l'inclusion financière, l'innovation, ***la compétitivité,*** la confiance du public***, la confidentialité des clients en matière de paiements numériques*** et le rôle international de l'euro;

Or. en

Amendement 61

Fernando Navarrete Rojas, Isabel Benjumea Benjumea

Proposition de résolution
Considérant E bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	E bis. considérant que l'efficacité, la résilience et l'autonomie stratégique des infrastructures des marchés financiers de l'Union sont essentielles au bon fonctionnement de l'union bancaire et à la compétitivité du système financier de l'Union; que le développement d'une monnaie numérique de banque centrale (MNBC) de gros, conçue exclusivement pour le règlement entre établissements financiers réglementés, est susceptible d'améliorer considérablement les paiements transfrontières, le règlement des titres et la gestion de la liquidité, notamment grâce à une interopérabilité accrue entre les systèmes de paiement et les infrastructures de marché; que les initiatives en cours de l'Eurosystème constituent des étapes importantes vers l'exploration de ces avantages d'une manière contrôlée et axée sur le marché; que l'accélération à un niveau opérationnel complet pourrait contribuer à renforcer le rôle international de l'euro, à réduire la fragmentation des marchés financiers de l'Union et à soutenir la stabilité financière, tout en préservant pleinement l'unicité de la monnaie et le rôle des intermédiaires du secteur privé;

Or. en

Amendement 62
Gilles Boyer, Stéphanie Yon-Courtin

Proposition de résolution
Considérant E bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*

E bis. considérant que les travaux de la BCE relatifs à un euro numérique de gros progressent rapidement, notamment les projets en cours à court terme (Pontes) et à long terme (Appia) de règlement en monnaie de banque centrale de gros;

Or. en

Amendement 63
Markus Ferber, Michalis Hadjipantela

Proposition de résolution
Considérant F

Proposition de résolution	*Amendement*
F. considérant que les banques de l'Union ont enregistré des bénéfices record depuis 2022 en raison de la transmission tardive de la politique de resserrement monétaire; considérant que plusieurs États membres ont instauré des prélèvements temporaires sur les banques pour assurer une contribution équitable tout en préservant la stabilité et la cohésion sociale;	***supprimé***

Or. en

Amendement 64
Isabel Benjumea Benjumea

Proposition de résolution
Considérant F

Proposition de résolution	*Amendement*
F. considérant que les banques de l'Union ont enregistré des bénéfices record depuis 2022 en raison de la transmission tardive de la politique de resserrement monétaire; que plusieurs États membres ont instauré des prélèvements temporaires sur les banques	***supprimé***

pour assurer une contribution équitable tout en préservant la stabilité et la cohésion sociale;

Or. es

Amendement 65
Fernando Navarrete Rojas, Isabel Benjumea Benjumea

Proposition de résolution
Considérant F

Proposition de résolution	*Amendement*
F. considérant que les banques de l'Union ont enregistré des bénéfices record depuis 2022 en raison de la transmission tardive de la politique de resserrement monétaire; ***considérant*** que plusieurs États membres ont instauré des prélèvements temporaires sur les banques ***pour assurer une contribution équitable tout en préservant la stabilité et la cohésion sociale***;	F. considérant que les banques de l'Union ont enregistré des bénéfices record depuis 2022 en raison de la transmission tardive de la politique de resserrement monétaire***, ce qui a contribué à combler l'écart entre le taux de rendement des capitaux propres des banques de l'Union et celui des États-Unis après plus de 15 ans***; que plusieurs États membres ont instauré des prélèvements temporaires sur les banques***, malgré les avertissements répétés de plusieurs établissements, notamment la BCE dans ses avis, selon lesquels des prélèvements sur les établissements financiers pour des raisons budgétaires générales ne sont pas souhaitables et leur application peut fausser la concurrence sur le marché et nuire à l'égalité des conditions de concurrence tant au sein du pays que dans l'ensemble de l'union bancaire***;

Or. en

Amendement 66
Arba Kokalari

Proposition de résolution
Considérant F

Proposition de résolution	*Amendement*
F. considérant que les banques de l'Union ont enregistré des bénéfices record depuis 2022 en raison de la transmission tardive de la politique de resserrement monétaire; ***considérant*** que plusieurs États membres ont instauré des prélèvements temporaires sur les banques ***pour assurer une contribution équitable tout en préservant la stabilité et la cohésion sociale***;	F. considérant que les banques de l'Union ont enregistré des bénéfices record depuis 2022 en raison de la transmission tardive de la politique de resserrement monétaire; que plusieurs États membres ont instauré des prélèvements temporaires sur les banques;

Or. en

Amendement 67
Marco Falcone, Fulvio Martusciello, Herbert Dorfmann

Proposition de résolution
Considérant F

Proposition de résolution	*Amendement*
F. considérant que les banques de l'Union ont enregistré des bénéfices record depuis 2022 en raison de la transmission tardive de la politique de resserrement monétaire; ***considérant*** que plusieurs États membres ont instauré des prélèvements temporaires sur les banques pour assurer une contribution équitable tout en préservant la stabilité et la cohésion sociale;	F. considérant que les banques de l'Union ont enregistré des bénéfices record depuis 2022 en raison de la transmission tardive de la politique de resserrement monétaire; que plusieurs États membres ont instauré des prélèvements temporaires sur les banques pour assurer une contribution équitable tout en préservant la stabilité et la cohésion sociale; ***que la rentabilité des banques de l'Union a augmenté depuis 2022 dans un contexte de resserrement de la politique monétaire, ce qui a contribué à la génération de capitaux et à la stabilité financière; que la rentabilité des banques reste cyclique et soumise à l'ensemble du cycle des taux d'intérêt; que plusieurs États membres ont introduit des prélèvements bancaires temporaires, qui devraient rester exceptionnels, proportionnés et soigneusement évalués afin d'éviter des effets négatifs sur la situation des fonds propres des banques, leur capacité de prêt, leur stabilité financière et les***

conditions de concurrence équitables au sein de l'union bancaire;

Or. it

Amendement 68
Auke Zijlstra, Mireia Borrás Pabón, Tomáš Kubín, Sebastian Tynkkynen, Roman Haider, Jaroslava Pokorná Jermanová

Proposition de résolution
Considérant F

Proposition de résolution	*Amendement*
F. considérant que les banques de l'Union ont enregistré des bénéfices record depuis 2022 en raison de la transmission tardive de la politique de resserrement monétaire; ***considérant*** que plusieurs États membres ont instauré des prélèvements temporaires sur les banques pour assurer une contribution équitable tout en préservant la stabilité et la cohésion sociale;	F. considérant que les banques de l'Union ont enregistré des bénéfices record depuis 2022 en raison de la transmission tardive de la politique de resserrement monétaire; que plusieurs États membres ont instauré des prélèvements temporaires sur les banques pour assurer une contribution équitable tout en préservant la stabilité et la cohésion sociale; ***que les bénéfices élevés non distribués ont été largement absorbés par l'augmentation des exigences de fonds propres et des coûts de mise en conformité excessifs, y compris la publication d'informations en matière de durabilité, ce qui limite la capacité des banques à soutenir l'économie réelle, et que le resserrement de la politique monétaire a supprimé les marges d'intérêt nettes, indiquant des pressions macroprudentielles plus larges sur la rentabilité;***

Or. en

Amendement 69
Isabel Benjumea Benjumea, Fernando Navarrete Rojas

Proposition de résolution
Considérant F bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	F bis. considérant que l'imposition de taxes sectorielles aux établissements de crédit, même lorsqu'elles sont présentées comme des mesures temporaires, peut créer des distorsions sur le marché intérieur, avoir une incidence négative sur la capacité des établissements à accorder des crédits aux ménages et aux entreprises et réduire la prévisibilité du cadre fiscal;

Or. es

Amendement 70
Virginijus Sinkevičius
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Considérant F bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	F bis. considérant que, dans sa communication de mars 2025 intitulée «Union de l'épargne et des investissements», la Commission s'engage à prendre des «mesures décisives visant à poursuivre le développement de l'union bancaire, notamment en définissant une voie à suivre en ce qui concerne le système européen d'assurance des dépôts», mais qu'elle n'a toujours pas présenté de proposition relative à l'achèvement de l'union bancaire depuis lors;

Or. en

Amendement 71
Michalis Hadjipantela

Proposition de résolution
Considérant F bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	F bis. considérant que les banques constituent un pilier fondamental de notre économie et figurent parmi les secteurs les plus importants sur le plan stratégique; que la stabilité, la résilience et la compétitivité sont essentielles pour faire en sorte que le système financier puisse s'adapter aux défis mondiaux, favoriser l'innovation et répondre efficacement aux besoins des entreprises et des citoyens;

Or. en

Amendement 72
Fernando Navarrete Rojas, Isabel Benjumea Benjumea

Proposition de résolution
Considérant F bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	F bis. considérant que l'excédent de liquidité dans la zone euro a atteint 4,7 milliards d'euros en 2022, alors qu'il s'élève aujourd'hui à 2,8 milliards d'euros; que le ratio de couverture des besoins de liquidité des banques de la zone euro a également atteint son pic en 2022, dépassant 170 %, alors qu'il s'élevait à 156 % au troisième trimestre 2025;

Or. en

Amendement 73
Aurore Lalucq, Evelyn Regner

Proposition de résolution
Considérant F bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	F bis. considérant que les jetons de monnaie électronique sont de plus en plus utilisés et sont de plus en plus étroitement interconnectés avec les banques au sein de l'union bancaire;

Or. en

Amendement 74
Isabel Benjumea Benjumea, Fernando Navarrete Rojas

Proposition de résolution
Considérant F ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	F ter. considérant que les banques sont une pierre angulaire de notre économie et représentent l'un des secteurs stratégiques les plus pertinents, et qu'il est essentiel de veiller à ce qu'elles opèrent dans un environnement qui favorise la stabilité, la résilience, le dynamisme et la compétitivité; que ces principes sont fondamentaux pour permettre une croissance économique durable, mais également pour s'assurer que le système financier puisse s'adapter aux défis mondiaux, permettre l'innovation et répondre efficacement aux besoins des entreprises et des citoyens; qu'une économie dynamique requiert un secteur bancaire qui associe solidité et souplesse, soutienne l'investissement et canalise efficacement les capitaux, renforçant ainsi notre capacité à être compétitifs sur un marché mondial en constante évolution;

Or. es

Amendement 75
Aurore Lalucq, Evelyn Regner

Proposition de résolution
Considérant F ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	F ter. considérant que le règlement (UE) 2023/1114 (MiCA) établit des exigences d'accès au marché, des obligations de remboursement et des cadres de surveillance différenciés pour les émetteurs de jetons se référant à un ou des actifs et des émetteurs de jetons de monnaie électronique, tenant compte de leurs différents profils de risque et implications monétaires;

Or. en

Amendement 76
Michalis Hadjipantela

Proposition de résolution
Considérant F ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	F ter. considérant qu'un secteur bancaire fort est essentiel à la croissance économique et au financement des petites et moyennes entreprises (PME) et des jeunes pousses;

Or. en

Amendement 77
Auke Zijlstra, Mireia Borrás Pabón, Tomáš Kubín, Sebastian Tynkkynen, Roman Haider, Jaroslava Pokorná Jermanová, Pierre Pimpie, Paolo Borchia

Proposition de résolution
Paragraphe 1

Proposition de résolution	*Amendement*
1. ***se félicite des progrès réalisés*** au	1. ***prend note des développements*** au

cours de la dernière décennie en ce qui concerne le MSU et le MRU; appelle de ses vœux ***l'achèvement complet et rapide de l'union bancaire, y compris un SEAD à part entière***; souligne que ***l'union bancaire doit soutenir un système financier plus inclusif et plus durable, aligné sur la cohésion sociale et le pacte vert pour l'Europe***;	cours de la dernière décennie en ce qui concerne le MSU et le MRU; appelle de ses vœux ***des réformes qui renforcent la discipline de marché plutôt que l'alourdissement bureaucratique***; souligne que ***les propositions qui centralisent davantage les risques devraient être compensées par une responsabilité proportionnée***;

Or. en

Amendement 78
Marlena Maląg
au nom du groupe ECR

Proposition de résolution
Paragraphe 1

Proposition de résolution	*Amendement*
1. se félicite des progrès réalisés au cours de la dernière décennie en ce qui concerne le MSU et le MRU; ***appelle de ses vœux l'achèvement complet et rapide de l'union bancaire, y compris un SEAD à part entière; souligne que l'union bancaire doit soutenir un système financier plus inclusif et plus durable, aligné sur la cohésion sociale et le pacte vert pour l'Europe;***	1. se félicite des progrès réalisés au cours de la dernière décennie en ce qui concerne le MSU et le MRU;

Or. en

Amendement 79
Engin Eroglu

Proposition de résolution
Paragraphe 1

Proposition de résolution	*Amendement*
1. se félicite des progrès réalisés au cours de la dernière décennie en ce qui concerne le MSU et le MRU; appelle de	1. se félicite des progrès réalisés au cours de la dernière décennie en ce qui concerne le MSU et le MRU; appelle de

ses vœux ***l'achèvement complet et rapide*** de l'union bancaire, ***y compris un SEAD à part entière***; ***souligne que l'union bancaire doit soutenir un système financier plus inclusif et plus durable, aligné sur la cohésion sociale et le pacte vert pour l'Europe***;	ses vœux ***la poursuite du développement*** de l'union bancaire, ***en tenant compte des caractéristiques spécifiques des secteurs bancaires nationaux et en garantissant l'autonomie et le fonctionnement efficace des systèmes de protection institutionnels (SPI), sans contrecarrer les dispositions spécifiques relatives aux SPI convenues dans le cadre de la révision du cadre pour la gestion des crises bancaires et la garantie des dépôts (CMDI)***;

Or. en

Amendement 80
Markus Ferber, Michalis Hadjipantela

Proposition de résolution
Paragraphe 1

Proposition de résolution	*Amendement*
1. se félicite des progrès réalisés au cours de la dernière décennie en ce qui concerne le MSU et le MRU; appelle de ses vœux ***l'achèvement complet et rapide*** de l'union bancaire, ***y compris un SEAD à part entière***; ***souligne que l'union bancaire doit soutenir un système financier plus inclusif et plus durable, aligné sur la cohésion sociale et le pacte vert pour l'Europe***;	1. se félicite des progrès réalisés au cours de la dernière décennie en ce qui concerne le MSU et le MRU; appelle de ses vœux ***la poursuite du développement*** de l'union bancaire, ***tout en tenant dûment compte des spécificités nationales***;

Or. en

Amendement 81
Ralf Seekatz

Proposition de résolution
Paragraphe 1

Proposition de résolution	*Amendement*
1. se félicite des progrès réalisés au cours de la dernière décennie en ce qui	1. se félicite des progrès réalisés au cours de la dernière décennie en ce qui

concerne le MSU et le MRU; appelle de ses vœux l'achèvement complet et rapide de l'union bancaire, y compris un SEAD ***à part entière; souligne que l'union bancaire doit soutenir un système financier plus inclusif et plus durable, aligné sur la cohésion sociale et le pacte vert pour l'Europe***;

concerne le MSU et le MRU; appelle de ses vœux l'achèvement complet et rapide de l'union bancaire, y compris un SEAD ***qui tienne compte des spécificités nationales***;

Or. en

Amendement 82
Michalis Hadjipantela

Proposition de résolution
Paragraphe 1

Proposition de résolution	*Amendement*
1. se félicite des progrès réalisés au cours de la dernière décennie en ce qui concerne le MSU et le MRU***; appelle de ses vœux l'achèvement complet et rapide de l'union bancaire, y compris un SEAD à part entière***; souligne que l'union bancaire doit soutenir un système financier plus inclusif et plus durable, aligné sur la ***cohésion sociale et le pacte vert pour l'Europe***;	1. se félicite des progrès réalisés au cours de la dernière décennie en ce qui concerne le MSU et le MRU; souligne que l'union bancaire doit soutenir un système financier plus inclusif et plus durable, aligné sur la ***double transition***;

Or. en

Amendement 83
Dirk Gotink

Proposition de résolution
Paragraphe 1

Proposition de résolution	*Amendement*
1. se félicite des progrès réalisés au cours de la dernière décennie en ce qui concerne le MSU et le MRU; appelle de ses vœux l'achèvement complet et rapide de l'union bancaire, y compris un SEAD à	1. se félicite des progrès réalisés au cours de la dernière décennie en ce qui concerne le MSU et le MRU; appelle de ses vœux l'achèvement complet et rapide de l'union bancaire, y compris un SEAD à

part entière; ***souligne que l'union bancaire doit soutenir un système financier plus inclusif et plus durable, aligné sur la cohésion sociale et le pacte vert pour l'Europe;***	part entière;

Or. en

Amendement 84
Isabel Benjumea Benjumea, Fernando Navarrete Rojas

Proposition de résolution
Paragraphe 1

Proposition de résolution	*Amendement*
1. se félicite des progrès réalisés au cours de la dernière décennie en ce qui concerne le MSU et le MRU; appelle de ses vœux l'achèvement complet et rapide de l'union bancaire, y compris un SEAD à part entière; ***souligne que l'union bancaire doit soutenir un système financier plus inclusif et plus durable, aligné sur la cohésion sociale et le pacte vert pour l'Europe;***	1. se félicite des progrès réalisés au cours de la dernière décennie en ce qui concerne le MSU et le MRU; appelle de ses vœux l'achèvement complet et rapide de l'union bancaire, y compris un SEAD à part entière;

Or. es

Amendement 85
Angelika Winzig

Proposition de résolution
Paragraphe 1

Proposition de résolution	*Amendement*
1. se félicite des progrès réalisés au cours de la dernière décennie en ce qui concerne le MSU et le MRU; ***appelle de ses vœux*** l'achèvement ***complet et rapide*** de l'union bancaire***, y compris un SEAD à part entière***; souligne que l'union bancaire doit soutenir un système financier ***plus*** inclusif et ***plus*** durable, aligné sur la	1. se félicite des progrès réalisés au cours de la dernière décennie en ce qui concerne le MSU et le MRU; ***encourage*** l'achèvement de l'union bancaire; souligne que l'union bancaire doit soutenir un système financier inclusif et durable, aligné sur la cohésion sociale et le pacte vert pour l'Europe;

cohésion sociale et le pacte vert pour l'Europe;

Or. en

Amendement 86
Gilles Boyer, Stéphanie Yon-Courtin

Proposition de résolution
Paragraphe 1

Proposition de résolution	*Amendement*
1. se félicite des progrès réalisés au cours de la dernière décennie en ce qui concerne le MSU et le MRU; appelle de ses vœux l'achèvement complet et rapide de l'union bancaire, y compris ***un SEAD à part entière***; souligne que l'union bancaire doit soutenir un système financier plus inclusif et plus durable, aligné sur la cohésion sociale et le pacte vert pour l'Europe;	1. se félicite des progrès réalisés au cours de la dernière décennie en ce qui concerne le MSU et le MRU; appelle de ses vœux l'achèvement complet et rapide de l'union bancaire, y compris ***la poursuite des travaux relatifs au SEAD, ainsi que des mesures visant à approfondir l'intégration du marché et à faciliter la circulation efficace des capitaux et des liquidités au sein des groupes bancaires***; souligne que l'union bancaire doit soutenir un système financier plus inclusif et plus durable, aligné sur la cohésion sociale et le pacte vert pour l'Europe;

Or. en

Amendement 87
Herbert Dorfmann, Marco Falcone

Proposition de résolution
Paragraphe 1

Proposition de résolution	*Amendement*
1. se félicite des progrès réalisés au cours de la dernière décennie en ce qui concerne le MSU et le MRU; appelle de ses vœux l'achèvement complet et rapide de l'union bancaire, y compris un SEAD ***à part entière***; souligne que l'union bancaire doit soutenir un système financier plus	1. se félicite des progrès réalisés au cours de la dernière décennie en ce qui concerne le MSU et le MRU; appelle de ses vœux l'achèvement complet et rapide de l'union bancaire, y compris un SEAD ***qui tienne compte des spécificités nationales***; souligne que l'union bancaire

inclusif et plus durable, aligné sur la cohésion sociale et le pacte vert pour l'Europe;	doit soutenir un système financier plus inclusif et plus durable, aligné sur la cohésion sociale et le pacte vert pour l'Europe;

Or. en

Amendement 88
Fernando Navarrete Rojas, Isabel Benjumea Benjumea

Proposition de résolution
Paragraphe 1

Proposition de résolution	*Amendement*
1. se félicite des progrès réalisés au cours de la dernière décennie en ce qui concerne le MSU et le MRU; appelle de ses vœux l'achèvement complet et rapide de l'union bancaire, y compris un SEAD à part entière; souligne que l'union bancaire doit soutenir un système financier plus inclusif et plus durable***, aligné sur la cohésion sociale et le pacte vert pour l'Europe***;	1. se félicite des progrès réalisés au cours de la dernière décennie en ce qui concerne le MSU et le MRU; appelle de ses vœux l'achèvement complet et rapide de l'union bancaire, y compris un SEAD ***mutualisé*** à part entière; souligne que l'union bancaire doit soutenir un système financier plus ***compétitif, plus*** inclusif et plus durable;

Or. en

Amendement 89
Fernand Kartheiser

Proposition de résolution
Paragraphe 1

Proposition de résolution	*Amendement*
1. se félicite des progrès réalisés au cours de la dernière décennie en ce qui concerne le MSU et le MRU; appelle de ses vœux l'achèvement complet et rapide de l'union bancaire, y compris un SEAD à part entière; souligne que l'union bancaire doit soutenir un système financier plus inclusif et plus durable, aligné sur la cohésion sociale et ***le pacte vert pour***	1. se félicite des progrès réalisés au cours de la dernière décennie en ce qui concerne le MSU et le MRU; appelle de ses vœux l'achèvement complet et rapide de l'union bancaire, y compris un SEAD à part entière; souligne que l'union bancaire doit soutenir un système financier plus inclusif et plus durable, aligné sur la cohésion sociale et ***la compétitivité***;

l'Europe;

Or. fr

Amendement 90
Virginijus Sinkevičius
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 1

Proposition de résolution	*Amendement*
1. se félicite des progrès réalisés au cours de la dernière décennie en ce qui concerne le MSU et le MRU; appelle de ses vœux l'achèvement complet et rapide de l'union bancaire, y compris un SEAD à part entière; souligne que l'union bancaire doit soutenir un système financier plus inclusif et plus durable, aligné sur la cohésion sociale et le pacte vert pour l'Europe;	1. se félicite des progrès réalisés au cours de la dernière décennie en ce qui concerne le MSU et le MRU; appelle de ses vœux l'achèvement complet et rapide de l'union bancaire, y compris un SEAD à part entière ***qui couvre les pertes***; souligne que l'union bancaire doit soutenir un système financier plus inclusif et plus durable, aligné sur la cohésion sociale et le pacte vert pour l'Europe;

Or. en

Amendement 91
Marlena Maląg
au nom du groupe ECR

Proposition de résolution
Paragraphe 1 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	1 bis. constate qu'une union bancaire plus intégrée contribuerait à accroître la résilience du secteur bancaire de l'Union et apporterait des avantages aux clients; note à cet égard la nécessité de s'attaquer aux problèmes et aux défis liés à la question du pays d'origine et du pays d'accueil, en particulier les garanties crédibles pour les pays d'accueil, prévues par le droit de l'Union;

Or. en

Amendement 92
Marlena Maląg
au nom du groupe ECR

Proposition de résolution
Paragraphe 2

Proposition de résolution	*Amendement*
2. invite la Commission à donner la priorité à l'achèvement de l'union bancaire et de l'union de l'épargne et des investissements; souligne leur importance pour les citoyens, les PME et l'économie réelle en favorisant une prospérité durable, des emplois de qualité et la stabilité financière; souligne la nécessité d'un cadre solide, fondé sur la solidarité, qui prévienne les paniques bancaires;	***supprimé***

Or. en

Amendement 93
Auke Zijlstra, Tomáš Kubín, Sebastian Tynkkynen, Roman Haider, Jaroslava Pokorná Jermanová, Pierre Pimpie, Paolo Borchia

Proposition de résolution
Paragraphe 2

Proposition de résolution	*Amendement*
2. ***invite*** la Commission à ***donner la priorité à l'achèvement de l'union bancaire et de*** l'union de l'épargne et des investissements; ***souligne leur importance pour les citoyens, les PME et l'économie réelle en favorisant une prospérité durable, des emplois de qualité et la stabilité financière; souligne la nécessité d'un cadre solide, fondé sur la solidarité, qui prévienne les paniques bancaires***;	2. ***prend acte des propositions de*** la Commission ***relatives*** à l'union de l'épargne et des investissements; ***fait observer que la conception actuelle de l'union de l'épargne et des investissements risque de détourner l'épargne vers des marchés des capitaux à haut risque sans protection adéquate des investisseurs ni incitations claires du marché***; ***souligne qu'une telle planification centrale peut fausser l'allocation de l'épargne et exposer les***

investisseurs de détail à la volatilité en l'absence de mécanismes de sécurité solides;

Or. en

Amendement 94
Markus Ferber, Michalis Hadjipantela

Proposition de résolution
Paragraphe 2

Proposition de résolution	*Amendement*
2. invite la Commission à donner la priorité ***à l'achèvement*** de l'union bancaire et de l'union de l'épargne et des investissements; souligne leur importance pour les citoyens, les PME et l'économie réelle en favorisant une prospérité durable, des emplois de qualité et la stabilité financière; ***souligne la nécessité d'un cadre solide, fondé sur la solidarité, qui prévienne les paniques bancaires;***	2. invite la Commission à donner la priorité ***au développement*** l'union bancaire et l'union de l'épargne et des investissements; souligne leur importance pour les citoyens, les PME et l'économie réelle en favorisant une prospérité durable, des emplois de qualité et la stabilité financière;

Or. en

Amendement 95
Isabel Benjumea Benjumea, Fernando Navarrete Rojas

Proposition de résolution
Paragraphe 2

Proposition de résolution	*Amendement*
2. invite la Commission à donner la priorité à l'achèvement de l'union bancaire et de l'union de l'épargne et des investissements; souligne leur importance pour les citoyens, les PME et l'économie ***réelle*** en favorisant ***une*** prospérité ***durable***, des emplois de qualité et la stabilité financière; souligne la nécessité d'un cadre solide, fondé sur ***la solidarité,*** qui ***prévienne*** les paniques bancaires;	2. invite la Commission à donner la priorité à l'achèvement de l'union bancaire et de l'union de l'épargne et des investissements***, en tant qu'outils essentiels pour canaliser l'épargne vers les investissements***; souligne leur importance pour les citoyens, les PME et l'économie en favorisant ***la*** prospérité, des emplois de qualité et la stabilité financière; souligne la nécessité d'un cadre solide,

	fondé sur ***des règles claires et des mécanismes efficaces qui renforcent la confiance des déposants et*** qui ***préviennent*** les ***épisodes de*** paniques bancaires;

Or. es

Amendement 96
Dirk Gotink

Proposition de résolution
Paragraphe 2

Proposition de résolution	*Amendement*
2. invite la Commission à donner la priorité à l'achèvement de l'union bancaire et de l'union de l'épargne et des investissements; souligne leur importance pour les citoyens, les PME et l'économie réelle en favorisant une prospérité durable, des emplois de qualité et la stabilité financière; souligne la nécessité d'un cadre solide***, fondé sur la solidarité, qui prévienne*** les paniques bancaires;	2. invite la Commission à donner la priorité à l'achèvement de l'union bancaire et de l'union de l'épargne et des investissements; souligne leur importance pour les citoyens, les PME et l'économie réelle en favorisant une prospérité durable, des emplois de qualité et la stabilité financière; souligne ***qu'une union bancaire plus intégrée soutiendrait la croissance et la compétitivité des banques européennes; souligne*** la nécessité d'un cadre solide ***pour prévenir*** les paniques bancaires;

Or. en

Amendement 97
Gilles Boyer, Stéphanie Yon-Courtin

Proposition de résolution
Paragraphe 2

Proposition de résolution	*Amendement*
2. invite la Commission à donner la priorité à l'achèvement de l'union bancaire et de l'union de l'épargne et des investissements; souligne leur importance pour les citoyens, les PME et l'économie	2. invite la Commission à donner la priorité à l'achèvement de l'union bancaire et de l'union de l'épargne et des investissements; souligne leur importance pour les citoyens, les PME et l'économie

réelle en favorisant une prospérité durable, des emplois de qualité et la stabilité financière; souligne la nécessité d'un cadre solide, fondé sur ***la solidarité***, qui prévienne les paniques bancaires;	réelle en favorisant une prospérité durable, des emplois de qualité et la stabilité financière; souligne la nécessité d'un cadre solide ***et résistant***, fondé sur ***des règles et des obligations claires***, qui prévienne les paniques bancaires***, améliore la stabilité financière et la compétitivité et renforce le secteur bancaire de l'Union***;

Or. en

Amendement 98
Virginijus Sinkevičius
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 2

Proposition de résolution	*Amendement*
2. invite la Commission à donner la priorité à l'achèvement de l'union bancaire ***et*** de l'union de l'épargne et des investissements; souligne leur importance pour les citoyens, les PME et l'économie réelle en favorisant une prospérité durable, des emplois de qualité et la stabilité financière; souligne la nécessité d'un cadre solide, fondé sur la solidarité, qui prévienne les paniques bancaires;	2. invite la Commission à donner la priorité à l'achèvement de l'union bancaire ***en tant qu'élément*** de l'union de l'épargne et des investissements; souligne leur importance pour les citoyens, les PME et l'économie réelle en favorisant une prospérité durable, des emplois de qualité et la stabilité financière; souligne la nécessité d'un cadre solide, fondé sur la solidarité, qui prévienne les paniques bancaires;

Or. en

Amendement 99
Michalis Hadjipantela

Proposition de résolution
Paragraphe 2

Proposition de résolution	*Amendement*
2. invite la Commission à donner la priorité à l'achèvement de l'union bancaire et de l'union de l'épargne et des	2. invite la Commission à donner la priorité à l'achèvement de l'union bancaire et de l'union de l'épargne et des

investissements; souligne leur importance pour les citoyens, les PME et l'économie réelle en favorisant une prospérité durable, des emplois de qualité et la stabilité financière; souligne la nécessité d'un cadre solide, fondé sur la solidarité, qui prévienne les paniques bancaires;	investissements; souligne leur importance pour les citoyens, les PME et l'économie réelle en favorisant ***la résilience, la compétitivité,*** une prospérité durable, des emplois de qualité et la stabilité financière; souligne la nécessité d'un cadre solide, fondé sur la solidarité, qui prévienne les paniques bancaires;

Or. en

Amendement 100
Regina Doherty

Proposition de résolution
Paragraphe 2

Proposition de résolution	*Amendement*
2. invite la Commission à donner la priorité à l'achèvement de l'union bancaire et de l'union de l'épargne et des investissements; souligne leur importance pour les citoyens, les PME et l'économie réelle en favorisant une prospérité durable, des emplois de qualité et la stabilité financière; souligne la nécessité d'un cadre solide, fondé sur la solidarité, qui prévienne les paniques bancaires;	2. invite la Commission à donner la priorité à l'achèvement de l'union bancaire et de l'union de l'épargne et des investissements; souligne leur importance pour les citoyens, les PME et l'économie réelle en favorisant une prospérité durable, des emplois de qualité et la stabilité financière; souligne la nécessité d'un cadre solide, fondé sur la solidarité, qui prévienne les paniques bancaires; ***souligne que l'achèvement de l'union des marchés de capitaux en parallèle de la mise au point de l'union bancaire permettra de créer des conditions plus favorables au financement de l'économie européenne, tant pour les ménages que pour les entreprises qui dépendent encore largement du crédit bancaire pour favoriser les investissements et la création d'emplois, tout en contribuant à la résilience de l'économie européenne;***

Or. en

Amendement 101
Regina Doherty

Proposition de résolution
Paragraphe 2 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	2 bis. souligne que les taux d'intérêt proposés aux ménages et aux PME sont extrêmement disparates d'un État membre à l'autre; invite instamment la Commission et les autorités de surveillance bancaire à envisager des mesures visant à garantir que tous les citoyens et toutes les entreprises puissent accéder aux capitaux dont ils ont tant besoin à des taux équitables et compétitifs;

Or. en

Amendement 102
Markus Ferber, Michalis Hadjipantela

Proposition de résolution
Paragraphe 3

Proposition de résolution	*Amendement*
3. souligne le rôle du secteur bancaire dans le financement de la transition vers une économie neutre en carbone; demande des orientations plus strictes en matière de surveillance afin que les établissements financiers s'alignent sur les objectifs climatiques de l'Union;	***supprimé***

Or. en

Amendement 103
Isabel Benjumea Benjumea

Proposition de résolution
Paragraphe 3

Proposition de résolution	*Amendement*
3. souligne le rôle du secteur bancaire dans le financement de la transition vers une économie neutre en carbone; demande des orientations plus strictes en matière de surveillance afin que les établissements financiers s'alignent sur les objectifs climatiques de l'Union;	***supprimé***

Or. es

Amendement 104
Dirk Gotink

Proposition de résolution
Paragraphe 3

Proposition de résolution	*Amendement*
3. souligne le rôle du secteur bancaire dans le financement de la transition vers une économie neutre en carbone; demande des orientations plus strictes en matière de surveillance afin que les établissements financiers s'alignent sur les objectifs climatiques de l'Union;	***supprimé***

Or. en

Amendement 105
Marlena Maląg
au nom du groupe ECR

Proposition de résolution
Paragraphe 3

Proposition de résolution	*Amendement*
3. souligne le rôle du secteur bancaire dans le financement de la transition vers une économie neutre en carbone; demande des orientations plus	***supprimé***

strictes en matière de surveillance afin que les établissements financiers s'alignent sur les objectifs climatiques de l'Union;

Or. en

Amendement 106
Fernand Kartheiser

Proposition de résolution
Paragraphe 3

Proposition de résolution	*Amendement*
3. souligne le rôle du secteur bancaire dans le financement de la transition ***vers une économie neutre en carbone***; ***demande des orientations plus strictes en matière de surveillance afin que les établissements financiers s'alignent sur les objectifs climatiques de l'Union;***	3. souligne le rôle du secteur bancaire dans le financement de la transition ***digitale***;

Or. fr

Amendement 107
Auke Zijlstra, Mireia Borrás Pabón, Tomáš Kubín, Sebastian Tynkkynen, Roman Haider, Jaroslava Pokorná Jermanová, Enikő Győri, Pierre Pimpie, Paolo Borchia

Proposition de résolution
Paragraphe 3

Proposition de résolution	*Amendement*
3. ***souligne le rôle du secteur bancaire dans le financement de la transition vers une économie neutre en carbone; demande des orientations plus strictes en matière de surveillance afin que les établissements financiers s'alignent sur les objectifs climatiques de l'Union***;	3. ***met en évidence que la législation en matière de finance verte ne devrait pas supplanter la solvabilité, les évaluations traditionnelles des risques ou les mécanismes de détermination des prix qui sous-tendent des décisions de prêt saines***;

Or. en

Amendement 108
Michalis Hadjipantela

Proposition de résolution
Paragraphe 3

Proposition de résolution	*Amendement*
3. souligne le rôle du secteur bancaire dans le financement de la transition ***vers une économie neutre en carbone***; ***demande des orientations plus strictes en matière de surveillance afin que les établissements financiers s'alignent sur les objectifs climatiques*** de l'Union;	3. souligne le rôle du secteur bancaire dans le financement de la ***double*** transition; ***met en exergue la nécessité de simplifier le cadre*** de l'Union ***en matière de finance durable afin de garantir la cohérence, de réduire les doubles emplois et d'harmoniser les obligations entre les règles bancaires, de publication d'informations et de gestion des risques***;

Or. en

Amendement 109
Engin Eroglu

Proposition de résolution
Paragraphe 3

Proposition de résolution	*Amendement*
3. souligne le rôle du secteur bancaire dans le financement de la transition ***vers une économie neutre en carbone***; ***demande des orientations plus strictes en matière de surveillance afin que les établissements financiers s'alignent sur les objectifs climatiques de l'Union;***	3. souligne le rôle du secteur bancaire dans le financement de la ***double*** transition;

Or. en

Amendement 110
Fernando Navarrete Rojas, Isabel Benjumea Benjumea

Proposition de résolution
Paragraphe 3

Proposition de résolution	*Amendement*
3. ***souligne*** le rôle du secteur bancaire dans le financement de la transition vers une économie ***neutre en carbone***; demande des orientations plus strictes en matière de surveillance afin que les établissements financiers s'alignent sur les objectifs ***climatiques de l'Union***;	3. ***reconnaît*** le rôle du secteur bancaire dans le ***soutien aux besoins de*** financement de ***l'économie réelle, y compris les investissements liés à*** la transition vers une économie ***plus compétitive***; demande des orientations plus strictes en matière de surveillance afin que les établissements financiers s'alignent sur ***le programme de compétitivité économique de l'Union; souligne que les mesures de surveillance dans le domaine de la durabilité devraient fortement s'appuyer sur une approche fondée sur les risques et s'inscrire dans le cadre du mandat prudentiel, en mettant l'accent sur l'identification, l'évaluation et la gestion des risques financiers importants liés au climat, sans compromettre la neutralité du marché ni*** les objectifs ***principaux de stabilité financière et de bonne gestion des risques***;
	Or. en

Amendement 111
Virginijus Sinkevičius
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 3

Proposition de résolution	*Amendement*
3. souligne le rôle du secteur bancaire dans le financement de la transition vers une économie neutre en carbone; demande des orientations plus strictes en matière de surveillance afin que les établissements financiers s'alignent sur les objectifs climatiques de l'Union;	3. souligne le rôle du secteur bancaire dans le financement de la transition vers une économie neutre en carbone***; invite la Commission à présenter une proposition visant à inclure pleinement les risques en matière de durabilité dans le cadre prudentiel, notamment en fixant des exigences de fonds propres plus élevées pour les expositions aux combustibles fossiles, comme le recommande l'Autorité européenne des assurances et des***

pensions professionnelles; demande des orientations plus strictes en matière de surveillance afin que les établissements financiers s'alignent sur les objectifs climatiques de l'Union***, y compris en utilisant les exigences du deuxième pilier***; ***rappelle qu'un cadre de taxinomie crédible est indispensable pour atteindre ces objectifs;***

Or. en

Amendement 112
Regina Doherty

Proposition de résolution
Paragraphe 3 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	3 bis. estime qu'une union bancaire intégrée doit être subordonnée à un marché unique des services financiers de détail qui soit performant; invite la Commission à évaluer les obstacles et les freins auxquels sont confrontés les consommateurs lorsqu'ils utilisent des produits de la banque de détail, comme les prêts hypothécaires, sur une base transfrontière, et à proposer des solutions qui garantissent que les consommateurs peuvent bénéficier de services financiers de détail par-delà les frontières; prend acte, en outre, des grandes différences entre les taux d'intérêt hypothécaires pratiqués dans l'Union;

Or. en

Amendement 113
Fernando Navarrete Rojas, Isabel Benjumea Benjumea

Proposition de résolution
Paragraphe 3 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	3 bis. souligne le rôle central du secteur bancaire, en tant que principal prêteur dans l'Union, pour combler l'écart de compétitivité croissant avec d'autres régions; rappelle l'importance du secteur bancaire dans le financement des PME européennes, alors que le développement des marchés des capitaux se poursuit;

Or. en

Amendement 114
Regina Doherty

Proposition de résolution
Paragraphe 3 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	3 ter. déplore que des obstacles aux services bancaires de détail transfrontières subsistent encore; souligne qu'une union bancaire intégrée a la capacité d'améliorer la concurrence ainsi que le choix des consommateurs dans le domaine de la banque de détail, notamment en améliorant les possibilités de fourniture de services bancaires de détail transfrontières; insiste sur les avantages de disposer d'un secteur bancaire diversifié et compétitif en Europe;

Or. en

Amendement 115
Auke Zijlstra, Sebastian Tynkkynen, Roman Haider, Pierre Pimpie

Proposition de résolution
Paragraphe 4

Proposition de résolution	*Amendement*

4. ***se félicite des progrès accomplis en ce qui concerne*** l'euro numérique ***et sa capacité à compléter les espèces, tout en renforçant la souveraineté et l'autonomie financières de l'Union***;	4. ***exprime son profond scepticisme quant à l'incidence de*** l'euro numérique ***sur les bases de dépôts bancaires et l'intermédiation financière; demande des limites et des garanties strictes en matière de détention afin d'éviter le déplacement des dépôts bancaires privés et de préserver la capacité d'intermédiation de crédit des banques***;

Or. en

Amendement 116
Marlena Maląg
au nom du groupe ECR

Proposition de résolution
Paragraphe 4

Proposition de résolution	*Amendement*
4. ***se félicite*** des progrès accomplis en ce qui concerne l'euro numérique et ***sa capacité à compléter les espèces, tout en renforçant la souveraineté et l'autonomie financières*** de l'Union;	4. ***prend acte*** des progrès accomplis en ce qui concerne l'euro numérique et ***est conscient des défis et des menaces potentielles que ce projet peut représenter pour la liquidité et la stabilité du secteur bancaire*** de l'Union;

Or. en

Amendement 117
Markus Ferber

Proposition de résolution
Paragraphe 4

Proposition de résolution	*Amendement*
4. ***se félicite*** des progrès accomplis en ce qui concerne l'euro numérique et sa capacité à compléter les espèces, tout en renforçant la souveraineté et l'autonomie financières de l'Union;	4. ***prend acte*** des progrès accomplis en ce qui concerne l'euro numérique et sa capacité à compléter les espèces, tout en renforçant la souveraineté et l'autonomie financières de l'Union;

Or. en

Amendement 118
Fernando Navarrete Rojas, Isabel Benjumea Benjumea

Proposition de résolution
Paragraphe 4

Proposition de résolution	*Amendement*
4. se félicite des progrès accomplis en ce qui concerne l'euro numérique ***et sa capacité à*** compléter les espèces, tout en renforçant la souveraineté et l'autonomie financières de l'Union;	4. se félicite des progrès accomplis en ce qui concerne l'euro numérique ***de gros en raison de ses avantages en matière d'efficacité, de règlement transfrontière et d'intégration des marchés financiers; souligne que tout euro numérique de détail devrait*** compléter ***strictement*** les espèces***, respecter la structure de marché existante et éviter d'évincer les solutions de paiement privées qui sont déjà porteuses d'innovation et d'efficacité dans l'ensemble de l'Union***, tout en renforçant la souveraineté et l'autonomie financières de l'Union;

Or. en

Amendement 119
Gilles Boyer, Stéphanie Yon-Courtin

Proposition de résolution
Paragraphe 4

Proposition de résolution	*Amendement*
4. se félicite des progrès accomplis en ce qui concerne l'euro numérique ***et sa*** capacité à compléter les espèces, tout en renforçant la souveraineté et l'autonomie financières de l'Union;	4. se félicite des progrès accomplis en ce qui concerne l'euro numérique ***de gros et de détail***; ***salue les progrès accomplis en ce qui concerne la*** capacité ***de l'euro numérique de détail*** à compléter les espèces, tout en renforçant la souveraineté et l'autonomie financières de l'Union; ***se félicite de la finalisation de l'orientation générale du Conseil concernant l'euro numérique de détail en décembre 2025 et invite le Parlement à finaliser sa position ambitieuse dès que possible;***

Or. en

Amendement 120
Virginijus Sinkevičius
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 4

Proposition de résolution	*Amendement*
4. se félicite des progrès accomplis en ce qui concerne l'euro numérique et sa capacité à compléter les espèces, tout en renforçant la souveraineté et l'autonomie financières de l'Union;	4. se félicite des progrès accomplis en ce qui concerne l'euro numérique et sa capacité à compléter les espèces, tout en renforçant la souveraineté et l'autonomie financières de l'Union ***et en contribuant à l'inclusivité financière***;

Or. en

Amendement 121
Regina Doherty

Proposition de résolution
Paragraphe 4 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	4 bis. salue le fait que le secteur bancaire s'adapte aux enjeux et aux possibilités de la transition numérique, ce qui permettra aux banques de mieux servir leurs clients; encourage les banques à tirer davantage parti des perspectives offertes par la transition numérique, tout en maintenant un niveau élevé de protection des investisseurs et des consommateurs grâce à des investissements dans les systèmes informatiques, à la recherche et au développement, à l'application intégrale des obligations prévues par le règlement sur la résilience opérationnelle numérique du secteur financier (DORA) ainsi qu'à la création d'un cadre

	réglementaire adapté, permettant de réagir aux tendances de la transition numérique et fondé sur la neutralité technologique; salue les progrès accomplis sur le train de mesures sur la finance numérique; estime que, dans un contexte numérique, la protection des consommateurs doit être renforcée et que la priorité devrait être accordée à l'inclusion financière, notamment en améliorant la culture numérique et financière;

Or. en

Amendement 122
Fernand Kartheiser

Proposition de résolution
Paragraphe 5

Proposition de résolution	*Amendement*
5. déplore la persistance du déséquilibre de genre dans les établissements financiers, en particulier au niveau de l'encadrement; souligne qu'une direction diversifiée et un meilleur accès au financement pour les entreprises dirigées par des femmes[13] améliorent la gouvernance, l'innovation et les performances économiques; invite les établissements financiers, les parties prenantes, la Commission et les États membres à adopter des stratégies efficaces en matière de diversité, à surveiller les inégalités de genre et à intégrer l'égalité de genre dans les cadres de surveillance et d'investissement afin de garantir un accès inclusif au capital dans l'ensemble de l'Union;	***supprimé***

[13] Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes, «Gender in entrepreneurship» (Le genre dans l'entrepreneuriat), 2017, p. 5.

Or. fr

Amendement 123
Isabel Benjumea Benjumea

Proposition de résolution
Paragraphe 5

Proposition de résolution	*Amendement*
5. déplore la persistance du déséquilibre de genre dans les établissements financiers, en particulier au niveau de l'encadrement; souligne qu'une direction diversifiée et un meilleur accès au financement pour les entreprises dirigées par des femmes[13] améliorent la gouvernance, l'innovation et les performances économiques; invite les établissements financiers, les parties prenantes, la Commission et les États membres à adopter des stratégies efficaces en matière de diversité, à surveiller les inégalités de genre et à intégrer l'égalité de genre dans les cadres de surveillance et d'investissement afin de garantir un accès inclusif au capital dans l'ensemble de l'Union;	***supprimé***

[13] ***Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes, «Gender in entrepreneurship» (Le genre dans l'entrepreneuriat), 2017, p. 5.***

Or. es

Amendement 124
Marlena Maląg
au nom du groupe ECR

Proposition de résolution
Paragraphe 5

Proposition de résolution	*Amendement*

5. déplore la persistance du déséquilibre de genre dans les établissements financiers, en particulier au niveau de l'encadrement; souligne qu'une direction diversifiée et un meilleur accès au financement pour les entreprises dirigées par des femmes[13] améliorent la gouvernance, l'innovation et les performances économiques; invite les établissements financiers, les parties prenantes, la Commission et les États membres à adopter des stratégies efficaces en matière de diversité, à surveiller les inégalités de genre et à intégrer l'égalité de genre dans les cadres de surveillance et d'investissement afin de garantir un accès inclusif au capital dans l'ensemble de l'Union;	***supprimé***

[13] Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes, «Gender in entrepreneurship» (Le genre dans l'entrepreneuriat), 2017, p. 5.

Or. en

Amendement 125
Auke Zijlstra, Mireia Borrás Pabón, Tomáš Kubín, Sebastian Tynkkynen, Roman Haider, Jaroslava Pokorná Jermanová, Enikő Győri, Pierre Pimpie, Paolo Borchia

Proposition de résolution
Paragraphe 5

Proposition de résolution	*Amendement*
5. déplore la persistance du déséquilibre de genre dans les établissements financiers, en particulier au niveau de l'encadrement; souligne qu'une direction diversifiée et un meilleur accès au financement pour les entreprises dirigées par des femmes[13] améliorent la gouvernance, l'innovation et les performances économiques; invite les établissements financiers, les parties prenantes, la Commission et les États	***supprimé***

membres à adopter des stratégies efficaces en matière de diversité, à surveiller les inégalités de genre et à intégrer l'égalité de genre dans les cadres de surveillance et d'investissement afin de garantir un accès inclusif au capital dans l'ensemble de l'Union;

*[13] **Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes, «Gender in entrepreneurship» (Le genre dans l'entrepreneuriat), 2017, p. 5.***

Or. en

Amendement 126
Markus Ferber

Proposition de résolution
Paragraphe 5

Proposition de résolution	*Amendement*
5. déplore la persistance du déséquilibre de genre dans les établissements financiers, en particulier au niveau de l'encadrement; souligne qu'une direction diversifiée et un meilleur accès au financement pour les entreprises dirigées par des femmes[13] améliorent la gouvernance, l'innovation et les performances économiques; invite les établissements financiers, les parties prenantes, la Commission et les États membres à adopter des stratégies efficaces en matière de diversité, à surveiller les inégalités de genre et à intégrer l'égalité de genre dans les cadres de surveillance et d'investissement afin de garantir un accès inclusif au capital dans l'ensemble de l'Union;	***supprimé***

*[13] **Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes, «Gender in entrepreneurship» (Le genre dans***

l'entrepreneuriat), 2017, p. 5.

Or. en

Amendement 127
Fernando Navarrete Rojas

Proposition de résolution
Paragraphe 5

Proposition de résolution	*Amendement*
5. ***déplore la persistance du déséquilibre de genre dans les établissements financiers, en particulier au niveau de l'encadrement;*** souligne qu'une direction diversifiée ***et un meilleur accès au financement pour les entreprises dirigées par des femmes13 améliorent*** la gouvernance, l'innovation et les performances économiques; invite les établissements financiers, les parties prenantes, la Commission et les États membres à adopter des stratégies efficaces en matière de diversité, à surveiller les inégalités de genre et à intégrer l'égalité de genre dans les cadres de surveillance et d'investissement afin de garantir un accès inclusif au capital dans l'ensemble de l'Union;	5. souligne qu'une direction diversifiée ***améliore*** la gouvernance, l'innovation et les performances économiques; invite les établissements financiers, les parties prenantes, la Commission et les États membres à adopter des stratégies efficaces en matière de diversité, à surveiller les inégalités de genre et à intégrer l'égalité de genre dans les cadres de surveillance et d'investissement afin de garantir un accès inclusif au capital dans l'ensemble de l'Union;

[13] Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes, «Gender in entrepreneurship» (Le genre dans l'entrepreneuriat), 2017, p. 5.

Or. en

Amendement 128
Michalis Hadjipantela

Proposition de résolution
Paragraphe 5

Proposition de résolution	*Amendement*
5. ***déplore la persistance du déséquilibre*** de genre dans les établissements financiers, en particulier au niveau de l'encadrement; souligne qu'une direction diversifiée et un meilleur accès au financement pour les entreprises dirigées par des femmes[13] améliorent la gouvernance, l'innovation et les performances économiques; invite les établissements financiers, les parties prenantes, la Commission et les États membres à adopter des stratégies efficaces en matière de diversité, à surveiller les inégalités de genre et à intégrer l'égalité de genre dans les cadres de surveillance et d'investissement afin de garantir un accès inclusif au capital dans l'ensemble de l'Union;	5. ***prend acte des progrès limités en ce qui concerne l'équilibre*** de genre dans les établissements financiers, en particulier au niveau de l'encadrement; souligne qu'une direction diversifiée et un meilleur accès au financement pour les entreprises dirigées par des femmes[13] améliorent la gouvernance, l'innovation et les performances économiques; invite les établissements financiers, les parties prenantes, la Commission et les États membres à adopter des stratégies efficaces en matière de diversité, à surveiller les inégalités de genre et à intégrer l'égalité de genre dans les cadres de surveillance et d'investissement afin de garantir un accès inclusif au capital dans l'ensemble de l'Union;
[13] Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes, «Gender in entrepreneurship» (Le genre dans l'entrepreneuriat), 2017, p. 5.	[13] Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes, «Gender in entrepreneurship» (Le genre dans l'entrepreneuriat), 2017, p. 5.

Or. en

Amendement 129
Dirk Gotink

Proposition de résolution
Paragraphe 5

Proposition de résolution	*Amendement*
5. déplore la persistance du déséquilibre de genre dans les établissements financiers, en particulier au niveau de l'encadrement; souligne qu'une direction diversifiée et un meilleur accès au financement pour les entreprises dirigées par des femmes[13] améliorent la gouvernance, l'innovation et les performances économiques; invite les établissements financiers, les parties	5. déplore la persistance du déséquilibre de genre dans les établissements financiers, en particulier au niveau de l'encadrement; souligne qu'une direction diversifiée et un meilleur accès au financement pour les entreprises dirigées par des femmes[13] améliorent la gouvernance, l'innovation et les performances économiques; invite les établissements financiers, les parties

prenantes, la Commission et les États membres à adopter des stratégies efficaces en matière de diversité, à surveiller les inégalités de genre et à intégrer l'égalité de genre ***dans les cadres de surveillance et d'investissement afin de garantir un accès inclusif au capital dans l'ensemble de l'Union***;	prenantes, la Commission et les États membres à adopter des stratégies efficaces en matière de diversité, à surveiller les inégalités de genre et à intégrer l'égalité de genre;
[13] Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes, «Gender in entrepreneurship» (Le genre dans l'entrepreneuriat), 2017, p. 5.	[13] Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes, «Gender in entrepreneurship» (Le genre dans l'entrepreneuriat), 2017, p. 5.

Or. en

Amendement 130
Virginijus Sinkevičius
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 5

Proposition de résolution	*Amendement*
5. déplore la persistance du déséquilibre de genre dans les établissements financiers, en particulier au niveau de l'encadrement; souligne qu'une direction diversifiée et un meilleur accès au financement pour les entreprises dirigées par des femmes[13] améliorent la gouvernance, l'innovation et les performances économiques; invite les établissements financiers, les parties prenantes, la Commission et les États membres à adopter des stratégies efficaces en matière de diversité, à surveiller les inégalités de genre et à intégrer l'égalité de genre dans les cadres de surveillance et d'investissement afin de garantir un accès inclusif au capital dans l'ensemble de l'Union;	5. déplore la persistance du déséquilibre de genre dans les établissements financiers, en particulier au niveau de l'encadrement; souligne qu'une direction diversifiée et un meilleur accès au financement pour les entreprises dirigées par des femmes[13] améliorent la gouvernance, l'innovation et les performances économiques; invite les établissements financiers, les parties prenantes, la Commission et les États membres à adopter des stratégies efficaces en matière de diversité, à surveiller les inégalités de genre et à intégrer l'égalité de genre dans les cadres de surveillance et d'investissement afin de garantir un accès inclusif au capital dans l'ensemble de l'Union; ***regrette profondément le manque d'équilibre de genre dans la liste restreinte pour le poste de président de l'ABE; rappelle l'engagement du***

	Parlement lui-même à ne pas prendre en compte les listes de candidats dans lesquels le principe d'équilibre de genre n'est pas respecté;
[13] Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes, «Gender in entrepreneurship» (Le genre dans l'entrepreneuriat), 2017, p. 5.	[13] Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes, «Gender in entrepreneurship» (Le genre dans l'entrepreneuriat), 2017, p. 5.

Or. en

Amendement 131
Isabel Benjumea Benjumea, Fernando Navarrete Rojas

Proposition de résolution
Paragraphe 5 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	5 bis. rappelle que les établissements financiers devraient être régis sur la base de leurs qualifications, de leur expérience et de leur aptitude professionnelle, en veillant à ce que les nominations et les décisions de gestion soient fondées sur des critères objectifs et fondés sur les risques, sans introduire de critères supplémentaires sans lien avec la bonne gouvernance d'entreprise et la stabilité financière;

Or. es

Amendement 132
Marlena Maląg
au nom du groupe ECR

Proposition de résolution
Paragraphe 5 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	5 bis. regrette que la capacité des

	banques de l'Union à financer des investissements importants soit limitée par des coûts plus élevés, une taille plus réduite et une rentabilité plus faible qui ne suffit pas à garantir leur compétitivité; fait toutefois observer que la nature spécifique du système bancaire de l'Union, qui compte un grand nombre de petites banques, nécessite des solutions spécifiques adaptées à ses caractéristiques;

Or. en

Amendement 133
Arba Kokalari

Proposition de résolution
Paragraphe 6

Proposition de résolution	*Amendement*
6. constate qu'à la suite des hausses de taux de la BCE, la rentabilité et la résilience des banques de l'Union se sont considérablement améliorées[14]; souligne que cela peut soutenir des investissements essentiels et que les établissements bénéficiant d'aides d'État doivent être soumis à des limites strictes en ce qui concerne les dividendes, les rachats et la rémunération variable;	***supprimé***
[14] Maneely, M. et Ratnovski, L., «Bank Profits and Bank Taxes in the EU» (disponible uniquement en anglais), FMI, juillet 2024.	

Or. en

Amendement 134
Auke Zijlstra, Sebastian Tynkkynen, Roman Haider

Proposition de résolution

Paragraphe 6

Proposition de résolution	*Amendement*
6. ***constate qu'à la suite des hausses de taux de la BCE, la rentabilité et la résilience*** des banques ***de l'Union se sont considérablement améliorées[14]; souligne que cela peut*** soutenir ***des investissements essentiels et que les établissements bénéficiant d'aides d'État doivent être soumis à des limites strictes en ce qui concerne les dividendes, les rachats et la rémunération variable***;	6. ***reconnaît que les politiques monétaires restrictives prolongées ont limité les marges d'intérêt nettes et augmenté les coûts de financement, réduisant ainsi la capacité*** des banques ***à*** soutenir ***une croissance durable des prêts***;
[14] Maneely, M. et Ratnovski, L., «Bank Profits and Bank Taxes in the EU» (disponible uniquement en anglais), FMI, juillet 2024.	

Or. en

Amendement 135
Markus Ferber, Michalis Hadjipantela

Proposition de résolution
Paragraphe 6

Proposition de résolution	*Amendement*
6. ***constate qu'à la suite des hausses de taux de la BCE,*** la rentabilité et la résilience des banques de l'Union se sont considérablement améliorées[14]; ***souligne que cela peut soutenir des investissements essentiels et que les établissements bénéficiant d'aides d'État doivent être soumis à des limites strictes en ce qui concerne les dividendes, les rachats et la rémunération variable***;	6. ***salue le fait que*** la rentabilité et la résilience des banques de l'Union se sont considérablement améliorées[14]; ***constate toutefois qu'il subsiste un écart de rentabilité par rapport à d'autres pays et territoires, en particulier les États-Unis; estime que l'écart de rentabilité par rapport à d'autres pays et territoires s'explique par des raisons à la fois structurelles et réglementaires***;
[14] Maneely, M. et Ratnovski, L., «Bank Profits and Bank Taxes in the EU» (disponible uniquement en anglais), FMI, juillet 2024.	[14] Maneely, M. et Ratnovski, L., «Bank Profits and Bank Taxes in the EU» (disponible uniquement en anglais), FMI, juillet 2024.

Or. en

Amendement 136
Michalis Hadjipantela

Proposition de résolution
Paragraphe 6

Proposition de résolution	*Amendement*
6. constate ***qu'à la suite des hausses de taux de la BCE,*** la rentabilité et la résilience ***des banques de l'Union se sont considérablement améliorées[14]***; souligne que ***cela*** peut soutenir ***des investissements essentiels et que les établissements bénéficiant d'aides d'État doivent être soumis à des limites strictes en ce qui concerne les dividendes, les rachats et la rémunération variable***;	6. constate ***que*** la rentabilité et la résilience ***sont restées élevées en 2025***; souligne que ***cette rentabilité*** peut soutenir ***le financement des ménages et des entreprises, en particulier des PME et des jeunes pousses, ainsi que des jeunes professionnels***;
[14] Maneely, M. et Ratnovski, L., «Bank Profits and Bank Taxes in the EU» (disponible uniquement en anglais), FMI, juillet 2024.	

Or. en

Amendement 137
Fernando Navarrete Rojas, Isabel Benjumea Benjumea

Proposition de résolution
Paragraphe 6

Proposition de résolution	*Amendement*
6. constate qu'à la suite des hausses de taux de la BCE, la rentabilité et la résilience des banques de l'Union se sont considérablement améliorées[14]; souligne que cela peut soutenir des investissements essentiels et que ***les établissements bénéficiant d'aides d'État doivent être soumis à des limites strictes en ce qui concerne les dividendes, les rachats et la***	6. constate qu'à la suite des hausses de taux de la BCE, la rentabilité et la résilience des banques de l'Union se sont considérablement améliorées[14]; souligne que cela peut soutenir des investissements essentiels***; rappelle que cette augmentation de la rentabilité est principalement cyclique*** et que ***la compétitivité des banques dépend toujours***

rémunération variable;	***de l'avancement des réformes structurelles de l'union bancaire, de l'union de l'épargne et des investissements et du marché unique***;
[14] Maneely, M. et Ratnovski, L., «Bank Profits and Bank Taxes in the EU» (disponible uniquement en anglais), FMI, juillet 2024.	[14] Maneely, M. et Ratnovski, L., «Bank Profits and Bank Taxes in the EU» (disponible uniquement en anglais), FMI, juillet 2024.

Or. en

Amendement 138
Isabel Benjumea Benjumea, Fernando Navarrete Rojas

Proposition de résolution
Paragraphe 6

Proposition de résolution	*Amendement*
6. constate qu'à la suite des hausses de taux de la BCE, la rentabilité et la résilience des banques de l'Union se sont considérablement améliorées[14]; souligne que cela peut soutenir des investissements essentiels ***et que les établissements bénéficiant d'aides d'État doivent être soumis à des limites strictes en ce qui concerne les dividendes, les rachats et la rémunération variable***;	6. constate qu'à la suite des hausses de taux de la BCE, la rentabilité et la résilience des banques de l'Union se sont considérablement améliorées[14]; souligne que cela peut soutenir des investissements essentiels;
[14] Maneely, M. et Ratnovski, L., «Bank Profits and Bank Taxes in the EU» (disponible uniquement en anglais), FMI, juillet 2024.	[14] Maneely, M. et Ratnovski, L., «Bank Profits and Bank Taxes in the EU» (disponible uniquement en anglais), FMI, juillet 2024.

Or. es

Amendement 139
Marlena Maląg
au nom du groupe ECR

Proposition de résolution

Paragraphe 6

Proposition de résolution	*Amendement*
6. constate qu'à la suite des hausses de taux de la BCE, la rentabilité et la résilience des banques de l'Union se sont considérablement améliorées[14]; souligne que cela peut soutenir des investissements essentiels ***et que les établissements bénéficiant d'aides d'État doivent être soumis à des limites strictes en ce qui concerne les dividendes, les rachats et la rémunération variable***;	6. constate qu'à la suite des hausses de taux de la BCE, la rentabilité et la résilience des banques de l'Union se sont considérablement améliorées[14]; souligne que cela peut soutenir des investissements essentiels;
[14] Maneely, M. et Ratnovski, L., «Bank Profits and Bank Taxes in the EU» (disponible uniquement en anglais), FMI, juillet 2024.	[14] Maneely, M. et Ratnovski, L., «Bank Profits and Bank Taxes in the EU» (disponible uniquement en anglais), FMI, juillet 2024.

Or. en

Amendement 140
Dirk Gotink

Proposition de résolution
Paragraphe 6

Proposition de résolution	*Amendement*
6. constate qu'à la suite des hausses de taux de la BCE, la rentabilité et la résilience des banques de l'Union se sont considérablement améliorées[14]; souligne que cela peut soutenir des investissements essentiels ***et que les établissements bénéficiant d'aides d'État doivent être soumis à des limites strictes en ce qui concerne les dividendes, les rachats et la rémunération variable***;	6. constate qu'à la suite des hausses de taux de la BCE, la rentabilité et la résilience des banques de l'Union se sont considérablement améliorées[14]; souligne que cela peut soutenir des investissements essentiels;
[14] Maneely, M. et Ratnovski, L., «Bank Profits and Bank Taxes in the EU» (disponible uniquement en anglais), FMI, juillet 2024.	[14] Maneely, M. et Ratnovski, L., «Bank Profits and Bank Taxes in the EU» (disponible uniquement en anglais), FMI, juillet 2024.

Or. en

Amendement 141
Marco Falcone, Fulvio Martusciello, Herbert Dorfmann

Proposition de résolution
Paragraphe 6

Proposition de résolution	*Amendement*
6. ***constate*** qu'à la suite des ***hausses*** de taux de la BCE, la rentabilité et la résilience des banques de l'Union se sont considérablement améliorées[14]; souligne que cela peut soutenir des investissements essentiels et que les établissements bénéficiant d'aides d'État doivent être soumis à des limites strictes en ce qui concerne les dividendes, les rachats et la rémunération variable;	6. ***fait observer*** qu'à la suite des ***augmentations*** de taux de la BCE, la rentabilité et la résilience des banques de l'Union se sont considérablement améliorées[14]; souligne que cela peut soutenir des investissements essentiels et que les établissements bénéficiant d'aides d'État doivent être soumis à des limites strictes en ce qui concerne les dividendes, les rachats et la rémunération variable; ***souligne qu'une rentabilité durable favorise l'accumulation de capital, la capacité d'absorption des chocs et le financement de l'économie réelle; rappelle que, comme l'ont souligné les récents avis de la BCE sur les prélèvements bancaires nationaux, les taxes fondées sur le revenu des banques peuvent réduire les bénéfices non distribués et limiter la capacité des établissements de crédit à constituer ou à reconstituer des coussins de fonds propres; insiste sur le fait que toute mesure fiscale ayant une incidence sur les banques devrait rester exceptionnelle, proportionnée et temporaire; en outre, rappelle qu'une telle mesure ne devrait pas être prise au détriment de la stabilité financière et de la capacité des banques à financer l'économie réelle;***
[14] Maneely, M., et Ratnovski, L., «Bank Profits and Bank Taxes in the EU» (disponible uniquement en anglais), FMI, juillet 2024.	[14] Maneely, M., et Ratnovski, L., «Bank Profits and Bank Taxes in the EU» (disponible uniquement en anglais), FMI, juillet 2024.

Or. it

Amendement 142
Gilles Boyer, Stéphanie Yon-Courtin

Proposition de résolution
Paragraphe 6

Proposition de résolution	*Amendement*
6. constate qu'à la suite des hausses de taux de la BCE, la rentabilité et la résilience des banques de l'Union se sont considérablement améliorées[14]; souligne que cela peut soutenir des investissements essentiels et que les établissements bénéficiant d'aides d'État doivent être soumis à des limites strictes en ce qui concerne les dividendes, les rachats et la rémunération variable;	6. constate qu'à la suite des hausses de taux de la BCE, la rentabilité et la résilience des banques de l'Union se sont considérablement améliorées[14]; souligne que cela peut soutenir des investissements essentiels ***et le financement indispensable de l'économie européenne*** et que les établissements bénéficiant d'aides d'État doivent être soumis à des limites strictes en ce qui concerne les dividendes, les rachats et la rémunération variable;
[14] Maneely, M. et Ratnovski, L., «Bank Profits and Bank Taxes in the EU» (disponible uniquement en anglais), FMI, juillet 2024.	[14] Maneely, M. et Ratnovski, L., «Bank Profits and Bank Taxes in the EU» (disponible uniquement en anglais), FMI, juillet 2024.

Or. en

Amendement 143
Fernando Navarrete Rojas, Isabel Benjumea Benjumea

Proposition de résolution
Paragraphe 6 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	6 bis. met en évidence l'exposition importante des banques de l'Union à la dette souveraine à long terme, en particulier aux expositions nationales; rappelle qu'il importe de diversifier davantage ces expositions pour que le secteur européen soit plus résistant aux chocs budgétaires asymétriques; souligne

	qu'il importe d'appliquer les règles budgétaires de l'Union visant à garantir la confiance dans la dette souveraine des États membres, la diversification et, par conséquent, la réduction du risque systémique dans la zone euro; rappelle que l'absence d'un actif sûr commun comme indice de référence réduit l'efficacité sur les marchés des capitaux et dans le secteur bancaire;

Or. en

Amendement 144
Markus Ferber, Michalis Hadjipantela

Proposition de résolution
Paragraphe 7

Proposition de résolution	*Amendement*
7. invite la Commission à élaborer des lignes directrices pour une contribution de solidarité bancaire ciblée reflétant les bénéfices récents, assurant une contribution équitable aux finances publiques tout en soutenant la résilience et la stabilité financière;	***supprimé***

Or. en

Amendement 145
Marco Falcone, Fulvio Martusciello, Herbert Dorfmann

Proposition de résolution
Paragraphe 7

Proposition de résolution	*Amendement*
7. invite la Commission à élaborer des lignes directrices pour une contribution de solidarité bancaire ciblée reflétant les bénéfices récents, assurant une contribution équitable aux finances publiques tout en soutenant la résilience	***supprimé***

et la stabilité financière;

Or. it

Amendement 146
Arba Kokalari

Proposition de résolution
Paragraphe 7

Proposition de résolution	*Amendement*
7. invite la Commission à élaborer des lignes directrices pour une contribution de solidarité bancaire ciblée reflétant les bénéfices récents, assurant une contribution équitable aux finances publiques tout en soutenant la résilience et la stabilité financière;	***supprimé***

Or. en

Amendement 147
Angelika Winzig

Proposition de résolution
Paragraphe 7

Proposition de résolution	*Amendement*
7. invite la Commission à élaborer des lignes directrices pour une contribution de solidarité bancaire ciblée reflétant les bénéfices récents, assurant une contribution équitable aux finances publiques tout en soutenant la résilience et la stabilité financière;	***supprimé***

Or. en

Amendement 148
Fernando Navarrete Rojas, Isabel Benjumea Benjumea

Proposition de résolution
Paragraphe 7

Proposition de résolution	*Amendement*
7. invite la Commission à élaborer des lignes directrices pour une contribution de solidarité bancaire ciblée reflétant les bénéfices récents, assurant une contribution équitable aux finances publiques tout en soutenant la résilience et la stabilité financière;	***supprimé***

Or. en

Amendement 149
Engin Eroglu

Proposition de résolution
Paragraphe 7

Proposition de résolution	*Amendement*
7. invite la Commission à élaborer des lignes directrices pour une contribution de solidarité bancaire ciblée reflétant les bénéfices récents, assurant une contribution équitable aux finances publiques tout en soutenant la résilience et la stabilité financière;	***supprimé***

Or. en

Amendement 150
Dirk Gotink

Proposition de résolution
Paragraphe 7

Proposition de résolution	*Amendement*
7. invite la Commission à élaborer des lignes directrices pour une contribution de solidarité bancaire ciblée reflétant les bénéfices récents, assurant	***supprimé***

une contribution équitable aux finances publiques tout en soutenant la résilience et la stabilité financière;

Or. en

Amendement 151
Auke Zijlstra, Mireia Borrás Pabón, Tomáš Kubín, Sebastian Tynkkynen, Roman Haider, Jaroslava Pokorná Jermanová, Enikő Győri, Pierre Pimpie

Proposition de résolution
Paragraphe 7

Proposition de résolution	*Amendement*
7. invite la Commission à élaborer des lignes directrices pour une contribution de solidarité bancaire ciblée reflétant les bénéfices récents, assurant une contribution équitable aux finances publiques tout en soutenant la résilience et la stabilité financière;	***supprimé***

Or. en

Amendement 152
Marlena Maląg
au nom du groupe ECR

Proposition de résolution
Paragraphe 7

Proposition de résolution	*Amendement*
7. invite la Commission à élaborer des lignes directrices pour une contribution de solidarité bancaire ciblée reflétant les bénéfices récents, assurant une contribution équitable aux finances publiques tout en soutenant la résilience et la stabilité financière;	***supprimé***

Or. en

Amendement 153
Gilles Boyer, Stéphanie Yon-Courtin

Proposition de résolution
Paragraphe 7

Proposition de résolution	*Amendement*
7. invite la Commission à élaborer des lignes directrices pour une contribution de solidarité bancaire ciblée reflétant les bénéfices récents, assurant une contribution équitable aux finances publiques tout en soutenant la résilience et la stabilité financière;	***supprimé***

Or. en

Amendement 154
Michalis Hadjipantela

Proposition de résolution
Paragraphe 7 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	7 bis. souligne que le bon fonctionnement et la crédibilité de l'union bancaire dépendent également du plein respect et de l'application effective de la législation de l'Union en matière de protection des consommateurs dans le secteur bancaire; met en évidence que les établissements de crédit doivent s'abstenir de recourir à des clauses contractuelles et à des pratiques commerciales déloyales, en particulier dans le domaine des prêts hypothécaires et des prêts de détail; souligne que les consommateurs, y compris les emprunteurs, doivent bénéficier d'une protection effective, d'une sécurité juridique et d'un accès à des voies de recours efficaces; à cet égard, invite les États membres et les autorités compétentes à garantir des mesures de surveillance et d'exécution solides en cas d'infraction; souligne en outre qu'il

importe d'assurer une protection adéquate des résidences principales de moins de 250 m², en particulier dans les cas où les emprunteurs ont déjà remboursé une partie substantielle de leur prêt, par exemple 50 % du prêt initial;

Or. en

Amendement 155
Angelika Winzig

Proposition de résolution
Paragraphe 7 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	7 bis. souligne que toute mesure nationale ayant une incidence sur le secteur bancaire, y compris les contributions de solidarité, devrait être exceptionnelle et proportionnée et ne devrait pas compromettre la capacité des banques à financer l'économie réelle, à soutenir l'investissement ou à maintenir la stabilité financière; invite la Commission à surveiller leur incidence sur la compétitivité et l'intégration transfrontière au sein du marché intérieur;

Or. en

Amendement 156
Marlena Maląg
au nom du groupe ECR

Proposition de résolution
Paragraphe 8

Proposition de résolution	*Amendement*
8. se félicite du rôle joué par l'ALBC dans le renforcement de la lutte de l'Union contre le blanchiment de capitaux	***supprimé***

et le financement du terrorisme; demande une mise en œuvre cohérente, une coopération renforcée, le partage d'informations et une application coordonnée dans l'ensemble de l'Union;

Or. en

Amendement 157
Auke Zijlstra, Tomáš Kubín, Sebastian Tynkkynen, Roman Haider, Jaroslava Pokorná Jermanová, Enikő Győri, Pierre Pimpie

Proposition de résolution
Paragraphe 8

Proposition de résolution	*Amendement*
8. ***se félicite du*** rôle joué par l'ALBC dans le renforcement de la lutte de l'Union contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme; demande une mise en œuvre cohérente, une coopération renforcée, le partage d'informations et une application coordonnée dans l'ensemble de l'Union;	8. ***attend avec intérêt le*** rôle joué par l'ALBC dans le renforcement de la lutte de l'Union contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme; demande une mise en œuvre cohérente, une coopération renforcée, le partage d'informations et une application coordonnée dans l'ensemble de l'Union;

Or. en

Amendement 158
Markus Ferber, Michalis Hadjipantela

Proposition de résolution
Paragraphe 8

Proposition de résolution	*Amendement*
8. se félicite du rôle joué par l'ALBC dans le renforcement de la lutte de l'Union contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme; demande une mise en œuvre cohérente, une coopération renforcée, le partage d'informations et une application coordonnée dans l'ensemble de l'Union;	8. se félicite du rôle joué par l'ALBC dans le renforcement de la lutte de l'Union contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme; demande une mise en œuvre cohérente, une coopération renforcée, le partage d'informations et une application coordonnée dans l'ensemble de l'Union; ***souligne la nécessité pour l'ALBC de respecter le principe de***

proportionnalité dans ses travaux de surveillance et de réglementation;

Or. en

Amendement 159
Fernando Navarrete Rojas, Isabel Benjumea Benjumea

Proposition de résolution
Paragraphe 8

Proposition de résolution	*Amendement*
8. se félicite du rôle joué par l'ALBC dans le renforcement de la lutte de l'Union contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme; demande une mise en œuvre cohérente, une coopération renforcée, le partage d'informations et une application coordonnée dans l'ensemble de l'Union;	8. se félicite du rôle joué par l'ALBC dans le renforcement de la lutte de l'Union contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme; demande une mise en œuvre cohérente, une coopération renforcée, le partage d'informations et une application coordonnée dans l'ensemble de l'Union; ***rappelle qu'une approche coordonnée, simplifiée et proportionnée devrait rester un principe directeur essentiel des travaux de niveau 2 de l'ALBC;***

Or. en

Amendement 160
Isabel Benjumea Benjumea, Fernando Navarrete Rojas

Proposition de résolution
Paragraphe 8

Proposition de résolution	*Amendement*
8. se félicite du rôle joué par l'ALBC dans le renforcement de la lutte de l'Union contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme; demande une mise en œuvre cohérente, une coopération renforcée, le partage d'informations et une application coordonnée dans l'ensemble de l'Union;	8. se félicite du rôle joué par l'ALBC dans le renforcement de la lutte de l'Union contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme; demande une mise en œuvre cohérente, une coopération renforcée, le partage d'informations et une application coordonnée dans l'ensemble de l'Union***, en évitant les chevauchements réglementaires inutiles et les charges***

administratives excessives pour les établissements financiers;

Or. es

Amendement 161
Virginijus Sinkevičius
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 8

Proposition de résolution	*Amendement*
8. se félicite du rôle joué par l'ALBC dans le renforcement de la lutte de l'Union contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme; demande une mise en œuvre cohérente, une coopération renforcée, le partage d'informations et une application coordonnée dans l'ensemble de l'Union;	8. se félicite du rôle joué par l'ALBC dans le renforcement de la lutte de l'Union contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme; demande une mise en œuvre cohérente, une coopération renforcée, le partage d'informations et une application coordonnée dans l'ensemble de l'Union; ***souligne la nécessité d'une coopération efficace entre l'ALBC et les autorités européennes de surveillance et les autorités prudentielles;***

Or. en

Amendement 162
Dirk Gotink

Proposition de résolution
Paragraphe 8 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	8 bis. insiste sur la nécessité de simplifier le cadre européen de réglementation, de surveillance et de déclaration pour les banques, afin de réduire sa complexité qui affecte inutilement la compétitivité des banques européennes et leur capacité à fournir efficacement des services à l'économie réelle; souligne que les efforts de

simplification ne devraient pas nuire à la résilience des banques, à la stabilité financière ou à l'efficacité du cadre de résolution;

Or. en

Amendement 163
Fernando Navarrete Rojas, Isabel Benjumea Benjumea

Proposition de résolution
Paragraphe 9

Proposition de résolution	*Amendement*
9. ***souligne qu'une information financière solide, cohérente et en temps utile est essentielle à la surveillance et à la stabilité;*** souligne que la simplification ne doit pas affaiblir les normes prudentielles, de protection des consommateurs ou de stabilité; demande ***une approche équilibrée et plus intégrée, avec un dictionnaire de données commun et un répertoire des demandes, afin de réduire la complexité inutile tout en préservant la solidité du cadre de l'union bancaire***;	9. souligne que la simplification ***réglementaire*** ne doit pas affaiblir les normes prudentielles, de protection des consommateurs ou de stabilité***, mais les rendre plus efficaces et proportionnées à l'objectif ultime***; demande ***que soient renforcées les évolutions numériques, en particulier l'intelligence artificielle (IA), pour les missions de surveillance; encourage les autorités de surveillance et de réglementation à réduire les coûts de mise en conformité et de déclaration pour les entités réglementées en renforçant le partage de données entre les différentes autorités et en étudiant la possibilité pour l'IA de passer d'un modèle «push» (selon lequel les données sont réglementées depuis les établissements surveillés) à un modèle «pull» (selon lequel les autorités de surveillance se voient accorder l'accès à un niveau granulaire de données par les établissements surveillés)***;

Or. en

Amendement 164
Michalis Hadjipantela

Proposition de résolution
Paragraphe 9

Proposition de résolution	*Amendement*
9. souligne qu'une information financière solide, cohérente et en temps utile est essentielle à la surveillance et à la stabilité; souligne ***que*** la simplification ***ne doit pas affaiblir*** les normes prudentielles, de protection des consommateurs ou de stabilité; demande une approche équilibrée et plus intégrée***, avec un dictionnaire de données commun et un répertoire des demandes, afin de réduire la complexité inutile tout en préservant la solidité du cadre de l'union bancaire***;	9. souligne qu'une information financière solide, cohérente et en temps utile est essentielle à la surveillance et à la stabilité; souligne ***l'importance de la sécurité juridique, de la prévisibilité et de la stabilité pour le secteur bancaire; met en évidence, à cet égard, la nécessité de prendre de nouvelles mesures qui favorisent la numérisation et*** la simplification ***tout en maintenant*** les normes prudentielles, de protection des consommateurs ou de stabilité; demande une approche équilibrée et plus intégrée***, telle qu'une plateforme de données centralisée, fondée sur des définitions normalisées et partagée entre les autorités afin de réduire les doubles emplois, d'améliorer la qualité des données et d'alléger la charge administrative pesant sur les banques***;
	Or. en

Amendement 165
Marlena Maląg
au nom du groupe ECR

Proposition de résolution
Paragraphe 9

Proposition de résolution	*Amendement*
9. souligne qu'une information financière solide, cohérente et en temps utile est essentielle à la surveillance et à la stabilité; ***souligne que*** la simplification ***ne doit pas affaiblir les normes prudentielles, de protection des consommateurs ou de stabilité***; ***demande une approche équilibrée et plus intégrée, avec un dictionnaire de données commun et un répertoire des demandes, afin de réduire la complexité inutile tout en préservant la solidité du cadre de l'union*** bancaire;	9. souligne qu'une information financière solide, cohérente et en temps utile est essentielle à la surveillance et à la stabilité; ***fait toutefois observer que*** la simplification ***est nécessaire, en particulier pour les petites entités***; ***est d'avis que les exigences dans ce domaine devraient être proportionnées et adaptées aux spécificités du secteur*** bancaire ***européen***;

Or. en

Amendement 166
Isabel Benjumea Benjumea, Fernando Navarrete Rojas

Proposition de résolution
Paragraphe 9

Proposition de résolution	*Amendement*
9. souligne qu'une information financière solide, cohérente et en temps utile est essentielle à la surveillance et à la stabilité; souligne que la simplification ***ne*** doit ***pas*** affaiblir les normes prudentielles, de protection des consommateurs ou de stabilité; ***demande une approche équilibrée et plus intégrée, avec un dictionnaire de données commun et un répertoire des demandes, afin de réduire la complexité inutile tout en préservant la solidité du cadre de l'union bancaire;***	9. souligne qu'une information financière solide, cohérente et en temps utile est essentielle à la surveillance et à la stabilité; souligne que la simplification doit ***se concentrer sur l'élimination des doubles emplois et de la complexité inutile, sans*** affaiblir les règles prudentielles, de protection des consommateurs ou de stabilité;

Or. es

Amendement 167
Markus Ferber, Michalis Hadjipantela

Proposition de résolution
Paragraphe 9

Proposition de résolution	*Amendement*
9. souligne qu'une information financière solide, cohérente et en temps utile est essentielle à la surveillance et à la stabilité; ***souligne que la simplification ne doit pas affaiblir les normes prudentielles, de protection des consommateurs ou de stabilité;*** demande une approche équilibrée et plus intégrée, avec un dictionnaire de données commun et un répertoire des demandes, afin de réduire la complexité inutile tout en préservant la solidité du cadre de l'union bancaire;	9. souligne qu'une information financière solide, cohérente et en temps utile est essentielle à la surveillance et à la stabilité; demande une approche équilibrée***, moins lourde*** et plus intégrée ***en matière de rapports de surveillance***, avec un dictionnaire de données commun et un répertoire des demandes, afin de réduire la complexité inutile tout en préservant la solidité du cadre de l'union bancaire;

Or. en

Amendement 168
Gilles Boyer, Stéphanie Yon-Courtin

Proposition de résolution
Paragraphe 9

Proposition de résolution	*Amendement*
9. souligne qu'une information financière solide, cohérente et en temps utile est essentielle à la surveillance et à la stabilité; souligne que la simplification ne doit pas affaiblir les normes ***prudentielles,*** de protection des consommateurs ou de stabilité; demande une approche équilibrée et plus intégrée, avec un dictionnaire de données commun et un répertoire des demandes, afin de réduire la complexité inutile tout en préservant la solidité du cadre de l'union bancaire;	9. souligne qu'une information financière solide, cohérente et en temps utile est essentielle à la surveillance et à la stabilité; souligne que la simplification ne doit pas affaiblir ***la résilience prudentielle et*** les normes de protection des consommateurs ou de stabilité; demande une approche équilibrée et plus intégrée, avec un dictionnaire de données commun et un répertoire des demandes, afin de réduire la complexité inutile tout en préservant la solidité du cadre de l'union bancaire;

Or. en

Amendement 169
Michalis Hadjipantela

Proposition de résolution
Paragraphe 9 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	9 bis. constate que le secteur bancaire a été confronté à de nombreux chevauchements, à des règles fragmentées et, parfois, à des règles contradictoires; se félicite du prochain réexamen complet, par la Commission, de la compétitivité du secteur bancaire de l'Union en 2026; invite la Commission à réduire les charges réglementaires inutiles qui pèsent sur le secteur bancaire afin de ne pas entraver sa compétitivité; à cet égard,

invite la Commission à introduire des contrôles de compétitivité pour toute nouvelle législation, à rationaliser les processus législatifs notamment au moyen de la réduction du nombre de clauses de réexamen automatique et d'un moratoire sur les nouvelles règles non essentielles, ainsi qu'à supprimer systématiquement les obligations redondantes en matière de déclaration ou de divulgation;

Or. en

Amendement 170
Fernando Navarrete Rojas, Isabel Benjumea Benjumea

Proposition de résolution
Paragraphe 9 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	9 bis. demande que le travail des autorités de surveillance visant à éviter les restrictions injustifiées à l'application d'outils numériques innovants, susceptibles de stimuler la productivité et la compétitivité dans leur ensemble, soit simplifié; encourage l'adoption d'une approche proportionnée et fondée sur des principes, qui ne crée pas d'obstacles supplémentaires à l'innovation;

Or. en

Amendement 171
Michalis Hadjipantela

Proposition de résolution
Paragraphe 9 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	9 ter. se félicite du groupe de travail de haut niveau de la Banque centrale européenne sur la simplification;

Or. en

Amendement 172
Michalis Hadjipantela

Proposition de résolution
Paragraphe 9 quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	9 quater. souligne qu'il importe de garantir la proportionnalité dans le cadre réglementaire bancaire de l'Union, en tenant compte de la taille et de la complexité des différents établissements; met en évidence l'importance des petites banques pour soutenir les PME et les économies locales et invite la Commission à faire en sorte que toute réglementation reste sensible au risque, équilibrée et favorable à un secteur bancaire diversifié et compétitif dans l'ensemble de l'Union;

Or. en

Amendement 173
Auke Zijlstra, Mireia Borrás Pabón, Sebastian Tynkkynen, Roman Haider, Paolo Borchia

Proposition de résolution
Paragraphe 10

Proposition de résolution	*Amendement*
10. reconnaît les ***progrès institutionnels et réglementaires qui ont renforcé la*** résilience ***des banques de la zone euro***; constate ***qu'il subsiste des obstacles qui entravent la libération du plein*** potentiel ***du marché unique des services financiers de l'Union***; ***invite la Commission, les États membres et les organes de l'Union à assortir leurs ambitions de mesures concrètes pour achever l'union de l'épargne et des***	10. reconnaît les ***évolutions institutionnelles en matière de*** résilience; constate ***que la prolifération réglementaire continue de saper le véritable*** potentiel ***du secteur bancaire européen***;

investissements et le marché unique, en stimulant la simplification et la compétitivité;

Or. en

Amendement 174
Virginijus Sinkevičius
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 10

Proposition de résolution	*Amendement*
10. reconnaît les progrès institutionnels et réglementaires qui ont renforcé la résilience des banques de ***la zone euro***; constate qu'il subsiste des obstacles qui entravent la libération du plein potentiel du marché unique des services financiers de l'Union; invite la Commission, les États membres et les organes de l'Union à assortir leurs ambitions de mesures concrètes pour achever l'union de l'épargne et des investissements et le marché unique***, en stimulant la simplification et la compétitivité***;	10. reconnaît les progrès institutionnels et réglementaires qui ont renforcé la résilience des banques de ***l'Union***; constate qu'il subsiste des obstacles qui entravent la libération du plein potentiel du marché unique des services financiers de l'Union; invite la Commission, les États membres et les organes de l'Union à assortir leurs ambitions de mesures concrètes pour achever l'union de l'épargne et des investissements et le marché unique, ***en vue de débloquer les investissements nécessaires à une transition écologique équitable***; ***souligne l'importance du règlement sur la taxonomie verte pour une telle entreprise;***

Or. en

Amendement 175
Gilles Boyer, Stéphanie Yon-Courtin

Proposition de résolution
Paragraphe 10

Proposition de résolution	*Amendement*
10. reconnaît les progrès institutionnels et réglementaires qui ont renforcé la résilience des banques de la zone euro;	10. reconnaît les progrès institutionnels et réglementaires qui ont renforcé la résilience des banques de la zone euro;

constate qu'il subsiste des obstacles qui entravent la libération du plein potentiel du marché unique des services financiers de l'Union; invite la Commission, les États membres et les organes de l'Union à assortir leurs ambitions de mesures concrètes pour achever l'union de l'épargne et des investissements et le marché unique, en stimulant la simplification et la compétitivité;	constate qu'il subsiste des obstacles ***importants*** qui entravent la libération du plein potentiel du marché unique des services financiers de l'Union; invite la Commission, les États membres et les organes de l'Union à assortir leurs ambitions de mesures concrètes pour achever l'union de l'épargne et des investissements et le marché unique, en stimulant la simplification et la compétitivité; ***invite la Commission à faire preuve d'ambition et d'audace dans son rapport de 2026 sur la compétitivité du secteur bancaire de l'Union, en allant au-delà de la seule simplification et en présentant des propositions concrètes et réalisables pour renforcer l'intégration du marché, les conditions de concurrence équitables au niveau international et la compétitivité des banques européennes;***
	Or. en

Amendement 176
Dirk Gotink

Proposition de résolution
Paragraphe 10 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	10 bis. souligne que, compte tenu de l'incertitude géopolitique actuelle, des marchés boursiers potentiellement surévalués et des récentes turbulences aux États-Unis à la suite de prêts opaques dans le secteur non bancaire (crédit privé), les autorités de surveillance devraient conserver une approche prospective et surveiller suffisamment les risques, et que les banques devraient conserver des coussins de fonds propres adéquats et être résilientes sur le plan opérationnel; met en évidence, à cet égard, la nécessité d'améliorer la surveillance et la résilience des intermédiaires financiers non bancaires;

souligne qu'une surveillance prudente aujourd'hui peut protéger les contribuables, les déposants et l'économie réelle contre les pertes de demain;

Or. en

Amendement 177
Arba Kokalari

Proposition de résolution
Paragraphe 10 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	10 bis. encourage l'utilisation croissante de l'IA par le secteur bancaire, en reconnaissant qu'elle est susceptible d'améliorer l'efficacité, l'innovation et les services aux consommateurs et de renforcer la prévention de la fraude; souligne que la réglementation au niveau de l'Union ne doit pas devenir un obstacle à l'innovation technologique et à l'adoption de l'IA dans le secteur bancaire en créant de l'incertitude et de la confusion parmi les acteurs du marché en ce qui concerne une utilisation conforme de l'IA;

Or. en

Amendement 178
Markus Ferber, Michalis Hadjipantela

Proposition de résolution
Paragraphe 10 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	10 bis. se félicite du rapport de la BCE sur la simplification du cadre européen de réglementation, de surveillance et de déclaration prudentielles de décembre 2025 et du rapport de l'ABE sur

l'efficacité du cadre de réglementation et de surveillance; invite la Commission à donner suite aux propositions contenues dans ces rapports et à les développer davantage dans le cadre de son prochain réexamen de la compétitivité de l'union bancaire;

Or. en

Amendement 179
Fernando Navarrete Rojas

Proposition de résolution
Paragraphe 10 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	10 bis. invite la BCE à prendre les mesures appropriées pour éliminer tout obstacle entravant la reprise des marchés interbancaires à court terme non garantis, qui ont été fortement réduits depuis la grande crise financière;

Or. en

Amendement 180
Virginijus Sinkevičius
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 10 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	10 bis. estime que le problème fondamental des banques «trop grandes pour faire faillite» n'a pas été traité comme il se doit et qu'une réforme structurelle est toujours justifiée;

Or. en

Amendement 181
Markus Ferber, Michalis Hadjipantela

Proposition de résolution
Paragraphe 10 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	10 ter. se félicite de l'ambition de la Commission de faire le point sur la compétitivité du secteur bancaire européen en 2026; invite la Commission à présenter un rapport ambitieux accompagné de propositions législatives visant à améliorer sensiblement la compétitivité du secteur bancaire européen;

Or. en

Amendement 182
Fernando Navarrete Rojas, Isabel Benjumea Benjumea

Proposition de résolution
Paragraphe 10 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	10 ter. encourage la BCE à lever tout obstacle restant qui entrave les fusions bancaires transfrontières, en garantissant la stabilité financière et en favorisant l'intégration du marché bancaire européen;

Or. en

Amendement 183
Markus Ferber, Michalis Hadjipantela

Proposition de résolution
Paragraphe 10 quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*

10 quater. souligne que les règles bancaires européennes doivent être mieux calibrées en fonction de la taille, du modèle d'entreprise, de la complexité et du profil de risque des établissements; met en évidence que d'autres grands pays et territoires ont opté pour un régime spécifique et plus proportionné pour les petites banques; invite la Commission à saisir l'occasion du prochain réexamen de la compétitivité bancaire pour mettre en place un véritable régime bancaire de petite taille pour les petites banques qui ne sont pas actives au niveau international, qui soit sensiblement plus léger que les exigences prudentielles et de surveillance très complexes qui sont actuellement appliquées à toutes les banques européennes et qui ont été principalement conçues pour les grands groupes bancaires actifs au niveau international et présentant une importance systémique;

Or. en

Amendement 184
Fernando Navarrete Rojas, Isabel Benjumea Benjumea

Proposition de résolution
Paragraphe 10 quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	10 quater. constate que la réglementation concernant le secteur bancaire pourrait être plus proportionnée et déplore la charge excessive que les petites banques font peser sur la croissance et la compétitivité; encourage la conception d'un véritable ensemble de règles à destination des petites banques qui peuvent y participer; est d'avis que cette proposition de «régime bancaire de petite taille» répond aux besoins de ces banques au moyen d'une réglementation plus proportionnée, comme d'autres pays et territoires et centres financiers

mondiaux l'ont déjà mis en œuvre;

Or. en

Amendement 185
Markus Ferber, Michalis Hadjipantela

Proposition de résolution
Paragraphe 10 quinquies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	10 quinquies. constate avec inquiétude que l'exposition des banques à la dette souveraine nationale reste très élevée; rappelle que la rupture du lien entre le risque bancaire et le risque souverain reste un défi pour l'union bancaire; souligne que le risque qui pèse sur les bilans des banques peut être encore réduit grâce à un traitement réglementaire des expositions souveraines plus approprié; invite la Commission à présenter une proposition législative introduisant des pondérations de risque appropriées pour les expositions souveraines; souligne que l'augmentation des niveaux de la dette publique rend d'autant plus nécessaire un traitement approprié des expositions souveraines;

Or. en

Amendement 186
Fernando Navarrete Rojas, Isabel Benjumea Benjumea

Proposition de résolution
Paragraphe 10 quinquies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	10 quinquies. encourage à poursuivre la rationalisation complète du corpus réglementaire financier de l'Union en supprimant les obligations redondantes en

matière de déclaration ou de publication d'informations; appelle de ses vœux une plus grande simplification des exigences de fonds propres afin de réduire le nombre de coussins et de couches de supervision qui se chevauchent, de manière à établir une hiérarchie plus claire et plus transparente des exigences de fonds propres;

Or. en

Amendement 187
Fernando Navarrete Rojas, Isabel Benjumea Benjumea

Proposition de résolution
Paragraphe 10 sexies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	10 sexies. souligne la fragmentation du marché européen des banques, qui nuit à l'efficacité et crée des réglementations qui se chevauchent et des exigences redondantes, y compris dans le domaine de la protection des consommateurs; insiste sur la nécessité d'achever le marché unique des banques et de réduire le cloisonnement structurel actuel qui oblige les filiales à détenir des fonds propres et des liquidités au niveau local;

Or. en

Amendement 188
Fernando Navarrete Rojas

Proposition de résolution
Paragraphe 10 septies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	10 septies. invite la Commission à réfléchir à la possibilité de développer

	davantage le rôle et les missions de l'Autorité bancaire européenne afin de mieux tenir compte de l'incidence des normes de réglementation et de surveillance sur l'innovation et la compétitivité internationale du secteur bancaire de l'Union, sans préjudice de son mandat prudentiel de base; souligne qu'il est essentiel de promouvoir des pratiques de surveillance proportionnées et favorables à l'innovation pour faire en sorte que l'union bancaire reste résiliente, compétitive et capable de soutenir la croissance de l'économie réelle;

Or. en

Amendement 189
Fernando Navarrete Rojas, Isabel Benjumea Benjumea

Proposition de résolution
Paragraphe 11

Proposition de résolution	*Amendement*
11. note que le ratio agrégé de fonds propres de base de catégorie 1 (CET1) des banques du MSU a atteint ***16,12 % au deuxième trimestre*** de 2025, avec un taux de rendement des capitaux propres de ***10,11 %***, tandis que les prêts non performants (PNP) sont tombés à 2,22 % et les prêts de stade 2 à 9,59 %[15]; souligne la nécessité de surveiller le risque de crédit tout en maintenant des fonds propres et des liquidités suffisants pour la résilience du secteur bancaire;	11. note que le ratio agrégé de fonds propres de base de catégorie 1 (CET1) des banques du MSU a atteint ***16,10 % au troisième trimestre*** de 2025, avec un taux de rendement des capitaux propres de ***9,88 %***, tandis que les prêts non performants (PNP) sont tombés à 2,22 % et les prêts de stade 2 à 9,59 %[15]; souligne la nécessité de surveiller le risque de crédit tout en maintenant des fonds propres et des liquidités suffisants pour la résilience du secteur bancaire;
[15] BCE, Statistiques de surveillance bancaire (***T2*** 2025).	[15] BCE, Statistiques de surveillance bancaire (***T3*** 2025).

Or. en

Amendement 190

Virginijus Sinkevičius
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 11

Proposition de résolution	*Amendement*
11. note que le ratio agrégé de fonds propres de base de catégorie 1 (CET1) des banques du MSU a atteint 16,12 % au deuxième trimestre de 2025, avec un taux de rendement des capitaux propres de 10,11 %, tandis que les prêts non performants (PNP) sont tombés à 2,22 % et les prêts de stade 2 à 9,59 %[15]; souligne la nécessité de surveiller le risque de crédit tout en maintenant des fonds propres et des liquidités suffisants pour la résilience du secteur bancaire;	11. note que le ratio agrégé de fonds propres de base de catégorie 1 (CET1) des banques du MSU a atteint 16,12 % au deuxième trimestre de 2025, avec un taux de rendement des capitaux propres de 10,11 %, tandis que les prêts non performants (PNP) sont tombés à 2,22 % et les prêts de stade 2 à 9,59 %[15]; souligne la nécessité de surveiller le risque de crédit tout en maintenant des fonds propres et des liquidités suffisants pour la résilience du secteur bancaire; ***insiste sur le fait que ces progrès en matière de réduction des risques n'ont pas été accompagnés de progrès proportionnés en matière de partage des risques;***

[15] BCE, Statistiques de surveillance bancaire (T2 2025).

Or. en

Amendement 191
Markus Ferber, Michalis Hadjipantela

Proposition de résolution
Paragraphe 11 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	11 bis. souligne les conditions macroéconomiques défavorables et les turbulences géopolitiques qui pourraient conduire à une détérioration de la qualité des actifs; insiste donc sur l'importance d'une gestion prudente des risques et d'un provisionnement approprié;

Or. en

Amendement 192
Marlena Maląg
au nom du groupe ECR

Proposition de résolution
Paragraphe 11 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	11 bis. souligne que l'exposition des banques de la zone euro à la dette souveraine nationale reste élevée et attire l'attention sur les risques encourus; rappelle que l'un des principaux objectifs de l'union bancaire est de mettre un terme au cercle vicieux entre la dette souveraine et les banques;

Or. en

Amendement 193
Virginijus Sinkevičius
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 11 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	11 bis. souligne que le Conseil de stabilité financière, le comité européen du risque systémique (CERS) et d'autres organismes internationaux et européens ont souligné à plusieurs reprises le risque découlant du secteur financier non bancaire, notamment en raison de son interconnexion accrue avec le secteur bancaire traditionnel; soutient la recommandation de l'Eurosystème d'introduire des tests de résistance à l'échelle du système afin de recenser et de quantifier les risques pour la résilience des marchés principaux; exhorte la

Commission à vérifier l'existence de lacunes dans les instruments de surveillance, notamment en ce qui concerne les possibles pénuries de liquidité et les implications pour le risque systémique; invite la Commission à proposer des propositions législatives adéquates pour préserver la stabilité financière;

Or. en

Amendement 194
Marlena Maląg
au nom du groupe ECR

Proposition de résolution
Paragraphe 12

Proposition de résolution	*Amendement*
12. souligne ***la mise en œuvre intégrale, fidèle et en temps utile des normes*** de Bâle III ***afin de renforcer la résilience et la compétitivité; déplore les écarts et invite la Commission à réexaminer les décisions d'équivalence avec les pays et territoires qui ne mettent pas en œuvre ces normes***;	12. souligne ***que les règles*** de Bâle III ***devraient être adaptées aux spécificités du secteur bancaire européen, en tenant compte du critère de proportionnalité et de la simplification pour les petites banques, conformément aux résultats du groupe de travail de haut niveau de la Banque centrale européenne sur la simplification, soutenu par le conseil des gouverneurs de la BCE***;

Or. en

Amendement 195
Markus Ferber, Michalis Hadjipantela

Proposition de résolution
Paragraphe 12

Proposition de résolution	*Amendement*
12. souligne ***la mise en œuvre intégrale, fidèle et en temps utile des*** normes de Bâle III ***afin de renforcer la***	12. souligne ***la nécessité de mettre en œuvre les*** normes de Bâle III ***d'une manière qui tienne compte des évolutions***

résilience et la compétitivité***; déplore les écarts et invite*** la Commission ***à réexaminer les décisions d'équivalence avec les pays et territoires qui ne mettent pas en œuvre ces normes***;	***mondiales et de préserver*** la compétitivité ***internationale des banques européennes; constate avec inquiétude que d'autres pays et territoires ont poursuivi un programme de mise en œuvre moins ambitieux; souligne que*** la Commission ***devrait examiner soigneusement la nécessité d'en retarder la mise en œuvre pour maintenir la compétitivité internationale des banques de l'Union***;

Or. en

Amendement 196
Angelika Winzig

Proposition de résolution
Paragraphe 12

Proposition de résolution	*Amendement*
12. ***souligne*** la mise en œuvre ***intégrale, fidèle et en temps utile*** des normes de Bâle III afin de renforcer la résilience et la compétitivité; ***déplore les écarts et invite la Commission à réexaminer les décisions d'équivalence avec les*** pays et territoires ***qui ne mettent pas en œuvre ces normes***;	12. ***insiste sur la nécessité de garantir*** la mise en œuvre des normes de Bâle III afin de renforcer la résilience et la compétitivité ***mondiale***; ***constate le manque persistant de clarté en ce qui concerne la mise en œuvre dans certains grands*** pays et territoires ***hors de l'Union et souligne que le maintien de la stabilité financière, de l'intégrité du dispositif de Bâle et de conditions de concurrence équitables est essentiel pour garantir la compétitivité à long terme dans un contexte international***;

Or. en

Amendement 197
Michalis Hadjipantela

Proposition de résolution
Paragraphe 12

Proposition de résolution	*Amendement*

12. souligne la mise en œuvre intégrale, fidèle et en temps utile des normes de Bâle III ***afin de renforcer*** la résilience et la compétitivité; ***déplore les écarts et*** invite la Commission à ***réexaminer les décisions d'équivalence avec les pays et territoires qui ne mettent pas en œuvre ces normes***;	12. souligne la mise en œuvre intégrale, fidèle et en temps utile des normes de Bâle III ***dès lors qu'elles renforcent*** la résilience et la compétitivité; ***constate avec inquiétude que d'autres pays et territoires ont poursuivi un programme moins ambitieux, ce qui pourrait nuire aux conditions de concurrence équitables au niveau international;*** invite la Commission à ***évaluer et à maintenir la compétitivité internationale des banques de l'Union sans affaiblir leur résilience***;

Or. en

Amendement 198
Fernando Navarrete Rojas, Isabel Benjumea Benjumea

Proposition de résolution
Paragraphe 12

Proposition de résolution	*Amendement*
12. souligne la mise en œuvre intégrale, fidèle et en temps utile des normes de Bâle III afin de renforcer la résilience et la compétitivité; déplore les écarts ***et invite la Commission à réexaminer les décisions d'équivalence avec les pays et territoires qui ne mettent pas en œuvre ces normes***;	12. souligne la mise en œuvre intégrale, fidèle et en temps utile des normes de Bâle III ***exclusivement au bénéfice des banques actives au niveau international, pour lesquelles ces normes ont été conçues,*** afin de renforcer la résilience et la compétitivité; déplore les écarts;

Or. en

Amendement 199
Ralf Seekatz

Proposition de résolution
Paragraphe 12

Proposition de résolution	*Amendement*
12. souligne la mise en œuvre ***intégrale***, fidèle et en temps utile des normes de Bâle III afin de renforcer la résilience et la compétitivité; ***déplore les***	12. souligne la mise en œuvre fidèle et en temps utile des normes de Bâle III afin de renforcer la résilience et la compétitivité; ***relève le manque de clarté***

écarts et invite la Commission à ***réexaminer*** les décisions d'équivalence avec les pays et territoires qui ne mettent pas en œuvre ***ces*** normes;

actuel concernant la mise en œuvre des normes de Bâle III dans certains autres pays et territoires ainsi que le risque pour l'égalité des conditions de concurrence au niveau international; souligne que la Commission devrait chercher à déterminer si des modifications ciblées peuvent contribuer à maintenir la compétitivité internationale des banques de l'Union sans affaiblir leur résilience; invite la Commission à ***évaluer si*** les décisions d'équivalence ***prises*** avec les pays et territoires qui ne mettent pas en œuvre ***les*** normes ***de Bâle III doivent être réexaminées afin de préserver la stabilité financière du secteur financier de l'Union***;

Or. en

Amendement 200
Marco Falcone, Fulvio Martusciello, Herbert Dorfmann

Proposition de résolution
Paragraphe 12

Proposition de résolution	*Amendement*
12. souligne la mise ***en œuvre*** intégrale, fidèle et en temps utile des normes de Bâle III afin de renforcer la résilience et la compétitivité; déplore les écarts et invite la Commission à réexaminer les décisions d'équivalence avec les pays et territoires qui ne mettent pas en œuvre ces normes;	12. souligne la mise ***à jour*** intégrale, fidèle et en temps utile des normes de Bâle III afin de renforcer la résilience et la compétitivité; déplore les écarts et invite la Commission à réexaminer les décisions d'équivalence avec les pays et territoires qui ne mettent pas en œuvre ces normes; ***souligne, dans le même temps, que la mise en œuvre des normes de Bâle III devrait préserver des conditions de concurrence équitables au niveau mondial, tout en évitant la surréglementation par les autorités nationales lors de la mise en œuvre des règles de l'Union de niveau 3 et en prévenant les incidences involontaires sur la capacité des banques de l'Union à financer l'économie réelle; se félicite, dans ce contexte, de l'initiative de la Commission de publier un rapport sur la***

compétitivité et l'intégration du secteur bancaire de l'Union et demande des propositions concrètes pour soutenir la capacité de prêt des banques, en particulier aux ménages, aux PME et aux investissements productifs privés et publics, y compris, le cas échéant, des mesures visant à soutenir l'utilisation efficace d'instruments de financement à faible risque et à court terme tels que l'affacturage et le financement du commerce;

Or. it

Amendement 201
Gilles Boyer, Stéphanie Yon-Courtin

Proposition de résolution
Paragraphe 12

Proposition de résolution	*Amendement*
12. souligne la mise en œuvre ***intégrale, fidèle et en temps utile*** des normes de Bâle III ***afin de renforcer la résilience et la compétitivité; déplore les écarts et invite la Commission à réexaminer les décisions d'équivalence avec les*** pays et territoires ***qui ne mettent pas en œuvre ces normes***;	12. souligne ***que la stabilité financière est une condition préalable à une politique monétaire efficace et à un système financier résilient; se félicite de la finalisation et de la mise en œuvre du dispositif Bâle III afin de renforcer la résilience et la compétitivité dans l'Union; insiste sur le manque persistant de clarté concernant*** la mise en œuvre des normes de Bâle III ***dans certains autres*** pays et territoires ***ainsi que sur les problèmes que cela pourrait créer en matière d'égalité de concurrence au niveau international***; ***souligne l'importance de garantir un juste équilibre entre la stabilité financière, le respect des cadres internationaux et des conditions de concurrence équitables au niveau international afin que les banques européennes puissent être sur un pied d'égalité avec les banques d'autres pays et territoires; insiste sur le fait qu'il importe de tenir compte des spécificités européennes afin de garantir la compétitivité du secteur bancaire***

européen; souligne l'importance d'une mise en œuvre cohérente et harmonisée au niveau international de la révision fondamentale du portefeuille de négociation (FRTB);

Or. en

Amendement 202
Isabel Benjumea Benjumea, Fernando Navarrete Rojas

Proposition de résolution
Paragraphe 12

Proposition de résolution	*Amendement*
12. souligne la mise en œuvre intégrale, fidèle et en temps utile des normes de Bâle III afin de renforcer la résilience et la compétitivité; ***déplore les écarts et*** invite la Commission à ***réexaminer*** les décisions d'équivalence avec les pays et territoires qui ne mettent pas en œuvre ces normes;	12. souligne la mise en œuvre intégrale, fidèle et en temps utile des normes de Bâle III afin de renforcer la résilience et la compétitivité; invite la Commission à ***évaluer d'une manière cohérente et fondée sur les risques*** les décisions d'équivalence avec les pays et territoires qui ne mettent pas en œuvre ces normes***, en garantissant des conditions de concurrence équitables au niveau mondial***;

Or. es

Amendement 203
Virginijus Sinkevičius
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 12

Proposition de résolution	*Amendement*
12. souligne la mise en œuvre intégrale, fidèle et en temps utile des normes de Bâle III afin de renforcer la résilience et la compétitivité; déplore les écarts et invite la Commission à réexaminer les décisions d'équivalence avec les pays et territoires	12. souligne la mise en œuvre intégrale, fidèle et en temps utile des normes de Bâle III afin de renforcer la résilience et la ***compétitivité, y compris la FRTB***; ***rappelle que le mécanisme de surveillance unique a mis en évidence à plusieurs reprises que***

qui ne mettent pas en œuvre ces normes;	***la mise en œuvre de la FRTB renforcerait la résilience des banques de l'Union et ne nuirait pas à leur*** compétitivité; déplore les écarts et invite la Commission à réexaminer les décisions d'équivalence avec les pays et territoires qui ne mettent pas en œuvre ces normes; ***souligne que, jusqu'à présent, l'Union est moins conforme à Bâle que certains de ses homologues internationaux; estime que l'absence de mise en œuvre dans d'autres pays et territoires accroît les risques auxquels sont confrontées les banques de l'Union et que le cadre de surveillance devrait le prendre dûment en considération;***
	Or. en

Amendement 204
Auke Zijlstra, Sebastian Tynkkynen

Proposition de résolution
Paragraphe 12

Proposition de résolution	*Amendement*
12. souligne la mise en œuvre intégrale, fidèle et en temps utile des normes de Bâle III afin de renforcer la résilience et la compétitivité; déplore les écarts et invite la Commission à réexaminer les décisions d'équivalence avec les pays et territoires qui ne mettent pas en œuvre ces normes;	12. souligne la mise en œuvre intégrale, fidèle et en temps utile des normes de Bâle III afin de renforcer la résilience et la compétitivité; déplore les écarts et invite la Commission à réexaminer les décisions d'équivalence avec les pays et territoires qui ne mettent pas en œuvre ces normes; ***souligne que les écarts de l'Union par rapport à la mise en œuvre intégrale de Bâle III, y compris les ajustements progressifs et les règles reportées en matière de risque de marché, nuisent à la fois à la compétitivité et à la stabilité financière en permettant un arbitrage réglementaire et une pondération des risques incohérente; insiste sur le fait qu'il convient d'éliminer ces écarts de toute urgence afin d'aligner les banques de l'Union sur celles du reste du monde;***

Or. en

Amendement 205
Jussi Saramo, Manon Aubry

Proposition de résolution
Paragraphe 12 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	12 bis. constate que les banques sont de plus en plus exposées aux intermédiaires financiers non bancaires (IFNB), ce qui entraîne un large éventail de risques, allant des risques de liquidité aux risques de contrepartie; souligne la nécessité d'une surveillance européenne complète du secteur des IFNB;

Or. en

Amendement 206
Virginijus Sinkevičius
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 12 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	12 bis. prend acte des conclusions de la BCE selon lesquelles des exigences élevées en matière de fonds propres n'entravent pas la compétitivité des banques, mais garantissent plutôt leur résilience et leur capacité à financer l'économie tout au long du cycle;

Or. en

Amendement 207
Isabel Benjumea Benjumea

Proposition de résolution
Paragraphe 13

Proposition de résolution	*Amendement*
13. déplore le nombre croissant de fermetures d'agences bancaires, qui touchent les communautés vulnérables et périphériques; souligne le rôle des petites banques dans l'accès aux services pour les ménages; constate avec inquiétude les pertes d'emplois liées à l'IA; souligne la nécessité de préserver la qualité de l'emploi, des conditions équitables et un accès équitable aux banques;	***supprimé***

Or. es

Amendement 208
Fernando Navarrete Rojas, Isabel Benjumea Benjumea

Proposition de résolution
Paragraphe 13

Proposition de résolution	*Amendement*
13. ***déplore le*** nombre croissant de fermetures d'agences bancaires***, qui touchent les communautés vulnérables et périphériques***; souligne le rôle des petites banques dans l'accès aux services pour les ménages***; constate avec inquiétude les pertes d'emplois liées à l'IA***; souligne la nécessité ***de préserver la qualité de l'emploi, des conditions équitables et un accès équitable aux banques***;	13. ***prend acte du*** nombre croissant de fermetures d'agences bancaires; souligne le rôle des petites banques dans l'accès aux services pour les ménages ***et les petites entreprises***; souligne la nécessité ***d'adapter la réglementation prudentielle et de surveillance à la taille, à la complexité et au profil de risque des petites banques, conformément au principe de proportionnalité, afin de supprimer les charges réglementaires injustifiées qui entravent leur capacité à se développer, à être compétitives et à continuer d'être au service de l'économie réelle***;

Or. en

Amendement 209
Gilles Boyer, Stéphanie Yon-Courtin

Proposition de résolution
Paragraphe 13

Proposition de résolution	*Amendement*
13. ***déplore le*** nombre croissant de fermetures d'agences bancaires, qui ***touchent*** les communautés vulnérables et périphériques; souligne le rôle des petites banques dans l'accès aux services pour les ménages; constate avec inquiétude les pertes d'emplois liées à l'IA; souligne la nécessité de préserver la qualité de l'emploi, des conditions équitables et un accès équitable aux banques;	13. ***prend acte du*** nombre croissant de fermetures d'agences bancaires, qui ***ont lieu à des degrés divers dans les différents États membres; reconnaît les incidences importantes que ces fermetures peuvent avoir sur*** les communautés vulnérables et périphériques***, tout en soulignant les exemples d'innovation qui permettent à certains utilisateurs de bénéficier de services améliorés à distance grâce aux évolutions technologiques; rappelle qu'il existe des exemples de différentes banques qui collaborent pour fournir des services bancaires physiques aux clients malgré certaines fermetures d'agences bancaires, tant dans les zones rurales que dans les zones urbaines***; souligne le rôle des petites banques dans l'accès aux services pour les ménages; ***met en évidence la contribution des grandes banques à la compétitivité et au financement de l'économie européenne;*** constate avec inquiétude les pertes d'emplois liées à l'IA ***et les dangers potentiels associés à l'IA, qui entraînent une concentration des risques dans les bilans des banques***; souligne la nécessité de préserver la ***haute qualité de la gestion des risques, la*** qualité de l'emploi, des conditions équitables et un accès équitable aux banques;

Or. en

Amendement 210
Markus Ferber, Michalis Hadjipantela

Proposition de résolution
Paragraphe 13

Proposition de résolution	*Amendement*

13. déplore le nombre croissant de fermetures d'agences bancaires, qui touchent les communautés vulnérables et périphériques; souligne le rôle des petites banques dans ***l'accès*** aux services pour les ménages***; constate avec inquiétude les pertes d'emplois liées à l'IA;*** souligne la nécessité de ***préserver la qualité de l'emploi, des conditions équitables et un accès équitable aux banques***;	13. déplore le nombre croissant de fermetures d'agences bancaires, qui touchent les communautés vulnérables et périphériques; ***souligne que cette tendance est due, au moins en partie, à des charges réglementaires excessives;*** souligne le rôle des petites banques dans ***la fourniture d'un accès*** aux services pour les ménages ***et*** souligne la nécessité de ***poursuivre le développement d'un régime bancaire de petite taille***;

Or. en

Amendement 211
Virginijus Sinkevičius
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 13

Proposition de résolution	*Amendement*
13. déplore le nombre croissant de fermetures d'agences bancaires, qui touchent les communautés vulnérables et périphériques; souligne le rôle des petites banques dans l'accès aux services pour les ménages; constate avec inquiétude les pertes d'emplois liées à l'IA; souligne la nécessité de préserver la qualité de l'emploi, des conditions équitables et un accès équitable aux banques;	13. déplore le nombre croissant de fermetures d'agences bancaires, qui touchent les communautés vulnérables et périphériques; ***rappelle le droit des citoyens d'accéder aux services financiers de base;*** souligne le rôle des petites banques dans l'accès aux services pour les ménages; ***souligne que la diversité des modèles des activités bancaires renforce la résilience du système financier;*** constate avec inquiétude les pertes d'emplois liées à l'IA***; invite les établissements de crédit à mettre en œuvre des politiques de reconversion professionnelle et à assurer un contrôle humain dans les décisions automatisées***; souligne la nécessité de préserver la qualité de l'emploi, des conditions équitables et un accès équitable aux banques;

Or. en

Amendement 212
Michalis Hadjipantela

Proposition de résolution
Paragraphe 13

Proposition de résolution	*Amendement*
13. déplore le nombre croissant de fermetures d'agences bancaires, qui touchent les communautés vulnérables ***et périphériques***; souligne le rôle des petites banques dans l'accès aux services pour les ménages; ***constate avec inquiétude les pertes d'emplois liées à l'IA; souligne la nécessité de préserver*** la qualité de l'emploi, des conditions équitables et un accès équitable aux banques;	13. déplore le nombre croissant de fermetures d'agences bancaires ***en zone rurale***, qui touchent les communautés vulnérables; souligne le rôle des petites banques dans l'accès aux services pour les ménages; ***met en évidence l'importance de la numérisation et de l'IA pour renforcer l'efficacité du secteur bancaire, notamment en rationalisant les opérations, en réduisant les coûts et en améliorant la rapidité et la qualité du service à la clientèle tout en garantissant*** la qualité de l'emploi, des conditions justes et un accès équitable au secteur bancaire;

Or. en

Amendement 213
Herbert Dorfmann, Marco Falcone

Proposition de résolution
Paragraphe 13

Proposition de résolution	*Amendement*
13. déplore le nombre croissant de fermetures d'agences bancaires, qui touchent les communautés vulnérables et périphériques; souligne le rôle des petites banques dans l'accès aux services pour les ménages; constate avec inquiétude les pertes d'emplois liées à l'IA; souligne la nécessité de préserver la qualité de l'emploi, des conditions équitables et un accès équitable aux banques;	13. déplore le nombre croissant de fermetures d'agences bancaires, qui touchent les communautés vulnérables et périphériques***, en raison, entre autres, de l'augmentation des charges réglementaires***; souligne le rôle des petites banques dans l'accès aux services pour les ménages; constate avec inquiétude les pertes d'emplois liées à l'IA; souligne la nécessité de préserver la qualité de l'emploi, des conditions équitables et un accès équitable aux banques; ***se félicite de l'approche visant à mettre en œuvre un régime bancaire de petite taille;***

Or. en

Amendement 214
Ralf Seekatz

Proposition de résolution
Paragraphe 13

Proposition de résolution	*Amendement*
13. déplore le nombre croissant de fermetures d'agences bancaires, qui touchent les communautés vulnérables et périphériques; souligne le rôle des petites banques dans l'accès aux services pour les ménages; constate avec inquiétude les pertes d'emplois liées à l'IA; souligne la nécessité de préserver la qualité de l'emploi, des conditions équitables et un accès équitable aux banques;	13. déplore le nombre croissant de fermetures d'agences bancaires, qui touchent les communautés vulnérables et périphériques***, en raison, en partie, de l'augmentation des charges réglementaires***; souligne le rôle des petites banques dans l'accès aux services pour les ménages; constate avec inquiétude les pertes d'emplois liées à l'IA; souligne la nécessité de préserver la qualité de l'emploi, des conditions équitables et un accès équitable aux banques; ***se félicite de l'approche visant à mettre en œuvre un régime bancaire de petite taille;***

Or. en

Amendement 215
Engin Eroglu

Proposition de résolution
Paragraphe 13

Proposition de résolution	*Amendement*
13. déplore le nombre croissant de fermetures d'agences bancaires, qui touchent les communautés vulnérables et périphériques; souligne le rôle des petites banques dans l'accès aux services pour les ménages; constate avec inquiétude les pertes d'emplois liées à l'IA; souligne la nécessité de préserver la qualité de l'emploi, des conditions équitables et un accès équitable aux banques;	13. déplore le nombre croissant de fermetures d'agences bancaires, ***en raison, en partie, de l'augmentation des charges réglementaires***; ***se félicite, dans ce contexte, de l'approche visant à mettre en œuvre un régime bancaire de petite taille; note également que ces fermetures*** touchent ***de manière disproportionnée*** les communautés vulnérables et périphériques; souligne le rôle des petites banques dans

l'accès aux services pour les ménages; constate avec inquiétude les pertes d'emplois liées à l'IA; souligne la nécessité de préserver la qualité de l'emploi, des conditions équitables et un accès équitable aux banques;

Or. en

Amendement 216
Marco Falcone, Fulvio Martusciello, Herbert Dorfmann

Proposition de résolution
Paragraphe 13 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	13 bis. souligne la gravité du phénomène croissant de fermeture d'agences bancaires et le risque de «désertification bancaire» qui en découle, qui touche particulièrement les citoyens les plus vulnérables et les régions de l'Union les plus pénalisées par la fracture numérique; met en exergue le rôle essentiel des petites et moyennes banques pour garantir des services bancaires de base, en particulier dans les zones rurales, montagneuses, intérieures, insulaires et ultrapériphériques de l'Union, en soutenant les familles, les PME et les économies locales; insiste sur la nécessité de réduire la charge réglementaire pesant sur les entités qui remplissent une fonction socio-économique importante, en appliquant le principe de proportionnalité dans la surveillance bancaire;

Or. it

Amendement 217
Isabel Benjumea Benjumea, Fernando Navarrete Rojas

Proposition de résolution
Paragraphe 13 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	13 bis. reconnaît les changements structurels dans les modèles économiques bancaires, y compris ceux résultant de la numérisation, et souligne qu'il importe de veiller à ce que les familles et les petites et moyennes entreprises (PME) continuent d'avoir un accès effectif aux services financiers de base; met en exergue le rôle que les petites entités et les nouveaux canaux numériques peuvent jouer dans ce contexte; souligne que l'adoption de nouvelles technologies, y compris l'intelligence artificielle, doit être gérée de manière responsable, en favorisant l'adaptation des compétences et la productivité, sans entraver l'innovation et la compétitivité du secteur financier européen;

Or. es

Amendement 218
Marco Falcone, Fulvio Martusciello, Herbert Dorfmann

Proposition de résolution
Paragraphe 13 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	13 ter. invite la Commission européenne à examiner l'opportunité d'initiatives visant à garantir un accès physique minimal aux services financiers, de manière uniforme sur l'ensemble du territoire des États membres, en envisageant d'allouer une part des augmentations de rentabilité au soutien du réseau d'agences, en réponse au phénomène de désertification bancaire;

Or. it

Amendement 219
Fernando Navarrete Rojas, Isabel Benjumea Benjumea

Proposition de résolution
Paragraphe 14

Proposition de résolution	*Amendement*
14. reconnaît les risques et les possibilités liés ***aux crypto-actifs***; demande une surveillance ***cohérente afin de veiller à ce que*** l'innovation ***soit au service du public***; invite l'Union et les autorités nationales à surveiller les expositions, à s'attaquer aux risques spéculatifs, à lutter contre la criminalité financière et à protéger les consommateurs;	14. reconnaît les risques et les possibilités liés ***à la tokenisation des actifs financiers***; demande une ***approche de la réglementation et de la*** surveillance ***fondée sur des principes et proportionnée, qui n'entrave pas*** l'innovation; invite l'Union et les autorités nationales à surveiller les expositions, à s'attaquer aux risques spéculatifs, à lutter contre la criminalité financière et à protéger les consommateurs;

Or. en

Amendement 220
Aurore Lalucq

Proposition de résolution
Paragraphe 14

Proposition de résolution	*Amendement*
14. ***reconnaît*** les risques ***et les possibilités*** liés aux crypto-actifs; demande une surveillance cohérente afin de veiller à ce que l'innovation soit au service du public; invite l'Union et les autorités nationales à surveiller les expositions, à s'attaquer aux risques spéculatifs, à lutter contre la criminalité financière et à protéger les consommateurs;	14. ***met l'accent sur*** les risques liés aux crypto-actifs; demande une surveillance cohérente afin de veiller à ce que l'innovation soit au service du public; invite l'Union et les autorités nationales à surveiller les expositions, à s'attaquer aux risques ***et aux*** comportements spéculatifs, à lutter contre la criminalité financière et à protéger les consommateurs;

Or. en

Amendement 221
Virginijus Sinkevičius
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 14

Proposition de résolution	*Amendement*
14. ***reconnaît*** les risques ***et les possibilités liés aux*** crypto-actifs; demande une surveillance cohérente afin de veiller à ce que l'innovation soit au service du public; invite l'Union et les autorités nationales à surveiller les expositions, à s'attaquer aux risques spéculatifs, à lutter contre la criminalité financière et à protéger les consommateurs;	14. ***met en évidence*** les risques ***spécifiques posés par les*** crypto-actifs***; rappelle que les crypto-actifs sont des actifs très volatils et improductifs principalement utilisés à des fins spéculatives***; demande une surveillance cohérente afin de veiller à ce que l'innovation soit au service du public; invite l'Union et les autorités nationales à surveiller les expositions, à s'attaquer aux risques spéculatifs, à lutter contre la criminalité financière et à protéger les consommateurs;

Or. en

Amendement 222
Markus Ferber, Michalis Hadjipantela

Proposition de résolution
Paragraphe 14

Proposition de résolution	*Amendement*
14. reconnaît les risques et les possibilités liés aux crypto-actifs; demande une surveillance cohérente ***afin de veiller à ce que l'innovation soit au service du public***; invite l'Union et les autorités nationales à surveiller les expositions, à s'attaquer aux risques spéculatifs, à lutter contre la criminalité financière et à protéger les consommateurs;	14. reconnaît les risques et les possibilités liés aux crypto-actifs; demande une surveillance cohérente ***et propice à l'innovation***; invite l'Union et les autorités nationales à surveiller les expositions, à s'attaquer aux risques spéculatifs, à lutter contre la criminalité financière et à protéger les consommateurs;

Or. en

Amendement 223
Marlena Maląg
au nom du groupe ECR

Proposition de résolution
Paragraphe 14

Proposition de résolution	*Amendement*
14. reconnaît les risques et les possibilités liés aux crypto-actifs; demande une surveillance ***cohérente*** afin de veiller à ce que l'innovation soit au service du public; invite l'Union et les autorités nationales à surveiller les expositions, à s'attaquer aux risques spéculatifs, à lutter contre la criminalité financière et à protéger les consommateurs;	14. reconnaît les risques et les possibilités liés aux crypto-actifs; demande une surveillance ***saine*** afin de veiller à ce que l'innovation soit au service du public; invite l'Union et les autorités nationales à surveiller les expositions, à s'attaquer aux risques spéculatifs, à lutter contre la criminalité financière et à protéger les consommateurs;

Or. en

Amendement 224
Gilles Boyer, Stéphanie Yon-Courtin

Proposition de résolution
Paragraphe 14

Proposition de résolution	*Amendement*
14. reconnaît les risques et les possibilités liés aux crypto-actifs; demande une surveillance cohérente afin de veiller à ce que l'innovation soit au service du public; invite l'Union et les autorités nationales à surveiller les expositions, à s'attaquer aux risques spéculatifs, à lutter contre la criminalité financière et à protéger les consommateurs;	14. reconnaît les risques et les possibilités liés aux crypto-actifs; demande une surveillance cohérente afin de veiller à ce que l'innovation soit au service du public; invite l'Union et les autorités nationales à surveiller les expositions, à s'attaquer aux risques spéculatifs, à lutter contre la criminalité financière et à protéger les consommateurs; ***souligne l'importance des normes mondiales dans ce domaine et la nécessité d'étudier les moyens de favoriser le développement de cryptomonnaies stables libellées en euros afin de préserver la souveraineté monétaire de l'Union;***

Or. en

Amendement 225

Aurore Lalucq, Evelyn Regner

Proposition de résolution
Paragraphe 14 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	14 bis. invite la Commission, l'ABE et les autorités nationales compétentes au sein de l'union bancaire à veiller à la mise en œuvre et à l'application strictes, cohérentes et loyales du règlement (UE) 2023/1114 en tant que complément nécessaire au cadre de stabilité financière de l'Union fondé sur les banques;

Or. en

Amendement 226
Jussi Saramo, Manon Aubry

Proposition de résolution
Paragraphe 14 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	14 bis. reconnaît les risques que représentent pour les banques de l'Union les cryptomonnaies stables à émission multiple de pays tiers et le fait que l'arbitrage réglementaire entre les pays et territoires pourrait entraîner des retraits massifs dans les banques de l'Union et avoir d'autres répercussions;

Or. en

Amendement 227
Aurore Lalucq, Evelyn Regner

Proposition de résolution
Paragraphe 14 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*

14 ter. invite la Commission, l'ABE et les autorités nationales compétentes à tenir dûment compte des avis, conseils et recommandations de la BCE et du CERS;

Or. en

Amendement 228
Aurore Lalucq, Evelyn Regner

Proposition de résolution
Paragraphe 14 quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	14 quater. souligne que toute mesure de clémence, de fragmentation ou d'exemption en matière de surveillance dans l'application du règlement MiCA augmenterait le risque de retraits massifs de cryptomonnaies stables et de contagion aux banques, aux marchés de la dette souveraine et aux systèmes de paiement au sein de l'union bancaire;

Or. en

Amendement 229
Auke Zijlstra, Sebastian Tynkkynen, Roman Haider, Pierre Pimpie

Proposition de résolution
Paragraphe 15

Proposition de résolution	*Amendement*
15. ***se félicite de*** la réforme du ***cadre pour la gestion des crises bancaires et la garantie des dépôts (***cadre CMDI***) en vue d'une gestion cohérente des crises et de la garantie des dépôts, de renforcer la stabilité et de protéger l'épargne et les contribuables; souligne la nécessité d'une certaine souplesse pour les petites banques et pour les autorités afin de disposer d'outils efficaces pour veiller à***	15. ***se déclare préoccupé par*** la réforme du cadre CMDI ***dans sa version actuelle***; ***rejette toute conception qui masque les risques sous-jacents d'insolvabilité au moyen de mécanismes de soutien et de partage des risques complexes, et critique la notion même de mutualisation des pertes entre les États membres, qui permettrait essentiellement de socialiser les risques bancaires et de***

ce que l'union bancaire soit résiliente et socialement responsable;	***réduire la discipline de marché; estime que le cadre CMDI actuel ne devrait pas suffire à justifier une extension prématurée du partage transfrontière des risques sans mécanismes clairs de sortie et de responsabilité***;

Or. en

Amendement 230
Markus Ferber, Michalis Hadjipantela

Proposition de résolution
Paragraphe 15

Proposition de résolution	*Amendement*
15. ***se félicite*** de la réforme du cadre pour la gestion des crises bancaires et la garantie des dépôts (cadre CMDI) en vue ***d'une*** gestion ***cohérente*** des crises et de la garantie des dépôts, de renforcer la stabilité et de protéger l'épargne et les contribuables; souligne la nécessité d'une certaine souplesse pour les petites banques et pour les autorités afin de disposer d'outils efficaces pour veiller à ce que l'union bancaire soit résiliente ***et socialement responsable***;	15. ***prend acte*** de la réforme du cadre pour la gestion des crises bancaires et la garantie des dépôts (cadre CMDI) en vue ***d'améliorer la*** gestion des crises et de la garantie des dépôts, de renforcer la stabilité et de protéger l'épargne et les contribuables; souligne la nécessité d'une certaine souplesse pour les petites ***et moyennes*** banques et pour les autorités afin de disposer d'outils efficaces pour veiller à ce que l'union bancaire soit résiliente; ***met en évidence que la résolution devrait être l'option par défaut seulement pour les banques dont la défaillance aurait une incidence sur la stabilité financière et que l'insolvabilité reste donc l'option par défaut des petites et moyennes banques;***

Or. en

Amendement 231
Dirk Gotink

Proposition de résolution
Paragraphe 15

Proposition de résolution	*Amendement*
15. se félicite de la réforme du cadre pour la gestion des crises bancaires et la garantie des dépôts (cadre CMDI) en vue d'une gestion cohérente des crises et de la garantie des dépôts, de renforcer la stabilité et de protéger l'épargne et les contribuables; souligne la nécessité d'une certaine souplesse pour les petites banques et pour les autorités afin de disposer d'outils efficaces pour ***veiller à ce que l'union bancaire soit résiliente et socialement responsable***;	15. se félicite de la réforme du cadre pour la gestion des crises bancaires et la garantie des dépôts (cadre CMDI) en vue d'une gestion cohérente des crises et de la garantie des dépôts, de renforcer la stabilité et de protéger l'épargne et les contribuables; souligne la nécessité d'une certaine souplesse pour les petites banques et pour les autorités afin de disposer d'outils efficaces pour ***répondre aux défaillances bancaires et préserver la stabilité financière, y compris dans un scénario systémique; réaffirme que l'objectif de la résolution des défaillances bancaires est de protéger la stabilité financière et de garantir les fonctions cruciales des banques, et non de renflouer les créanciers ou les actionnaires***; ***souligne que la résolution de défaillances bancaires dans le cadre d'une procédure normale d'insolvabilité devrait rester la norme pour les banques qui ne sont pas d'importance systémique, si cette option permet de protéger le plus efficacement possible les fonctions cruciales des banques concernées;***

Or. en

Amendement 232
Virginijus Sinkevičius
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 15

Proposition de résolution	*Amendement*
15. se félicite de la réforme du cadre pour la gestion des crises bancaires et la garantie des dépôts (cadre CMDI) en vue d'une gestion cohérente des crises et de la garantie des dépôts, de renforcer la stabilité et de protéger l'épargne et les contribuables; souligne la nécessité ***d'une***	15. se félicite de la réforme du cadre pour la gestion des crises bancaires et la garantie des dépôts (cadre CMDI) en vue d'une gestion cohérente des crises et de la garantie des dépôts, de renforcer la stabilité et de protéger l'épargne et les contribuables; souligne la nécessité pour

certaine souplesse pour les petites banques et pour les autorités ***afin*** de disposer d'outils efficaces pour veiller à ce que l'union bancaire soit résiliente et socialement responsable;	les autorités de disposer d'outils efficaces ***et proportionnés*** pour veiller à ce que l'union bancaire soit résiliente et socialement responsable;

Or. en

Amendement 233
Michalis Hadjipantela

Proposition de résolution
Paragraphe 15

Proposition de résolution	*Amendement*
15. se félicite de la réforme du cadre pour la gestion des crises bancaires et la garantie des dépôts (cadre CMDI) en vue d'une gestion cohérente des crises et de la garantie des dépôts, de renforcer la stabilité et de protéger l'épargne et les contribuables; souligne la nécessité d'une certaine souplesse pour les petites banques et pour les autorités afin de disposer d'outils efficaces ***pour veiller*** à ce que l'union bancaire soit résiliente et ***socialement responsable***;	15. se félicite de la réforme du cadre pour la gestion des crises bancaires et la garantie des dépôts (cadre CMDI) en vue d'une gestion cohérente des crises et de la garantie des dépôts, de renforcer la stabilité et de protéger l'épargne et les contribuables; souligne la nécessité d'une certaine souplesse pour les petites banques et pour les autorités afin de disposer d'outils efficaces***, ainsi que d'un cadre réglementaire qui favorise le développement des banques et contribue*** à ce que l'union bancaire soit résiliente et ***financièrement stable***;

Or. en

Amendement 234
Isabel Benjumea Benjumea, Fernando Navarrete Rojas

Proposition de résolution
Paragraphe 15

Proposition de résolution	*Amendement*
15. se félicite de la réforme du cadre pour la gestion des crises bancaires et la garantie des dépôts (cadre CMDI) en vue d'une gestion cohérente des crises et de la	15. se félicite de la réforme du cadre pour la gestion des crises bancaires et la garantie des dépôts (cadre CMDI) en vue d'une gestion cohérente des crises et de la

garantie des dépôts, de renforcer la stabilité et de protéger l'épargne et les contribuables; souligne la nécessité d'une certaine souplesse pour les petites banques et pour les autorités afin de disposer d'outils efficaces pour veiller à ce que l'union bancaire soit résiliente ***et socialement responsable***;

garantie des dépôts, de renforcer la stabilité et de protéger l'épargne et les contribuables; souligne la nécessité d'une certaine souplesse pour les petites banques et pour les autorités afin de disposer d'outils efficaces pour veiller à ce que l'union bancaire soit résiliente;

Or. es

Amendement 235
Gilles Boyer, Stéphanie Yon-Courtin

Proposition de résolution
Paragraphe 15

Proposition de résolution	*Amendement*
15. se félicite de la réforme du cadre pour la gestion des crises bancaires et la garantie des dépôts (cadre CMDI) en vue d'une gestion cohérente des crises et de la garantie des dépôts, de renforcer la stabilité et de protéger l'épargne et les contribuables; souligne ***la nécessité d'une certaine souplesse pour les petites banques*** et pour les autorités ***afin*** de disposer d'outils efficaces pour veiller à ce que l'union bancaire soit résiliente et socialement responsable;	15. se félicite de la réforme du cadre pour la gestion des crises bancaires et la garantie des dépôts (cadre CMDI) en vue d'une gestion cohérente des crises et de la garantie des dépôts, de renforcer la stabilité et de protéger l'épargne et les contribuables ***et de garantir une meilleure utilisation des fonds publics pour la résolution des défaillances lorsque cela est dans l'intérêt public***; souligne ***l'importance d'un cadre réglementaire clair*** et pour les autorités de disposer d'outils***, de données et de mécanismes de prise de décision*** efficaces pour veiller à ce que l'union bancaire soit résiliente et socialement responsable;

Or. en

Amendement 236
Ralf Seekatz

Proposition de résolution
Paragraphe 15

Proposition de résolution	*Amendement*
15. se félicite de la réforme du cadre pour la gestion des crises bancaires et la garantie des dépôts (cadre CMDI) en vue d'une gestion cohérente des crises et de la garantie des dépôts, de renforcer la stabilité et de protéger l'épargne et les contribuables; souligne la nécessité d'une certaine souplesse pour les petites banques et pour les autorités afin de disposer d'outils efficaces pour veiller à ce que l'union bancaire soit résiliente et socialement responsable;	15. se félicite de la réforme du cadre pour la gestion des crises bancaires et la garantie des dépôts (cadre CMDI) en vue d'une gestion cohérente des crises et de la garantie des dépôts, de renforcer la stabilité et de protéger l'épargne et les contribuables; souligne la nécessité d'une flexibilité pour les petites et moyennes banques***, pour lesquelles le cadre de résolution ne sera souvent pas l'instrument le plus approprié et pour lesquelles la liquidation dans le cadre d'une procédure d'insolvabilité ordinaire reste l'option privilégiée,*** et pour les autorités de disposer d'outils efficaces pour veiller à ce que l'union bancaire soit résiliente et socialement responsable;

Or. en

Amendement 237
Herbert Dorfmann, Marco Falcone

Proposition de résolution
Paragraphe 15

Proposition de résolution	*Amendement*
15. se félicite de la réforme du cadre pour la gestion des crises bancaires et la garantie des dépôts (cadre CMDI) en vue d'une gestion cohérente des crises et de la garantie des dépôts, de renforcer la stabilité et de protéger l'épargne et les contribuables; souligne la nécessité d'une certaine souplesse pour les petites banques et pour les autorités afin de disposer d'outils efficaces pour veiller à ce que l'union bancaire soit résiliente et socialement responsable;	15. se félicite de la réforme du cadre pour la gestion des crises bancaires et la garantie des dépôts (cadre CMDI) en vue d'une gestion cohérente des crises et de la garantie des dépôts, de renforcer la stabilité et de protéger l'épargne et les contribuables; souligne la nécessité d'une flexibilité pour les petites et moyennes banques***, pour lesquelles le cadre de résolution ne sera souvent pas l'instrument le plus approprié et pour lesquelles la liquidation dans le cadre d'une procédure d'insolvabilité ordinaire reste l'option privilégiée,*** et pour les autorités de disposer d'outils efficaces pour veiller à ce que l'union bancaire soit résiliente et socialement responsable;

Or. en

Amendement 238
Fernando Navarrete Rojas, Isabel Benjumea Benjumea

Proposition de résolution
Paragraphe 15

Proposition de résolution	*Amendement*
15. se félicite de la réforme du cadre pour la gestion des crises bancaires et la garantie des dépôts (cadre CMDI) en vue d'une gestion cohérente des crises et de la garantie des dépôts, de renforcer la stabilité et de protéger l'épargne et les contribuables; souligne la nécessité d'une certaine souplesse pour les petites banques et pour les autorités afin de disposer d'outils efficaces pour veiller à ce que l'union bancaire soit résiliente et socialement responsable;	15. se félicite de la réforme du cadre pour la gestion des crises bancaires et la garantie des dépôts (cadre CMDI) en vue d'une gestion cohérente des crises et de la garantie des dépôts, de renforcer la stabilité et de protéger l'épargne et les contribuables; souligne la nécessité d'une certaine souplesse pour les petites banques et pour les autorités afin de disposer d'outils efficaces pour veiller à ce que l'union bancaire soit résiliente et socialement responsable; ***souligne la nécessité de faciliter l'utilisation des fonds d'assurance des dépôts à des fins de résolution;***

Or. en

Amendement 239
Fernando Navarrete Rojas, Isabel Benjumea Benjumea

Proposition de résolution
Paragraphe 15 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	15 bis. se félicite de la proposition de directive du Parlement européen et du Conseil harmonisant certains aspects du droit relatif à l'insolvabilité, étant donné que la poursuite de l'alignement des législations en matière d'insolvabilité et des procédures de restructuration pourrait favoriser l'achèvement de l'union bancaire;

Or. en

Amendement 240
Fernando Navarrete Rojas, Isabel Benjumea Benjumea

Proposition de résolution
Paragraphe 16

Proposition de résolution	*Amendement*
16. souligne ***qu'en*** cas de défaillance bancaire***, les actionnaires, les créanciers ou les mécanismes financés par le secteur devraient être tenus responsables en premier lieu, et que les*** fonds publics ***ne devraient être utilisés qu'en*** dernier recours, ***conformément à*** la responsabilité budgétaire, ***à la justice sociale et à*** la discipline de marché;	16. souligne ***la nécessité d'une surveillance continue et efficace du respect des règles prudentielles et de résolution qui garantissent la crédibilité et l'exécution effective des instruments de renflouement interne en*** cas de défaillance bancaire***; souligne que le renflouement des établissements financiers au moyen de*** fonds publics ***doit rester strictement une option de*** dernier recours, ***afin de préserver*** la responsabilité budgétaire, ***de protéger les contribuables et de faire respecter*** la discipline de marché;

Or. en

Amendement 241
Isabel Benjumea Benjumea, Fernando Navarrete Rojas

Proposition de résolution
Paragraphe 16

Proposition de résolution	*Amendement*
16. souligne qu'en cas de défaillance bancaire, les actionnaires, les créanciers ou les mécanismes financés par le secteur devraient être ***tenus responsables en premier lieu, et que les*** fonds publics ne ***devraient*** être ***utilisés*** qu'en dernier recours***, conformément à la responsabilité budgétaire, à la justice sociale et à la discipline de marché***;	16. souligne qu'en cas de défaillance bancaire, les actionnaires, les créanciers et les mécanismes financés par le secteur devraient être ***les premiers à supporter les pertes, conformément au principe de responsabilité et de discipline de marché; insiste sur le fait que l'utilisation de*** fonds publics ne ***devrait*** être ***envisagée*** qu'en dernier recours ***et dans des circonstances exceptionnelles, afin de protéger les contribuables et de préserver la stabilité***

financière;

Or. es

Amendement 242
Ralf Seekatz

Proposition de résolution
Paragraphe 16

Proposition de résolution	*Amendement*
16. souligne qu'en cas de défaillance bancaire, ***les*** actionnaires***, les*** créanciers ***ou les mécanismes financés par le secteur devraient être tenus responsables*** en premier lieu***, et*** que les fonds publics ne devraient être utilisés qu'en dernier recours, conformément à la responsabilité budgétaire, à la justice sociale et à la discipline de marché;	16. souligne qu'en cas de défaillance bancaire, ***le renflouement interne des*** actionnaires ***et des*** créanciers ***devrait être tenu responsable*** en premier lieu ***en tant que principale source de financement de la résolution avant tout recours à des mécanismes financés par le secteur comme deuxième rempart, tandis*** que les fonds publics ne devraient être utilisés qu'en dernier recours, conformément à la responsabilité budgétaire, à la justice sociale et à la discipline de marché;

Or. en

Amendement 243
Michalis Hadjipantela

Proposition de résolution
Paragraphe 16

Proposition de résolution	*Amendement*
16. souligne qu'en cas de défaillance bancaire, les actionnaires, les créanciers ou les mécanismes financés par le secteur devraient être tenus responsables en premier lieu, et que les fonds publics ne devraient être utilisés qu'en dernier recours, conformément à la responsabilité budgétaire***, à la justice sociale*** et à la discipline de marché;	16. souligne qu'en cas de défaillance bancaire, les actionnaires, les créanciers ou les mécanismes financés par le secteur devraient être tenus responsables en premier lieu, et que les fonds publics ne devraient être utilisés qu'en dernier recours, ***afin d'éviter de recourir à l'argent des contribuables pour le sauvetage des banques,*** conformément à la responsabilité budgétaire, à la justice

sociale et à la discipline de marché;

Or. en

Amendement 244
Markus Ferber, Michalis Hadjipantela

Proposition de résolution
Paragraphe 16

Proposition de résolution	*Amendement*
16. souligne qu'en cas de défaillance bancaire, les actionnaires, les créanciers ou les mécanismes financés par le secteur devraient être tenus responsables en premier lieu, et que les fonds publics ne devraient être utilisés qu'en dernier recours, conformément à la responsabilité budgétaire***, à la justice sociale*** et à la discipline de marché;	16. souligne qu'en cas de défaillance bancaire, les actionnaires, les créanciers ou les mécanismes financés par le secteur devraient être tenus responsables en premier lieu, et que les fonds publics ne devraient être utilisés qu'en dernier recours, conformément à la responsabilité budgétaire et à la discipline de marché;

Or. en

Amendement 245
Virginijus Sinkevičius
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 16

Proposition de résolution	*Amendement*
16. souligne qu'en cas de défaillance bancaire, les actionnaires, les créanciers ou les mécanismes financés par le secteur ***devraient*** être tenus responsables en premier lieu, et que les fonds publics ne devraient être utilisés qu'en dernier recours, conformément à la responsabilité budgétaire, à la justice sociale et à la discipline de marché;	16. souligne qu'en cas de défaillance bancaire, les actionnaires, les créanciers ou les mécanismes financés par le secteur ***doivent*** être tenus responsables en premier lieu, et que les fonds publics ne devraient être utilisés qu'en dernier recours, conformément à la responsabilité budgétaire, à la justice sociale et à la discipline de marché;

Or. en

Amendement 246
Isabel Benjumea Benjumea, Fernando Navarrete Rojas

Proposition de résolution
Paragraphe 17

Proposition de résolution	*Amendement*
17. rappelle qu'une exigence minimale suffisante de fonds propres et d'engagements éligibles (MREL) est essentielle pour garantir la crédibilité du cadre de résolution et donner aux autorités la flexibilité nécessaire pour appliquer des stratégies de résolution ***appropriées*** en cas de crise;	17. rappelle qu'une exigence minimale suffisante ***et adéquate*** de fonds propres et d'engagements éligibles (MREL) est essentielle pour garantir la crédibilité du cadre de résolution et donner aux autorités la flexibilité nécessaire pour appliquer ***efficacement*** des stratégies de résolution en cas de crise***, en garantissant la discipline du marché***;

Or. es

Amendement 247
Michalis Hadjipantela

Proposition de résolution
Paragraphe 17

Proposition de résolution	*Amendement*
17. rappelle qu'une exigence minimale suffisante de fonds propres et d'engagements éligibles (MREL) est essentielle pour garantir la crédibilité du cadre de résolution et donner aux autorités la flexibilité nécessaire pour appliquer des stratégies de résolution appropriées en cas de crise;	17. rappelle qu'une exigence minimale suffisante de fonds propres et d'engagements éligibles (MREL) est essentielle pour garantir la crédibilité du cadre de résolution et donner aux autorités la flexibilité nécessaire pour appliquer des stratégies de résolution appropriées en cas de crise; ***souligne qu'il convient d'adapter les exigences de MREL à la stratégie de résolution réelle de chaque banque, en particulier lorsque des instruments de transfert sont utilisés parallèlement aux mécanismes de renflouement interne, afin d'assurer la clarté juridique et la proportionnalité;***

Or. en

Amendement 248
Ralf Seekatz

Proposition de résolution
Paragraphe 17

Proposition de résolution	*Amendement*
17. rappelle qu'une exigence minimale suffisante de fonds propres et d'engagements éligibles (MREL) est essentielle pour garantir la crédibilité du cadre de résolution et donner aux autorités la flexibilité nécessaire pour appliquer des stratégies de résolution appropriées en cas de crise;	17. rappelle qu'une exigence minimale suffisante de fonds propres et d'engagements éligibles (MREL) est essentielle pour garantir la crédibilité du cadre de résolution et donner aux autorités la flexibilité nécessaire pour appliquer des stratégies de résolution appropriées en cas de crise; ***souligne que la disponibilité de MREL suffisants et de garanties en cas de résolution est une condition préalable à la résolvabilité des banques et qu'il convient d'établir les MREL de manière très prudente;***

Or. en

Amendement 249
Dirk Gotink

Proposition de résolution
Paragraphe 17

Proposition de résolution	*Amendement*
17. rappelle qu'une exigence minimale suffisante de fonds propres et d'engagements éligibles (MREL) est essentielle pour garantir la crédibilité du cadre de résolution et donner aux autorités la flexibilité nécessaire pour appliquer des stratégies de résolution appropriées en cas de crise;	17. rappelle qu'une exigence minimale suffisante de fonds propres et d'engagements éligibles (MREL) est essentielle pour garantir la crédibilité du cadre de résolution et donner aux autorités la flexibilité nécessaire pour appliquer des stratégies de résolution appropriées en cas de crise; ***souligne que cette exigence minimale devrait être suffisante pour mettre en œuvre efficacement les stratégies de résolution comprises dans le plan de résolution d'une banque;***

Or. en

Amendement 250
Dirk Gotink

Proposition de résolution
Paragraphe 17 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	17 bis. souligne que, si les engagements éligibles d'une banque sont émis auprès d'investisseurs non européens, la dépréciation ou la conversion de ces engagements devrait être exécutoire en toute certitude, afin de garantir l'application effective des outils de résolution;

Or. en

Amendement 251
Gilles Boyer, Stéphanie Yon-Courtin

Proposition de résolution
Paragraphe 18

Proposition de résolution	*Amendement*
18. rappelle que les banques doivent continuer à fournir des services essentiels après la résolution; souligne la nécessité d'un cadre clair et prévisible qui protège les déposants et soutienne les ***petits*** clients et les PME;	18. rappelle que les banques doivent continuer à fournir des services essentiels après la résolution; souligne la nécessité d'un cadre clair et prévisible qui protège les déposants et soutienne les clients et ***les entreprises, y compris*** les PME;

Or. en

Amendement 252
Dirk Gotink

Proposition de résolution
Paragraphe 18

Proposition de résolution	*Amendement*
18. rappelle que les banques doivent continuer à fournir des services essentiels ***après*** la résolution; souligne la nécessité d'un cadre clair et prévisible qui protège les déposants et soutienne les petits clients et les PME;	18. rappelle que les banques doivent continuer à fournir des services essentiels ***pendant*** la résolution; souligne la nécessité d'un cadre clair et prévisible qui protège les déposants et soutienne les petits clients et les PME;

Or. en

Amendement 253
Auke Zijlstra, Mireia Borrás Pabón, Sebastian Tynkkynen, Roman Haider, Paolo Borchia

Proposition de résolution
Paragraphe 19

Proposition de résolution	*Amendement*
19. ***se félicite*** que le Fonds de résolution unique ***constitue*** un filet de sécurité ***entièrement mutualisé et financé par le secteur; demande une nouvelle fois*** la ratification ***pleine et entière de la modification*** du traité instituant le Mécanisme européen de stabilité (MES) ***afin de renforcer la crédibilité, la résolvabilité et la résilience de la zone euro***;	19. ***désapprouve le fait*** que le Fonds de résolution unique***, bien qu'il soit conçu comme*** un filet de sécurité***, impose actuellement des méthodes de contribution opaques et manque de transparence, ce qui accroît les charges financières sans gains d'efficacité démontrables; souligne que les ressources pourraient plutôt être mieux déployées par l'intermédiaire de plans d'urgence nationaux plus clairs et d'une discipline fondée sur le marché; respecte les prérogatives des parlements nationaux en ce qui concerne*** la ratification du traité ***intergouvernemental*** instituant le Mécanisme européen de stabilité (MES);

Or. en

Amendement 254
Marlena Maląg
au nom du groupe ECR

Proposition de résolution
Paragraphe 19

Proposition de résolution	*Amendement*
19. ***se félicite que*** le Fonds de résolution unique constitue un filet de sécurité entièrement mutualisé et financé par le secteur; ***demande une nouvelle fois la ratification pleine et entière de la modification du traité instituant le Mécanisme européen de stabilité (MES) afin de renforcer la crédibilité, la résolvabilité et la résilience de la zone euro;***	19. ***prend note que*** le Fonds de résolution unique constitue un filet de sécurité entièrement mutualisé et financé par le secteur;

Or. en

Amendement 255
Isabel Benjumea Benjumea

Proposition de résolution
Paragraphe 19

Proposition de résolution	*Amendement*
19. se félicite que le Fonds de résolution unique constitue un ***filet de sécurité entièrement mutualisé et financé par le secteur***; demande une nouvelle fois la ratification pleine et entière de la modification du traité instituant le Mécanisme européen de stabilité (MES) afin de renforcer la crédibilité, la résolvabilité et la résilience de la zone euro;	19. se félicite que le Fonds de résolution unique constitue un ***mécanisme de sécurité pour soutenir une gestion ordonnée des crises bancaires***; demande une nouvelle fois la ratification pleine et entière de la modification du traité instituant le Mécanisme européen de stabilité (MES) afin de renforcer la crédibilité, la résolvabilité et la résilience de la zone euro ***tout en préservant la discipline de marché et la protection des contribuables***;

Or. es

Amendement 256
Ralf Seekatz

Proposition de résolution
Paragraphe 19

Proposition de résolution	*Amendement*
19. se félicite que le Fonds de résolution unique constitue un filet de sécurité entièrement mutualisé et financé par le secteur; demande une nouvelle fois la ratification pleine et entière de la modification du traité instituant le Mécanisme européen de stabilité (MES) afin de renforcer la crédibilité, la résolvabilité et la résilience de la zone euro;	19. se félicite que le Fonds de résolution unique constitue un filet de sécurité entièrement mutualisé et financé par le secteur; demande une nouvelle fois la ratification pleine et entière de la modification du traité instituant le Mécanisme européen de stabilité (MES) afin de renforcer la crédibilité, la résolvabilité et la résilience de la zone euro; ***souligne l'objectif de protection des contribuables en cas de résolution et rappelle qu'au-delà du filet de sécurité commun convenu, aucune ressource supplémentaire des contribuables ne devrait être utilisée pour les banques en faillite;***

Or. en

Amendement 257
Regina Doherty

Proposition de résolution
Paragraphe 19 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	19 bis. demande la ratification pleine et entière de l'accord modificatif du traité instituant le Mécanisme européen de stabilité (MES) par tous les États membres, y compris la création d'un dispositif de soutien budgétaire commun pour le Fonds de résolution unique;

Or. en

Amendement 258
Michalis Hadjipantela

Proposition de résolution
Paragraphe 19 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	19 bis. rappelle que la politique de pondération du risque zéro pour la dette publique est un problème qu'il convient de résoudre;

Or. en

Amendement 259
Virginijus Sinkevičius
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 19 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	19 bis. déplore le manque d'équilibre de genre au sein de la direction du CRU;

Or. en

Amendement 260
Ralf Seekatz

Proposition de résolution
Paragraphe 19 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	19 bis. souligne que la proposition de la Commission visant à mettre en place un système européen d'assurance des dépôts a été publiée en 2015 et que la situation a considérablement évolué depuis;

Or. en

Amendement 261
Angelika Winzig

Proposition de résolution

Paragraphe 20

Proposition de résolution	*Amendement*
20. réaffirme son ferme engagement en faveur de la création d'un SEAD à part entière en tant que troisième et dernier pilier essentiel de l'union bancaire;	***supprimé***

Or. en

Amendement 262
Marlena Maląg
au nom du groupe ECR

Proposition de résolution
Paragraphe 20

Proposition de résolution	*Amendement*
20. réaffirme son ferme engagement en faveur de la création d'un SEAD à part entière en tant que troisième et dernier pilier essentiel de l'union bancaire;	***supprimé***

Or. en

Amendement 263
Auke Zijlstra, Tomáš Kubín, Sebastian Tynkkynen, Roman Haider, Jaroslava Pokorná Jermanová

Proposition de résolution
Paragraphe 20

Proposition de résolution	*Amendement*
20. ***réaffirme son ferme engagement en faveur de la création d'un SEAD à part entière en tant que troisième et dernier pilier essentiel de l'union bancaire***;	20. ***rejette le SEAD; fait valoir que la mutualisation de l'assurance des dépôts transfère intrinsèquement le risque vers des économies plus fortes et affaiblit les incitations des déposants à surveiller le risque bancaire, ce qui entraîne un aléa moral; plaide plutôt en faveur de régimes***

nationaux solides assortis de normes minimales harmonisées qui préservent les signaux de prix du marché et la responsabilité;

Or. en

Amendement 264
Engin Eroglu

Proposition de résolution
Paragraphe 20

Proposition de résolution	*Amendement*
20. ***réaffirme son ferme engagement en faveur de la création d'un SEAD à part entière en tant que troisième et dernier pilier essentiel de l'union bancaire***;	20. ***souligne la nécessité d'exclure les systèmes de protection institutionnels d'un système européen d'assurance des dépôts afin de garantir leur fonctionnement continu, tout en préservant l'autonomie et l'efficacité des systèmes de protection institutionnels (SPI) et en respectant les règles spécifiques applicables aux SPI convenues dans le cadre de la révision du cadre CMDI***;

Or. en

Amendement 265
Ralf Seekatz

Proposition de résolution
Paragraphe 20

Proposition de résolution	*Amendement*
20. ***réaffirme son ferme engagement en faveur de la création d'un SEAD à part entière en tant que troisième et dernier pilier essentiel*** de l'union bancaire;	20. ***prend acte de la déclaration de l'Eurogroupe du 16 juin 2022 sur l'avenir*** de l'union bancaire ***et reconnaît que toute discussion sur le SEAD devrait s'inscrire dans le cadre d'une discussion plus large sur tous les éléments restants de l'union bancaire, en garantissant la proportionnalité et en tenant compte des***

	spécificités nationales; ***souligne qu'il conviendrait d'établir un accord consensuel sur d'éventuels autres éléments clés de l'union bancaire avant de commencer à élaborer des propositions législatives concrètes;***

Or. en

Amendement 266
Markus Ferber, Michalis Hadjipantela

Proposition de résolution
Paragraphe 20

Proposition de résolution	*Amendement*
20. réaffirme son ***ferme*** engagement en faveur de la ***création d'un SEAD à part entière en tant que troisième et dernier pilier essentiel*** de l'union bancaire;	20. réaffirme son attachement en faveur de la ***poursuite du développement*** de l'union bancaire ***en tenant dûment compte des spécificités nationales***;

Or. en

Amendement 267
Michalis Hadjipantela

Proposition de résolution
Paragraphe 20

Proposition de résolution	*Amendement*
20. réaffirme son ferme engagement en faveur ***de la création d'un SEAD à part entière en tant que troisième et dernier pilier essentiel de l'union*** bancaire;	20. réaffirme son ferme engagement en faveur ***d'une union*** bancaire ***solide et complète***; ***rappelle l'absence de progrès réalisés par les deux colégislateurs sur le SEAD;***

Or. en

Amendement 268
Herbert Dorfmann, Marco Falcone

Proposition de résolution
Paragraphe 20

Proposition de résolution	*Amendement*
20. réaffirme son ferme engagement en faveur de la création ***d'un SEAD à part entière*** en tant que troisième et dernier pilier essentiel de l'union bancaire;	20. réaffirme son ferme engagement en faveur de la création d'un SEAD ***qui tienne dûment compte des spécificités nationales*** en tant que troisième et dernier pilier essentiel de l'union bancaire;

Or. en

Amendement 269
Fernando Navarrete Rojas, Isabel Benjumea Benjumea

Proposition de résolution
Paragraphe 20

Proposition de résolution	*Amendement*
20. réaffirme son ferme engagement en faveur de la création d'un SEAD à part entière en tant que troisième et dernier pilier essentiel de l'union bancaire;	20. réaffirme son ferme engagement en faveur de la création d'un SEAD ***mutualisé*** à part entière en tant que troisième et dernier pilier essentiel de l'union bancaire; ***souligne qu'un système commun de protection des dépôts est indispensable pour garantir une protection égale des déposants dans l'ensemble de l'Union, renforcer encore la stabilité financière et réduire de manière décisive les liens qui subsistent entre les banques et les États; souligne que l'achèvement du SEAD devrait être poursuivi selon une approche fondée sur les risques, responsable sur le plan budgétaire et accompagnée d'efforts continus de réduction des risques, renforçant ainsi la confiance des marchés et l'intégrité du marché bancaire unique;***

Or. en

Amendement 270
Virginijus Sinkevičius
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 20

Proposition de résolution	*Amendement*
20. réaffirme son ferme engagement en faveur de la création d'un SEAD à part entière en tant que troisième et dernier pilier essentiel de l'union bancaire;	20. réaffirme son ferme engagement en faveur de la création d'un SEAD à part entière ***qui couvre les pertes*** en tant que troisième et dernier pilier essentiel de l'union bancaire; ***rappelle que le SEAD réduirait considérablement le cercle vicieux entre les banques et leurs propres dettes souveraines;***

Or. en

Amendement 271
Isabel Benjumea Benjumea, Fernando Navarrete Rojas

Proposition de résolution
Paragraphe 20

Proposition de résolution	*Amendement*
20. réaffirme son ferme engagement en faveur de la création d'un SEAD à part entière en tant que troisième et dernier pilier essentiel de l'union bancaire;	20. réaffirme son ferme engagement en faveur de la création d'un SEAD à part entière en tant que troisième et dernier pilier essentiel de l'union bancaire***, fondé sur une réduction adéquate des risques, des incitations appropriées et une conception qui renforce la confiance des déposants, la discipline de marché et la stabilité financière dans l'ensemble de l'Union***;

Or. es

Amendement 272
Gilles Boyer, Stéphanie Yon-Courtin

Proposition de résolution
Paragraphe 20

Proposition de résolution	*Amendement*
20. réaffirme son ferme engagement en faveur de la création d'un SEAD ***à part entière*** en tant que troisième et dernier pilier essentiel de l'union bancaire;	20. réaffirme son ferme engagement en faveur de la création d'un SEAD en tant que troisième et dernier pilier essentiel de l'union bancaire; ***considère que l'introduction progressive d'un système européen d'assurance des dépôts devrait conduire à une réduction des risques pour toutes les banques au sein de l'union bancaire; souligne que les contributions à un système européen d'assurance des dépôts devraient tenir compte du profil de risque de chaque secteur participant; souligne également l'importance de la pleine application des règles en vigueur, y compris des mécanismes tels que les dispenses de liquidité, comme moyen de garantir la libre circulation des capitaux et des flux de liquidités intragroupe, permettant ainsi aux banques européennes de financer efficacement les entreprises dans l'ensemble de l'Union et de renforcer la compétitivité;***

Or. en

Amendement 273
Regina Doherty

Proposition de résolution
Paragraphe 20

Proposition de résolution	*Amendement*
20. réaffirme son ferme engagement en faveur de la création d'un SEAD à part entière en tant que troisième et dernier pilier essentiel de l'union bancaire;	20. réaffirme son ferme engagement en faveur de la création d'un SEAD à part entière en tant que troisième et dernier pilier essentiel de l'union bancaire; ***déplore que l'union bancaire demeure inachevée en l'absence d'un SEAD; affirme que le SEAD permettrait d'améliorer la protection des déposants dans l'Union; rappelle que le SEAD incarnerait concrètement l'union bancaire aux yeux des citoyens de l'Union, de même qu'une concurrence accrue et davantage de choix***

pour les consommateurs; estime que le SEAD serait suffisant;

Or. en

Amendement 274
Marlena Maląg
au nom du groupe ECR

Proposition de résolution
Paragraphe 20 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	20 bis. reconnaît que le SEAD pourrait améliorer la protection des déposants dans l'Union; considère cependant que le principal obstacle à la mise en place du SEAD est la crainte par rapport aux risques dans certains systèmes bancaires; souligne que la réduction de ces risques est essentielle pour parvenir à un accord quelconque sur le SEAD;

Or. en

Amendement 275
Marlena Maląg
au nom du groupe ECR

Proposition de résolution
Paragraphe 20 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	20 ter. attire l'attention sur le fait que la forme de SEAD initialement proposée n'est plus valable et qu'il est impossible d'obtenir un quelconque soutien permettant sa mise en œuvre; est d'avis qu'un éventuel SEAD ne devrait pas prendre la forme d'un système pleinement intégré, mais plutôt d'une forme de réassurance;

Or. en

Amendement 276
Markus Ferber, Michalis Hadjipantela

Proposition de résolution
Paragraphe 21

Proposition de résolution	*Amendement*
21. se félicite de l'adoption du paquet CMDI en tant qu'avancée positive qui renforce les systèmes nationaux de garantie des dépôts, renforce la confiance dans le secteur bancaire et améliore les conditions opérationnelles et juridiques pour progresser vers une protection commune de l'Union pour les déposants et les contribuables; rappelle la position adoptée par la présente commission en 2024 sur le SEAD; demande instamment au Conseil de faire avancer les négociations;	***supprimé***

Or. en

Amendement 277
Fernando Navarrete Rojas, Isabel Benjumea Benjumea

Proposition de résolution
Paragraphe 21

Proposition de résolution	*Amendement*
21. ***se félicite de l'adoption du paquet CMDI en tant qu'avancée positive qui renforce les systèmes nationaux de garantie des dépôts, renforce la confiance dans le secteur*** bancaire ***et améliore les conditions opérationnelles et juridiques pour progresser vers une protection commune de l'Union pour les déposants et les contribuables; rappelle la position adoptée par la présente commission en 2024 sur le SEAD;*** demande instamment	21. ***invite la Commission à reconnaître que la proposition législative actuelle sur le SEAD est restée au point mort pendant plusieurs années sans que des progrès tangibles n'aient été réalisés; déplore que cette impasse prolongée ait sapé la crédibilité de l'engagement d'achever l'union*** bancaire ***et*** demande instamment ***à la Commission de retirer la proposition existante et de présenter sans délai une initiative renouvelée et plus ambitieuse***

au Conseil de faire avancer les négociations;	***capable de dépasser le blocage et de conclure un véritable accord politique sur le SEAD***; ***souligne que ladite nouvelle proposition devrait proposer un cadre crédible, efficace et fondé sur les risques qui donne une véritable impulsion à l'achèvement du SEAD, renforce la confiance des déposants et garantit des conditions de concurrence équitables dans l'ensemble du marché bancaire unique;***

Or. en

Amendement 278
Auke Zijlstra, Mireia Borrás Pabón, Sebastian Tynkkynen, Roman Haider, Pierre Pimpie

Proposition de résolution
Paragraphe 21

Proposition de résolution	*Amendement*
21. ***se félicite de l'adoption du paquet CMDI en tant qu'avancée positive qui renforce les*** systèmes ***nationaux de garantie des dépôts, renforce la confiance dans le secteur bancaire et améliore les conditions opérationnelles et juridiques pour progresser vers une protection commune de l'Union pour les déposants et les contribuables; rappelle la position adoptée par la présente commission en 2024 sur le SEAD; demande instamment au Conseil de faire avancer les négociations***;	21. ***prend acte des progrès accomplis en ce qui concerne le CMDI, mais met en garde contre une dépendance excessive à l'égard de*** systèmes ***centralisés qui pourraient diluer la responsabilité et exposer les États membres responsables sur le plan budgétaire à des passifs systémiques***;

Or. en

Amendement 279
Engin Eroglu

Proposition de résolution
Paragraphe 21

Proposition de résolution	*Amendement*
21. se félicite de l'adoption du paquet CMDI en tant qu'avancée positive qui renforce les systèmes nationaux de garantie des dépôts, renforce la confiance dans le secteur bancaire ***et améliore les conditions opérationnelles et juridiques pour progresser vers une protection commune de l'Union pour les déposants et les contribuables***; ***rappelle la position adoptée par la présente commission en 2024 sur le SEAD; demande instamment au Conseil de faire avancer les négociations;***	21. se félicite de l'adoption du paquet CMDI en tant qu'avancée positive qui renforce les systèmes nationaux de garantie des dépôts ***et*** renforce la confiance dans le secteur bancaire;

Or. en

Amendement 280
Ralf Seekatz

Proposition de résolution
Paragraphe 21

Proposition de résolution	*Amendement*
21. se félicite de l'adoption du paquet CMDI en tant qu'avancée positive qui renforce les systèmes nationaux de garantie des dépôts, renforce la confiance dans le secteur bancaire et améliore les conditions opérationnelles et juridiques pour progresser vers une protection commune de l'Union pour les déposants et les contribuables; ***rappelle la position adoptée par la présente commission en 2024 sur le SEAD; demande instamment au Conseil de faire avancer les négociations;***	21. se félicite de l'adoption du paquet CMDI en tant qu'avancée positive qui renforce les systèmes nationaux de garantie des dépôts, renforce la confiance dans le secteur bancaire et améliore les conditions opérationnelles et juridiques pour progresser vers une protection commune de l'Union pour les déposants et les contribuables;

Or. en

Amendement 281
Marlena Maląg
au nom du groupe ECR

Proposition de résolution

Paragraphe 21

Proposition de résolution	*Amendement*
21. se félicite de l'adoption du paquet CMDI en tant qu'avancée positive qui renforce les systèmes nationaux de garantie des dépôts, renforce la confiance dans le secteur bancaire et améliore les conditions opérationnelles et juridiques pour progresser vers une protection commune de l'Union pour les déposants et les contribuables; ***rappelle la position adoptée par la présente commission en 2024 sur le SEAD; demande instamment au Conseil de faire avancer les négociations;***	21. se félicite de l'adoption du paquet CMDI en tant qu'avancée positive qui renforce les systèmes nationaux de garantie des dépôts, renforce la confiance dans le secteur bancaire et améliore les conditions opérationnelles et juridiques pour progresser vers une protection commune de l'Union pour les déposants et les contribuables;

Or. en

Amendement 282
Angelika Winzig

Proposition de résolution
Paragraphe 21

Proposition de résolution	*Amendement*
21. se félicite de l'adoption du paquet CMDI en tant qu'avancée positive qui renforce les systèmes nationaux de garantie des dépôts, renforce la confiance dans le secteur bancaire et améliore les conditions opérationnelles et juridiques pour progresser vers une protection commune de l'Union pour les déposants et les contribuables; ***rappelle la position adoptée par la présente commission en 2024 sur le SEAD;*** demande instamment au Conseil de faire avancer les négociations;	21. se félicite de l'adoption du paquet CMDI en tant qu'avancée positive qui renforce les systèmes nationaux de garantie des dépôts, renforce la confiance dans le secteur bancaire et améliore les conditions opérationnelles et juridiques pour progresser vers une protection commune de l'Union pour les déposants et les contribuables; demande instamment au Conseil de faire avancer les négociations;

Or. en

Amendement 283
Herbert Dorfmann, Marco Falcone

Proposition de résolution
Paragraphe 21

Proposition de résolution	*Amendement*
21. se félicite de l'adoption du paquet CMDI en tant qu'avancée positive qui renforce les systèmes nationaux de garantie des dépôts, renforce la confiance dans le secteur bancaire et améliore les conditions opérationnelles et juridiques pour progresser vers une protection commune de l'Union pour les déposants et les contribuables; ***rappelle la position adoptée par la présente commission en 2024 sur le SEAD;*** demande instamment au Conseil de faire avancer les négociations;	21. se félicite de l'adoption du paquet CMDI en tant qu'avancée positive qui renforce les systèmes nationaux de garantie des dépôts, renforce la confiance dans le secteur bancaire et améliore les conditions opérationnelles et juridiques pour progresser vers une protection commune de l'Union pour les déposants et les contribuables; demande instamment au Conseil de faire avancer les négociations;

Or. en

Amendement 284
Virginijus Sinkevičius
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 21

Proposition de résolution	*Amendement*
21. se félicite de l'adoption du paquet CMDI en tant qu'avancée positive qui ***renforce les systèmes nationaux de garantie des dépôts,*** renforce la confiance dans le secteur bancaire et améliore les conditions opérationnelles et juridiques pour progresser vers une protection commune de l'Union pour les déposants et les contribuables; rappelle la position adoptée par la présente commission en 2024 sur le SEAD; demande instamment au Conseil de faire avancer les négociations;	21. se félicite de l'adoption du paquet CMDI en tant qu'avancée positive qui renforce la confiance dans le secteur bancaire et améliore les conditions opérationnelles et juridiques pour progresser vers une protection commune de l'Union pour les déposants et les contribuables; rappelle la position adoptée par la présente commission en 2024 sur le SEAD; demande instamment au Conseil de faire avancer les négociations; ***prie instamment le nouveau président de l'Eurogroupe de reprendre les discussions sur ce sujet dès que possible;***

Or. en

Amendement 285
Isabel Benjumea Benjumea, Fernando Navarrete Rojas

Proposition de résolution
Paragraphe 21

Proposition de résolution	*Amendement*
21. se félicite de l'adoption du paquet CMDI en tant qu'avancée positive qui renforce les systèmes nationaux de garantie des dépôts, renforce la confiance dans le secteur bancaire et améliore les conditions opérationnelles et juridiques pour progresser vers une protection commune de l'Union pour les déposants et les contribuables; rappelle la position adoptée par la présente commission en 2024 sur le SEAD; demande instamment au Conseil de faire avancer les négociations;	21. se félicite de l'adoption du paquet CMDI en tant qu'avancée positive qui renforce les systèmes nationaux de garantie des dépôts, renforce la confiance dans le secteur bancaire et améliore les conditions opérationnelles et juridiques pour progresser ***de manière graduelle et crédible*** vers une protection commune de l'Union pour les déposants et les contribuables; rappelle la position adoptée par la présente commission en 2024 sur le SEAD; demande instamment au Conseil de faire avancer les négociations;

Or. es